

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F. ETRANGER : 24 F.
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 27^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mardi 16 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1821).
2. — Interspersion dans l'ordre du jour (p. 1822).
3. — Réforme des greffes des juridictions civiles et pénales. — Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture (p. 1822).
Discussion générale : M. Pierre Garet, rapporteur de la commission des lois.
Art. 2 :
MM. le rapporteur, Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.
Adoption de l'article.
Art. 3 :
MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat.
Adoption de l'article.
Art. 3 bis :
MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Edouard Le Bellegou.
Amendements de M. Pierre Garet. — MM. le rapporteur, le secrétaire d'Etat, Edouard Le Bellegou. — Adoption.
Adoption de l'article modifié.
Art. 4 ter :
M. le rapporteur.
Adoption de l'article.
Adoption d'un projet de loi.

4. — Questions orales (p. 1827).
Bases américaines en France :
Question de M. François Schleiter. — MM. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; François Schleiter.
Prêts du crédit agricole :
Question de M. Charles Naveau. — MM. le secrétaire d'Etat, Charles Naveau.
5. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1829).

PRESIDENCE DE M. MAURICE BAYROU,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures cinq minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

INTERVERSION DANS L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour appellerait les réponses aux questions orales sans débat, mais M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre a fait savoir qu'il désirerait voir appeler d'abord la discussion du projet de loi sur la réforme des greffes.

Je pense que nos collègues ne verront pas d'empêchement à ce qu'il soit déferé à ce désir. (*Assentiment.*)

— 3 —

REFORME DES GREFFES
DES JURIDICTIONS CIVILES ET PENALES

Adoption d'un projet de loi en deuxième lecture.

M. le président. L'ordre du jour appelle donc la discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales. [N^o 307 (1964-1965); 23, 24; 44 et 57 (1965-1966).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur de la commission de législation.

M. Pierre Garef, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et de l'administration générale. Le Sénat est parfaitement informé du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales, dont nous avons précédemment déjà largement débattu.

Je me permets de rappeler que tout le monde est d'accord sur l'esprit du texte qui doit sortir de nos travaux, aussi bien le Gouvernement que l'Assemblée nationale et que le Sénat. En vérité la discussion ne porte que sur ce que j'appellerai des points de détail, points de détail néanmoins importants qu'il nous faut régler maintenant.

Le Sénat voudra bien me dispenser de m'étendre davantage dans la discussion générale et me permettre de donner, à propos de chaque article, les explications justifiant la position prise par la commission sur chacun d'eux.

M. le président. Personne ne demande la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Nous passons à la discussion des articles.

Je rappelle qu'aux termes de l'article 42, alinéa 9, du règlement, à partir de la deuxième lecture au Sénat des projets ou propositions de loi, la discussion des articles est limitée à ceux pour lesquels les deux chambres du Parlement n'ont pas encore adopté un texte identique.

Je donne lecture de ces articles.

[Article 2.]

M. le président. « Art. 2. — Les greffiers titulaires de charge des juridictions visées à l'article précédent perdent le droit de présenter un successeur.

« Ils sont indemnisés de la perte de ce droit.

« L'indemnité sera égale à la moyenne des produits demi-nets des cinq années précédant celle au cours de laquelle le greffier aura perdu sa qualité d'officier public, affectée d'un coefficient compris entre 7 et 9, celui-ci ne pouvant en tout état de cause être inférieur au chiffre retenu lors de la dernière évaluation.

« Le produit demi-net est obtenu en déduisant des produits bruts du greffe, retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, la taxe complémentaire sur les revenus professionnels de l'année précédente, la patente, les salaires et les charges sociales.

« Pour les greffes dont le produit demi-net moyen annuel est supérieure à 200.000 francs, le coefficient applicable à la tranche de produit supérieure à cette somme sera fixé à 5.

« Pour les greffes auxquels ont été rattachés des greffes supprimés en application du décret n^o 58-1282 du 22 décembre 1958, l'indemnité sera au moins égale à la finance du greffe de rattachement évaluée à la date du premier rattachement, augmentée du montant des indemnités allouées aux titulaires des greffes supprimés ou à leur ayant droit.

« L'indemnité est fixée à la demande du greffier titulaire de charge par décret pris sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre des finances et des affaires économiques, conformément à l'évaluation faite par une commis-

sion régionale et, en cas d'appel, par une commission centrale présidées par un magistrat du siège nommé par le ministre de la justice et comprenant, en nombre égal, des fonctionnaires et des greffiers de la catégorie intéressée.

« Le greffier s'il en exprime l'intention gèrera provisoirement son office et en percevra les produits jusqu'au paiement de l'indemnité susindiquée. Celle-ci sera payée selon les modalités suivantes :

« — pour les greffiers titulaires de charge qui bénéficieront soit de l'intégration par la fonction publique, soit d'un recrutement en qualité d'agent contractuel ou auxiliaire prévus à l'article 3 de la présente loi : un tiers de l'indemnité payée en numéraire et deux tiers en bons du Trésor à trois ans ;

« — pour les greffiers titulaires de charge qui ne bénéficieront pas de l'intégration dans la fonction publique ou d'un recrutement en qualité d'agent contractuel ou auxiliaire : paiement en numéraire jusqu'à concurrence de 100.000 francs ; 50 p. 100 en numéraire et 50 p. 100 en bons du Trésor à trois ans pour la fraction comprise entre 100.000 et 200.000 francs ; un tiers en numéraire et deux tiers en bons du Trésor à trois ans pour la fraction supérieure à 200.000 francs. Toutefois l'indemnité due aux greffiers titulaires de charge, qui ne pourront être intégrés ou recrutés à raison de leur âge, sera payée en totalité en numéraire.

« Le montant des indemnités éventuellement dues par les officiers publics et ministériels intéressés sera calculé selon les règles en vigueur à la date de la publication de la présente loi.

« Les objets mobiliers, les imprimés ainsi que les articles de papeterie nécessaires au fonctionnement du greffe et appartenant au greffier titulaire de charge seront rachetés par l'Etat dans des conditions qui seront fixées par un décret en Conseil d'Etat.

« Les dispositions du présent article sont applicables aux anciens greffiers titulaires de charge dont la démission a été acceptée avant la date de mise en vigueur de la présente loi et qui n'ont pas été remplacés ainsi qu'aux ayants droit des titulaires décédés avant cette même date et non encore remplacés. Toutefois, le montant des indemnités dues est évalué à la date de mise en vigueur de la présente loi et réglé dans les conditions ci-dessus. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garef, rapporteur. Il s'agit, avec l'article 2, de l'indemnisation des greffiers titulaires de charge. Votre commission vous propose l'adoption pure et simple du texte voté par l'Assemblée nationale. Quelles sont les différences entre ce texte et le texte voté en première lecture par le Sénat ?

Premièrement, la dernière phrase du troisième alinéa disparaît. Il s'agit du montant minimal susceptible d'être retenu pour la valeur des greffes les plus importants. La phrase réapparaît sous forme d'un cinquième alinéa nouveau, en une rédaction à la fois différente et meilleure. Pour tous les greffes, par conséquent pour les greffes les plus importants aussi, jusqu'à concurrence d'un produit demi-net de moins de 200.000 francs, l'indemnité sera affectée d'un coefficient compris entre 7 et 9 ; au-dessus de cette somme, le coefficient sera invariablement de 5.

Il est apparu certainement plus juste et aussi plus avantageux pour les titulaires des greffes les plus importants de leur appliquer ce coefficient constant que de prévoir pour le calcul de la totalité de leur indemnité un coefficient pouvant être inférieur à 7, mais supérieur à 5, comme le Sénat en avait précédemment décidé.

Deuxièmement, dans le quatrième alinéa de l'article, la commission a accepté de remplacer le mot « déclarés » par le mot « retenus ». La suggestion avait déjà été faite ici, je vous le rappelle, et le Sénat avait entamé une longue discussion à ce propos en première lecture.

Votre commission a fait sienne la modification décidée par l'Assemblée nationale.

Troisièmement, après le cinquième alinéa nouveau, dont je viens de parler, figure maintenant un sixième alinéa nouveau. Il vise la situation des greffiers titulaires de charges qui se sont vu rattacher des greffes supprimés. L'Assemblée nationale a certainement eu raison de se préoccuper de leur cas.

Quatrièmement, dans le texte de l'ancien cinquième alinéa du texte voté en première lecture par le Sénat et qui devient le septième alinéa de celui que vous propose votre commission, il y a évidemment lieu de lire le mot « présidées » au pluriel puisqu'il y a deux commissions : la commission régionale et la commission centrale.

Cinquièmement enfin, la modification apportée au sixième alinéa devenu le huitième apporte évidemment une plus grande souplesse à la mesure envisagée. Le greffier ne sera pas dans l'obligation de gérer son office. Il le gèrera s'il en exprime l'intention.

Sous le bénéfice de ces explications, la commission vous demande d'adopter sans aucune modification le texte qui nous

arrive de l'Assemblée nationale et qui, je crois vous l'avoir démontré, n'est pas autre chose que l'article 2 que nous avions précédemment voté mais amélioré.

Cela dit, je voudrais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous poser une question : dans quelles conditions les greffiers intégrés à titre contractuel bénéficieront-ils d'une retraite au titre de ce qu'on appelle l'I. G. R. A. N. T. E. — c'est-à-dire l'institution générale de retraite des agents non titulaires de l'Etat — et l'I. P. A. C. T. E. — c'est-à-dire l'institution de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat ? M. le garde des sceaux a fait, à cet égard, devant l'Assemblée nationale, des déclarations que je vous serais reconnaissant de renouveler devant le Sénat.

M. le président. La parole est à M. Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales. Monsieur le rapporteur, c'est volontiers que, répondant à votre demande, je vais reprendre devant la Haute Assemblée les déclarations déjà faites par M. le garde des sceaux devant l'Assemblée nationale.

Les régimes complémentaires de retraite de l'I. G. R. A. N. T. E. et de l'I. P. A. C. T. E. auxquels seront affiliés les greffiers titulaires de charge, recrutés en qualité de contractuels ou d'auxiliaires, prévoient que seuls peuvent bénéficier d'une pension les agents justifiant, lors de la liquidation de leurs droits et au plus tard à soixante-cinq ans, de dix ans de services rémunérés par l'Etat.

Par dérogation à cette règle, un des décrets en Conseil d'Etat qui seront pris en application de l'article 3^{ter} du projet de loi permettra aux greffiers titulaires de charge qui ne seront pas en mesure, en raison de leur âge, de rester en fonction en qualité de contractuels ou d'auxiliaires pendant dix ans, de bénéficier d'une retraite complémentaire s'ils rachètent leurs droits à pension pour les services accomplis par eux dans un greffe avant leur recrutement et si, compte tenu des années de services ainsi rachetées, ils justifient de dix années de cotisations à l'I. G. R. A. N. T. E. et à l'I. P. A. C. T. E.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix l'article 2.
(L'article 2 est adopté.)

[Article 3.]

M. le président. « Art. 3. — Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article premier ci-dessus, les greffiers titulaires de charge des cours d'appel, des tribunaux de grande instance, des tribunaux d'instance et des tribunaux d'instance ayant seuls compétence en matière pénale ont la faculté de continuer l'exercice de leurs fonctions en qualité d'officier public pendant dix années au plus à compter de la date de mise en vigueur de la présente loi. Toutefois, en aucun cas, ils ne peuvent poursuivre cet exercice au-delà de l'âge de 70 ans, sous réserve de l'application des dispositions du huitième alinéa de l'article 2.

« Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, les greffiers titulaires de greffe visés aux alinéas 2 et 3 de l'article 5 du décret n° 58-1232 du 22 décembre 1958 portant application de l'ordonnance n° 58-1273 du 22 décembre 1958 et relatif aux auxiliaires de justice, demeurent soumis aux dispositions desdits alinéas.

« Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article premier, les greffiers qui continueront l'exercice de leurs fonctions en qualité d'officier public au-delà de la date d'entrée en vigueur de la présente loi, percevront pour leur propre compte, jusqu'à la cessation de leurs fonctions en cette qualité et en contrepartie de l'accomplissement des actes et formalités de greffe effectués par leurs soins, des émoluments égaux aux redevances prévues audit alinéa.

« Le montant des indemnités dues par l'Etat aux greffiers titulaires de charge qui useront de la faculté prévue au premier alinéa du présent article, ne pourra, en tout état de cause, être inférieur à l'évaluation de la finance de leur office à la date de mise en vigueur de la présente loi.

« Sous réserve des dispositions du troisième alinéa, les greffiers qui useront de la faculté prévue à l'alinéa premier ou pourront se prévaloir des dispositions du deuxième alinéa demeureront soumis aux devoirs et obligations et bénéficieront des avantages résultant tant de la présente loi et des textes pris pour son application que des textes régissant les greffiers titulaires de charge. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. L'Assemblée nationale a maintenu le texte voté en première lecture par le Sénat, se contentant

seulement de compléter le premier alinéa de l'article. Il s'agit de permettre aux greffiers de plus de soixante-dix ans d'opter eux aussi pour la continuation de la gérance de leur greffe jusqu'au paiement de l'indemnité. Votre commission a été tout à fait d'accord pour que cette faculté complémentaire soit accordée. Par conséquent, la commission demande de voter l'article 3 dans le texte adopté par l'Assemblée nationale.

Je voudrais cependant poser une nouvelle question à M. le secrétaire d'Etat avant que cet article ne soit, comme je le pense, définitivement voté. Je voudrais savoir si, sur le plan des tarifs des greffes, va intervenir assez rapidement une révision dont chacun pense qu'elle est urgente.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Effectivement, monsieur le rapporteur, le Gouvernement estime qu'il est nécessaire de reviser les tarifs des greffes. C'est pourquoi il a entrepris de promouvoir cette révision.

Le Conseil d'Etat a été saisi et je peux, répondant à la préoccupation de M. le rapporteur, dire au Sénat que la révision des tarifs sera publiée avant la fin de l'année.

M. Pierre Garet, rapporteur spécial. Je vous remercie.

M. le président. Personne ne demande plus la parole sur l'article 3 ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 3 est adopté.)

[Article 3 bis.]

M. le président. « Art. 3 bis. — Sans préjudice de l'application des dispositions réglementant l'accès à la magistrature, les greffiers titulaires de charge remplissant les conditions prévues par la présente loi ainsi que les conditions générales d'accès à la fonction publique seront, sur leur demande :

« — soit intégrés dans les corps de fonctionnaires des services judiciaires, sous réserve qu'ils se trouvent, à la date à laquelle ils cesseront leurs fonctions en application de la présente loi, à plus de quinze ans de la limite d'âge qui leur serait applicable dans le corps où ils auront vocation à être intégrés ;

« — soit recrutés comme agents contractuels relevant du ministère de la justice pour la période restant à courir jusqu'à ce qu'ils atteignent la limite d'âge appliquée aux greffiers fonctionnaires ;

« — soit recrutés à titre d'auxiliaires.

« Toutefois, la durée de quinze ans ci-dessus exigée sera diminuée de la durée des services militaires effectifs pris en compte pour la constitution du droit à pension en application des articles L. 4 et L. 5 du code des pensions civiles et militaires de retraite.

« Les mêmes facultés seront ouvertes aux employés des greffiers titulaires de charge, salariés à plein temps. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application du présent alinéa.

« L'intégration ou le recrutement visés aux alinéas précédents devront s'accompagner d'une reconstitution de carrière qui tiendra compte de la durée intégrale des services accomplis dans la profession. »

Sur cet article je suis saisi de quatre amendements.

Par amendement n° 1, M. Garet, au nom de la commission de législation, propose, au début du premier alinéa de cet article, de supprimer les mots :

« Sans préjudice de l'application des dispositions réglementant l'accès à la magistrature... »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Mes chers collègues, l'article 3 bis pose le problème du reclassement des greffiers titulaires de charge comme de leurs personnels greffiers, fonctionnaires et employés. Il s'agit là des seules dispositions, vous l'avez vu dans le rapport, à propos desquelles votre commission n'est pas d'accord avec le texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale.

En fait, d'ailleurs, je considère qu'il s'agit beaucoup plus d'un désaccord de forme que d'un désaccord d'esprit. Nous préférons être extrêmement précis. Nous craignons, je le dis nettement, que l'intégration dans la magistrature, pour ceux qui peuvent y accéder, ne se révèle pour eux difficile, parce qu'on ne leur facilitera peut-être pas l'application de l'ordonnance du 22 décembre 1958, relative au statut de la magistrature.

Le fait de viser expressément l'intégration possible dans la magistrature est tout de même une affirmation nettement plus forte que la simple mention, en début d'article de la formule « sans préjudice de l'application des dispositions réglementant

l'accès à la magistrature », pour ensuite ne parler avec détails que de l'intégration dans le nouveau corps des secrétaires-greffiers en chef ou de leur recrutement comme agents contractuels ou à titre d'auxiliaires.

Nous tenons essentiellement à cet alinéa. Nous avons repris simplement en le modifiant légèrement l'alinéa que vous aviez voté en première lecture.

D'autre part, pour les employés des greffiers titulaires de charge, si nous avons précisé, comme l'Assemblée nationale, que nous ne songions bien qu'aux salariés à plein temps, nous préférons ne pas nous en rapporter purement et simplement aux décrets d'application. Nous voulons qu'un minimum de précisions figure dans la loi, dont les décrets d'application devront tenir compte.

Vous verrez aussi par la suite, lorsque les amendements suivants seront appelés, que nous avons introduit deux modifications de forme qui ont paru s'imposer à votre commission et qui n'appelleront pas de commentaires de ma part.

Celle-ci vous demande donc d'adopter ses conclusions et de reprendre les dispositions que le Sénat avait voté en première lecture, améliorées toutefois dans les conditions que je viens d'évoquer.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Plusieurs amendements sont présentés par votre commission, qui ont trois objets précis.

Le premier amendement est relatif à l'intégration des greffiers titulaires de charge dans la magistrature. Le Gouvernement, vous le savez, n'est pas opposé au principe de cette intégration. Ce principe figure d'ailleurs dans le texte adopté par l'Assemblée nationale en seconde lecture, qui prévoit le reclassement des greffiers titulaires de charge dans des corps de fonctionnaires « sans préjudice de l'application des dispositions réglementant l'accès à la magistrature ». Par conséquent, la possibilité pour les greffiers d'accéder à la magistrature est suffisamment réservée par cette disposition.

J'indique au Sénat qu'il est effectivement dans les intentions du garde des sceaux de soumettre prochainement un projet de loi relatif au recrutement direct dans la magistrature, qui répondra aux préoccupations qui viennent d'être exprimées par votre rapporteur.

Le Gouvernement ne peut cependant admettre l'amendement qui vous est proposé car il fait de l'intégration dans la magistrature un droit. L'autorité de nomination se trouverait dans l'obligation de prononcer l'intégration des greffiers sans avoir la possibilité d'en apprécier l'opportunité en fonction des vacances de postes ou des besoins des services.

En conjuguant cette disposition avec la reconstitution de carrière prévue à la fin de l'article 3 bis, les greffiers pourraient être nommés d'emblée à un niveau élevé de la hiérarchie judiciaire. Effectuée dans de telles conditions, l'intégration des greffiers titulaires de charge ne manquerait pas de nuire au déroulement des carrières des jeunes magistrats issus du centre national d'études judiciaires et, dès lors, viendrait contrecarrer les efforts actuellement poursuivis pour remédier à la crise du recrutement dans la magistrature.

Comprenant les préoccupations légitimement exprimées, qui ont trouvé leur place — je le répète — dans le texte adopté par l'Assemblée nationale, le Gouvernement apporte tous apaisements en assurant qu'il déposera prochainement un projet de loi concernant le recrutement direct dans la magistrature. Il demande donc au Sénat de ne pas retenir l'amendement déposé.

Je présenterai ultérieurement mes observations sur les autres amendements, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Sur ce premier point, monsieur le secrétaire d'Etat, nous ne pouvons pas du tout être d'accord.

D'une part, disons en droit, notre texte ne vous demande pas de faire une intégration automatique dans la magistrature. Par conséquent, ne nous dites pas que nous vous demandons quelque chose d'impossible puisque c'est dans le cadre de l'ordonnance du 22 décembre 1958 qu'une telle intégration s'effectuera. Les dispositions de cette ordonnance s'imposeront et vous ne pourrez pas faire mieux que ce qu'elle prévoit.

D'autre part, vous avez fait allusion à ce qui est justement notre crainte. Vous avez dit, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il ne faut pas gêner la carrière des jeunes magistrats qui sortent du centre national d'études judiciaires. Mais les personnes qui avaient une situation — situation dont vous les privez — ont le droit normal d'être reclassées dans la vie. Il faut y songer aussi.

Nous avons peur, si nous ne votons pas un texte précis, que vous ne songiez qu'aux jeunes qui sortent du centre national d'études judiciaires, et que vous oubliiez ce problème de reclassement auquel nous attachons une extrême importance.

M. Marcel Prélot. Très bien !

M. Pierre Garet, rapporteur. C'est pour ces raisons, de droit et de fait, que je me permets d'insister auprès de vous pour que vous acceptiez notre point de vue.

M. Edouard Le Bellegou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Bellegou.

M. Edouard Le Bellegou. Je suis pleinement d'accord avec les déclarations de notre rapporteur. J'ajoute que les besoins en personnel de la magistrature doivent permettre de concilier à la fois les velléités d'avancement légitime des jeunes magistrats et le reclassement des anciens greffiers.

M. Pierre Garet, rapporteur. Très bien !

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 1, présenté par la commission et repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix le 1^{er} alinéa de l'article 3 bis, ainsi modifié. (Le premier alinéa, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 2, M. Garet, au nom de la commission de législation, propose, après le 1^{er} alinéa, d'insérer un alinéa nouveau ainsi conçu :

« — soit intégrés dans la magistrature s'ils remplissent au moment où ils cesseront leurs fonctions d'officier public les conditions posées par l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 relative au statut de la magistrature ; »

Cet amendement me paraît être la conséquence de l'amendement n° 1.

M. Pierre Garet, rapporteur. Comme vous venez de le dire, monsieur le président, cet amendement est la conséquence du précédent.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 2, présenté par la commission et repoussé par le Gouvernement

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Il est donc inséré après le 1^{er} alinéa un alinéa nouveau rédigé dans le texte de l'amendement que le Sénat vient d'adopter.

Par amendement n° 3, M. Garet, au nom de la commission de législation, propose de rédiger comme suit le début du deuxième alinéa de l'article 3 bis :

« — soit intégrés, s'ils ne remplissent pas ces conditions dans les corps de fonctionnaires... » — le reste sans changement.

La parole est à M. le rapporteur.

M. Robert Garet, rapporteur. C'est une question de rédaction. C'est une conséquence de l'adoption de l'alinéa précédent.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement comprend mal le souci exprimé par le rapporteur, car la formule « s'ils ne remplissent pas ces conditions » semble signifier que seuls les greffiers titulaires de charge ne remplissent pas les conditions permettant leur intégration dans la magistrature pourraient être nommés dans les corps de fonctionnaires. Ce n'est certainement pas cela qu'a voulu dire M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Exactement !

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Ce n'est pas, je crois, ce que veut dire M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. C'est bien ce que je veux dire, monsieur le secrétaire d'Etat. Il y a des greffiers titulaires de charge qui peuvent être nommés magistrats, comme il est dit dans le premier paragraphe ; mais ceux qui ne peuvent pas l'être pour une raison quelconque et notamment par suite des conditions posées par l'ordonnance du 22 décembre 1958, pourront être intégrés dans le corps des secrétaires greffiers.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Mais alors, un greffier qui remplit les conditions requises pour être recruté dans la magistrature, ne pourra pas, s'il le souhaite, être intégré dans un corps de fonctionnaires.

M. Pierre Garet, rapporteur. Mais si !

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. C'est ici que la rédaction de l'amendement me paraît illogique et le texte de l'Assemblée nationale me semble beaucoup plus clair.

M. Pierre Garet, rapporteur. Vous indiquez en quelque sorte que s'ils ne sont pas recrutés comme magistrats, ils ne pourront pas être « repêchés », si j'ose employer cette expression, dans le corps des secrétaires greffiers.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Exactement, puisqu'il est dit dans l'amendement : « s'ils ne remplissent pas ces conditions. »

M. Pierre de La Gontrie. Qu'est-ce qui vous empêchera de les intégrer ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Dans la rédaction proposée, il n'y a pas d'alternative, mais une obligation. Ce n'est pas une question de fond qui nous oppose, mais une question de forme. Et je crois que je défends l'intérêt des greffiers.

M. Pierre Garet, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Nous pourrions dans ces conditions, monsieur le secrétaire d'Etat, modifier l'amendement de la façon suivante : « ... soit intégrés, et notamment s'ils ne remplissent pas ces conditions, dans les corps de fonctionnaires ». Ainsi nous laisserions la possibilité d'un choix.

M. le président. Le Gouvernement accepte-t-il cette nouvelle rédaction de l'amendement ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement accepte l'amendement ainsi modifié.

M. le président. Le texte de l'amendement n° 3 rectifié serait donc celui-ci : « ... soit intégrés, et notamment s'ils ne remplissent pas ces conditions, dans les corps de fonctionnaires... » — le reste sans changement.

Cet amendement, ainsi rédigé, est accepté par le Gouvernement.

Je le mets aux voix.

(L'amendement n° 3 rectifié est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le deuxième alinéa de l'article 3 bis ainsi modifié.

(Cet alinéa, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je n'ai pas d'amendement sur les troisième, quatrième et cinquième alinéas du texte de l'Assemblée nationale.

Je les mets aux voix

(Ces alinéas sont adoptés.)

M. le président. Par amendement n° 4, M. Garet, au nom de la commission de législation, propose de rédiger comme suit le sixième alinéa de l'article 3 bis :

« Les mêmes facultés seront ouvertes de plein droit aux employés des greffiers titulaires de charge, salariés à plein temps, ayant plus de dix années de service. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles les mêmes avantages pourront être accordés aux employés salariés à plein temps ayant moins de dix ans de service. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Je me suis expliqué tout à l'heure à propos de cet amendement. Il s'agit de faire une différence entre les employés de greffe anciens et les jeunes.

S'il est possible en effet de demander à un jeune de passer un examen, on ne peut l'exiger d'un ancien qui a quitté l'école depuis longtemps et ne suit plus de cours. Il n'est plus tout à fait apte à passer un examen, ce qui ne l'empêche pas d'être parfaitement compétent dans son travail et un employé certainement précieux pour son patron.

Cet amendement ne fait que reprendre la position que le Sénat avait prise en première lecture. Il tend à faire une distinction entre les employés ayant plus de dix années de service et les autres. J'ajoute que nous avons tenu compte d'une remarque faite à l'Assemblée nationale par M. le garde des sceaux puisque nous avons mentionné qu'en toutes circonstances il s'agissait d'employés travaillant à plein temps.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Le Gouvernement s'oppose à cet amendement, d'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement d'ajouter les mots « ayant plus de dix années de service ».

En réalité, il faut lire cet amendement dans le contexte de l'article tout entier tel qu'il a été adopté par le Sénat après le vote des amendements précédents, en particulier des amendements n° 1 et 2.

En effet, « les mêmes facultés seront offertes de plein droit » signifie que, désormais, un employé de greffe qui a été recruté sans examen professionnel et n'a pas été nommé par la Chancellerie, pourra, s'il est licencié en droit, être directement intégré dans la magistrature et bénéficier d'une reconstitution de carrière alors qu'il n'a jamais exercé des fonctions de responsabilité.

Cet amendement aggraverait singulièrement la décision déjà prise par le vote de l'amendement n° 2. Si l'intégration des employés des greffes devait s'effectuer de plein droit et dans les mêmes conditions que celle des greffiers titulaires

de charge, cette situation placerait la Chancellerie dans une position délicate lors des discussions concernant le classement hiérarchique des nouveaux corps de fonctionnaires.

Enfin, on commettrait une grave injustice à l'égard des actuels fonctionnaires des services judiciaires qui sont souvent des anciens employés de greffe. Bien que leur entrée dans la fonction publique ait été subordonnée à un concours, ils n'ont pas bénéficié d'une reconstitution de carrière, quelle que soit la durée des services qu'ils ont pu auparavant accomplir dans un greffe. Ils vont se trouver ainsi défavorisés par rapport aux employés de greffe.

En effet, si tous les employés de greffe âgés de moins de cinquante ans et justifiant de dix ans de service étaient intégrés dans un corps de fonctionnaires, la reconstitution de carrière à laquelle ils auraient droit, en application du dernier alinéa de l'article 3 bis, leur permettrait d'être placés dans une meilleure situation que les fonctionnaires, même s'ils ont subi un échec au concours auquel ces fonctionnaires ont été reçus.

C'est pourquoi le Gouvernement demande au Sénat de ne pas retenir cet amendement.

M. Edouard Le Bellegou. Je demande la parole, pour répondre à M. le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Le Bellegou.

M. Edouard Le Bellegou. Mes chers collègues, je me permets d'insister auprès du Sénat pour lui demander de voter l'amendement présenté par la commission de législation.

Je pense ici à ce petit personnel des greffes dont la situation risque d'être profondément bouleversée par le projet de loi que nous sommes en train de voter. On trouve, à l'heure actuelle, dans les greffes un personnel expérimenté et notamment parmi les employés qui ont plus de dix ans de services ; certains y assument, sans être pour autant des fonctionnaires, des fonctions extrêmement importantes pour lesquelles ils ont acquis une expérience très poussée et cela sous le contrôle des magistrats et des greffiers.

La situation de ces personnels est telle que, si nous laissons au Conseil d'Etat le soin de déterminer les conditions dans lesquelles ils pourront être, soit intégrés comme fonctionnaires, soit recrutés comme contractuels, ils vont être dans l'obligation très vraisemblablement d'être soumis à un examen. Comme le disait tout à l'heure notre collègue M. Garet, rapporteur, l'examen est quelque chose d'assez naturel pour quelqu'un de jeune qui n'a que quelques années d'expérience dans un greffe ; mais, lorsqu'un employé de greffe a plus de dix ans d'ancienneté — et je pourrais vous citer à ce sujet des cas concrets — et a assuré avec compétence ce service qu'il connaît parfaitement, je ne vois pas pourquoi on lui ferait passer un examen comportant des épreuves de culture générale plus ou moins poussées puisqu'il risquerait d'échouer à cet examen tout en étant parfaitement compétent dans le domaine qui est le sien.

Je pourrais vous citer, dans un tribunal que je connais puisque je le fréquente, le cas d'une employée qui a plus de dix ans de service. Elle s'occupe des ordres et tous les magistrats chargés de contrôler son travail en sont parfaitement satisfaits. Cependant, en dehors de sa connaissance parfaite de la procédure des ordres, elle n'a pas une culture générale suffisante pour risquer de passer un examen. Elle me disait dernièrement : si l'examen est imposé, je préfère m'en aller, car je n'ai plus à mon âge la possibilité de le préparer.

Je pense donc qu'en faisant entrer de plein droit dans le corps des contractuels qui vont être engagés par le ministère de la justice, à la suite de l'application de la loi, des gens qui ont derrière eux dix ans d'expérience, on a une garantie suffisante. En revanche, je comprends très bien que, pour les personnes ayant moins de dix ans d'expérience — ce nombre d'années pourrait d'ailleurs être abaissé — le Conseil d'Etat puisse instituer une sorte d'examen probatoire dont M. le garde des sceaux a pu laisser entendre qu'il pourrait être relativement facile ; mais je préfère la garantie de dix ans de services, et je rejoins là l'observation présentée par M. Prélot à la commission de législation : il y a des âges auxquels on ne peut plus passer d'examen et je crois que tous les professeurs sont d'accord là-dessus.

J'ajoute, du reste, que le Gouvernement s'oppose à cet amendement comme il l'a fait à l'Assemblée nationale et revient à son texte primitif qui soumet tous les éventuels bénéficiaires du reclassement au décret en Conseil d'Etat. Par conséquent, nous en revenons à l'éventualité de l'examen. Tout à l'heure on s'est servi d'un argument que je vais rappeler : supposons qu'un de ces commis ou un de ces employés de greffe soit licencié en droit. Il remplirait alors les conditions pour être nommé magistrat. Permettez-moi de vous rappeler que, parmi les employés modestes de greffe que je défends, à l'heure actuelle il y en a très peu qui soient licenciés et qui possèdent des diplômes de

droit. Il y en a même qui ont à peine le certificat d'études. Leur valeur est tirée seulement de leur expérience professionnelle, ce qui est très valable du point de vue du métier qu'ils accomplissent.

Par conséquent, votre argument a peu de chance d'avoir une portée réelle et pratique car je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'employés de greffe titulaires de diplômes.

Et puis, s'il y avait un licencié ou un docteur en droit parmi eux, pourquoi ne pourrait-il pas être nommé magistrat puisqu'il possède le diplôme nécessaire pour entrer dans le corps de la magistrature ? Si, parmi ces employés, il s'en trouvait un, très modeste, qui ait accepté de travailler dans un greffe, pourquoi cette prévention à son égard à cause de la modicité des fonctions qu'il accomplit ?

Permettez-moi aussi de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il existe un autre argument qui me paraît avoir toute sa valeur. En 1952, lorsqu'on a établi, modifié, perfectionné le statut des greffiers fonctionnaires, on a permis aux employés de greffes qui avaient plus de dix ans de services d'être intégrés sans concours ni examen dans le corps des greffiers fonctionnaires et on leur a donné cette possibilité pendant sept ans. Pendant la période qui a suivi le vote de la loi, tous les employés de greffes avaient donc la possibilité d'entrer dans le cadre des commis-fonctionnaires sans passer de concours, cette faculté leur ayant été reconnue précisément à cause de l'expérience professionnelle qu'ils avaient acquise dans les greffes.

Dans ces conditions, je demande au Sénat de maintenir l'amendement qui a été adopté du reste hier à l'unanimité de la commission de législation, pour les raisons parfaitement logiques que je viens d'exposer. Je ne crois pas que les objections soulevées par le Gouvernement soient susceptibles de prévaloir contre les arguments que nous avons donnés à l'appui de cet amendement. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je voudrais simplement répondre à M. Le Bellegou que je ne peux pas le suivre sur ce terrain, car ce ne serait pas défendre la carrière des magistrats et les intérêts d'une magistrature digne de notre pays. D'après lui, tout jeune homme licencié en droit qui a été employé dans un greffe pourrait, du jour au lendemain, devenir magistrat. Ce n'est ni sérieux ni raisonnable ! Pourquoi ne pas reconnaître la même faculté à tous les licenciés en droit qui ont une expérience administrative quelconque, que ce soit dans des ministères ou des administrations départementales, voire des administrations communales. C'est pourquoi je considère que l'objection faite par le Gouvernement à l'automatisme de la nomination dans le corps de la magistrature demeure valable, d'autant que, contrairement à ce que pense M. Le Bellegou, il ne s'agit pas de cas isolés.

J'ajoute que le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement pour une autre raison. Les employés de greffes qui ont été nommés dans un corps de fonctionnaires des services judiciaires à la suite de concours vont se trouver défavorisés, puisque leurs collègues qui n'ont pas voulu passer ces concours, ou n'ont pas été reçus, mais qui réunissent les conditions prévues pour une intégration, pourraient non seulement les rejoindre, mais même avoir une situation supérieure à la leur.

Je ne pense pas que M. Le Bellegou veuille, par cet amendement, léser les fonctionnaires actuellement en service dans les greffes et c'est pourquoi le Gouvernement demeure fermement opposé à son adoption. J'ajoute que le vote de cet amendement renforcerait singulièrement les conséquences dommageables qui pourraient résulter de l'adoption de l'amendement n° 2.

M. Pierre Garet, rapporteur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Mes chers collègues, j'avoue que je suis sensible à un certain nombre des arguments qui ont été produits par les uns et par les autres. Je ne sais pas si j'ai parfaitement qualité pour présenter, au nom de la commission, un amendement complémentaire. Mais, en mon nom personnel, si vous le permettez, je viens faire une proposition de rédaction nouvelle.

Voici comment pourrait être rédigé le sixième alinéa de l'article 3 bis : « Ces facultés en ce qui concerne l'intégration dans les corps de fonctionnaires des services judiciaires et le recrutement en qualité d'agent contractuel ou d'auxiliaire seront ouvertes de plein droit », le reste sans changement.

Evidemment, avec ce texte, l'entrée dans la magistrature semble difficile, mais du moins avons-nous l'assurance qu'il est tenu compte des années d'ancienneté de ces greffiers dont on parlait tout à l'heure et auxquels il serait véritablement inopportun de faire passer un examen. Je suggère donc, et au Gouvernement s'il veut bien m'entendre, et aux membres de l'assemblée, de se rallier à un tel texte qui me semble tenir compte de ce qui a été dit il y a un instant.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat. Il est évident que ce sous-amendement a pour lui le mérite d'être au moins logique avec les votes précédemment émis par le Sénat. De même que l'amendement n° 2 réserve les intégrations dans le corps judiciaire aux seuls greffiers titulaires de charge qui remplissent les conditions prévues pour le statut de la magistrature, de même le sous-amendement limite les intégrations de plein droit prévues pour les employés des greffes. Mais cela ne change rien aux réserves qu'a faites le Gouvernement sur l'amendement n° 2 qui a été voté par votre assemblée.

Toutefois, comme ce sous-amendement est en harmonie avec l'ensemble de l'article et répond logiquement aux votes précédents, le Gouvernement n'y fait pas d'objections.

M. Edouard Le Bellegou. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Le Bellegou.

M. Edouard Le Bellegou. Je risque d'être pris au piège de mon propre raisonnement qui consiste à dire que très peu nombreux sont les employés de greffe susceptibles de réunir les conditions pour être intégrés, aux termes des amendements que nous avons votés tout à l'heure, dans la magistrature. On pourrait, en effet, me répondre à l'occasion de l'amendement qui est présenté à l'heure actuelle par M. le rapporteur : du moment qu'ils sont très peu nombreux, il n'y aucune espèce d'inconvénient à voter l'amendement qui est présenté par vous.

Je précise qu'il n'a jamais été dans mon esprit de faire entrer dans la magistrature ou d'ouvrir cette faculté à des employés de greffe ayant plus de dix ans de service. Il a toujours été dans mon esprit de continuer d'utiliser l'expérience de ces employés qui ont donné pleine satisfaction et dont la situation serait à l'avenir à la merci d'un examen.

Je pourrais donc me rallier assez facilement à la thèse qui a été tout à l'heure soutenue par M. Garet et à son sous-amendement, d'autant plus que je redoute — vous le comprenez parfaitement — la confrontation avec l'Assemblée nationale à l'occasion des amendements que nous votons en ce moment.

Il n'en est pas moins vrai qu'il reste comme un argument d'élémentaire justice que s'il se trouvait d'aventure un modeste employé de greffe ayant les diplômes et les qualités morales suffisantes pour pouvoir être intégré dans la magistrature, on ne voit pas pourquoi, *a priori*, dans une démocratie, on ne lui donnerait pas cette possibilité.

Je reste favorable à l'amendement présenté par la commission. Subsidiellement, je voterai son sous-amendement, mais je demande à M. le président, l'amendement étant le plus éloigné, si j'ai bien compris, de bien vouloir d'abord le mettre aux voix.

M. le président. Je dois d'abord appeler le Sénat à se prononcer sur le sous-amendement, suivant une règle constante. En outre, dans le cas présent, cela s'impose, puisque ce sous-amendement modifie le début de l'amendement.

Toutefois, pour donner satisfaction à M. Le Bellegou, je peux procéder à un vote par division et mettre d'abord aux voix les trois premiers mots de l'amendement n° 4, soit : « Les mêmes facultés... ».

M. Pierre Garet, rapporteur. Je ne demande pas mieux que de donner satisfaction à M. Le Bellegou.

M. Marcel Champeix. C'est tout de même l'amendement initial qui se trouve le plus éloigné du texte de l'article.

M. Edouard Le Bellegou. Je ne suis pas compétent en matière de règlement, je le reconnais bien volontiers. Mais je pensais que l'on votait d'abord sur le texte le plus éloigné du texte initial et il apparaissait, dans ce débat, que c'était celui de l'amendement n° 4. S'il était repoussé, il resterait alors à voter sur le sous-amendement. C'est pourquoi j'ai proposé cette procédure.

M. le président. Le vote par division vous donnerait satisfaction tout en permettant à l'Assemblée de se prononcer sur le sous-amendement avant de voter sur l'amendement.

La commission accepte-t-elle le vote par division ?

M. Pierre Garet, rapporteur. Oui, monsieur le président.

M. le président. Je vais mettre aux voix les trois premiers mots de l'amendement n° 4, c'est-à-dire : « Les mêmes facultés... ».

M. Pierre de La Gontrie. Qu'est-ce que cela veut dire ? On va voter sur le sujet d'une phrase !

M. le président. Il est évident que, s'ils étaient adoptés, le sous-amendement déposé par M. Garet deviendrait sans objet. Si, au contraire, ils étaient repoussés, alors le sous-amendement serait mis aux voix.

Je mets donc aux voix les trois premiers mots du sixième alinéa : « Les mêmes facultés... »

(*Ce membre de phrase n'est pas adopté.*)

M. le président. Je donne maintenant lecture du sous-amendement proposé par M. Garet :

« Ces facultés, en ce qui concerne l'intégration dans les corps de fonctionnaires des services judiciaires et le recrutement en qualité d'agent contractuel ou d'auxiliaire... »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le sous-amendement.

(Ce texte est adopté.)

M. Edouard Le Bellegou. C'est un vote par résignation !
(Sourires.)

M. Pierre de La Gontrie. C'est un vote par interversion !
(Nouveaux sourires.)

M. le président. Je mets aux voix la seconde partie de l'amendement n° 4, à savoir :

« ...seront ouvertes de plein droit aux employés des greffiers titulaires de charge, salariés à plein temps, ayant plus de dix années de service. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions dans lesquelles les mêmes avantages pourront être accordés aux employés salariés à plein temps ayant moins de dix ans de service. »

(Ce texte est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'ensemble de l'amendement n° 4 modifié par le sous-amendement.

(L'amendement n° 4, modifié, est adopté.)

M. le président. Ce texte se substitue au 6^e alinéa de l'article 3 bis voté par l'Assemblée nationale.

Personne ne demande la parole sur le dernier alinéa ?...

Je mets aux voix.

(Ce texte est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets maintenant aux voix l'ensemble de l'article 3 bis modifié et complété par les amendements précédemment adoptés.

(L'article 3 bis est adopté.)

[Article 4 ter.]

M. le président. « Art. 4 ter. — Le délai de cinq ans prévu à l'article 200 du code général des impôts n'est pas requis pour l'application dudit article aux plus-values provenant des indemnités allouées en application de l'article 2 (alinéa 2) de la présente loi.

« Lorsque la cessation de l'exercice de la profession a lieu en application de la présente loi, le paiement de la taxe spéciale sur les plus-values de cession peut être opéré par le moyen des bons du Trésor remis à titre de paiement de l'indemnité de rachat. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. Pierre Garet, rapporteur. Mes chers collègues, le deuxième alinéa de cet article 4 ter reprend mot pour mot celui de l'article 4 bis nouveau que le Sénat avait ajouté au texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale. Il n'y a donc aucune difficulté de ce côté.

Mais en quoi consiste le premier alinéa qui a été ajouté par l'Assemblée nationale ? Lorsque M. le garde des sceaux est venu devant la commission des lois il a indiqué que ne serait perçue au titre de la plus-value des greffes qu'une imposition à un taux réduit de 6 p. 100.

L'article 200 du code général des impôts, modifié par le décret du 27 avril 1961, comporte un premier alinéa ainsi conçu :

« Sous réserve des dispositions des paragraphes I et II de l'article 152 ci-dessus, dans le cas de cession totale ou partielle, de transfert ou de cessation d'exercice de la profession plus de cinq ans après la création ou l'achat du fonds, de l'office ou de la clientèle, les plus-values provenant de la cession d'éléments de l'actif immobilisés et les indemnités reçues en contrepartie de la cessation d'exercice de la profession ou du transfert de la clientèle sont taxées exclusivement au taux de 6 p. 100 en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des personnes physiques. »

Malgré les assurances reçues du ministère des finances et dont M. le garde des sceaux nous a fait part, il a paru préférable à l'Assemblée nationale d'inclure dans le texte une disposition sur laquelle tout le monde était d'accord. Votre commission ne soulève aucune objection. C'est une très bonne garantie et, par conséquent, elle accepte ce nouvel article 4 ter au lieu de l'article 4 bis voté par le Sénat en première lecture.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 4 ter.

(L'article 4 ter est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté.)

— 4 —

QUESTIONS ORALES

M. le président. L'ordre du jour appelle les réponses aux questions orales sans débat.

BASES AMÉRICAINES EN FRANCE

M. le président. M. François Schleiter expose à M. le ministre des armées que des informations diverses et concordantes ont annoncé, dans les derniers jours, la fermeture prochaine de bases américaines importantes en France et même le transfert de l'O. T. A. N. dans des pays voisins. Il a l'honneur de lui demander de bien vouloir tenir le Parlement informé de tout changement important susceptible d'intervenir dans la politique militaire de la France et appelle, au surplus, son attention sur les conséquences économiques et sociales que comporteraient de telles déterminations. (N° 681. — 19 octobre 1965.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Le Gouvernement n'a jusqu'alors été saisi que d'une seule proposition tendant à rétrocéder à la France une base américaine implantée sur notre territoire. Cette proposition concerne l'aérodrome de Châlons-Vatry.

Par ailleurs, le conseil de l'Atlantique Nord a décidé, en septembre 1965, de remettre à la France trois aérodromes de la réserve de l'O. T. A. N. inutilisés depuis fort longtemps. Il s'agit des aérodromes de Laon-Athies, Merville-Calonne, Vouziers-Sechault.

Il est possible que d'autres terrains dont cette organisation n'a plus l'emploi fassent prochainement l'objet de décisions semblables. Il s'agit là de remaniements que justifient des considérations techniques, mais qui peuvent fort bien être à l'origine des interventions dont fait état M. le sénateur Schleiter.

En revanche, le Gouvernement n'a été saisi d'aucun projet de fermeture de bases importantes, non plus que d'un transfert éventuel d'organismes de l'O. T. A. N. dans des pays voisins.

Quant à la politique militaire de notre pays, elle a été encore récemment discutée dans cette enceinte à la faveur du débat budgétaire et demeure inchangée.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. François Schleiter. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la ville de Verdun comptait naguère 15.000 habitants et, en dix ans, elle a vu doubler sa population parmi laquelle environ 1.500 de ses habitants travaillent à la base américaine. Parmi nos compatriotes qui sont dans les services américains, 60 p. 100 environ sont des employés sans qualification spéciale. Il s'agit tantôt d'un salaire familial unique, tantôt la famille compte plusieurs salaires payés par les services américains.

La masse de salaires versée par les services américains à Verdun peut être estimée à environ cent millions d'anciens francs par mois soit, avec le treizième mois, environ un milliard cinq cents millions par an. Il s'agit là d'une implantation importante et qu'il n'est pas facile de remplacer, vous vous en rendez compte, par une industrie nouvelle.

Je ne parle en cet instant que du dépôt américain de Verdun. Je n'ajoute pas les 600 à 800 personnes du camp de Trois-Fontaines, près de Bar-le-Duc, je ne cite pas la base aérienne d'Étain, dans le département de la Meuse, je ne parle pas davantage de la base de Chambley située aux confins des départements lorrains, ni des bases canadiennes, notamment la base de Marville.

J'ai saisi l'exemple du département de la Meuse pour attirer l'attention du Gouvernement au double point de vue de notre défense nationale et des importantes conséquences économiques et sociales qui, dans l'éventualité que j'ai soulevée, pourraient être à envisager.

Il nous semble, d'après nos informations, que les autorités militaires américaines sont favorables, en effet, au maintien des principaux stationnements actuels. C'est aussi le sentiment de nos propres populations.

Voilà pourquoi nous souhaitons connaître les éventuels impératifs supérieurs relevant de la défense nationale ou de la politique étrangère de la France.

Nos sages et courageuses populations, monsieur le secrétaire d'Etat, ont, naturellement, le goût de la continuité. Elles redoutent les improvisations. Dans le domaine de la défense nationale comme dans le domaine économique et du point de vue du développement des activités locales, elles estiment que la solution la plus médiocre, si elle est poursuivie avec méthode, porte bien souvent ses fruits.

En un mot, nous avons horreur du changement et nous en craignons les conséquences, qui relèvent parfois du hasard. Nous aimons aussi « savoir », savoir ce que l'on attend de nous ou ce que l'on nous prépare.

Voilà pourquoi en toute clarté et en toute simplicité j'ai souhaité connaître les intentions ou les négociations du Gouvernement, car en définitive c'est toujours sur place qu'il faut faire le nécessaire et nous ne voulons pas avoir à parer à une situation que nous n'aurons pas préparée.

Sous le bénéfice de ces observations, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux vous exprimer mes remerciements pour avoir bien voulu, dans des délais rapides, tenir le Sénat informé d'une question qui, bien sûr, intéresse le département de la Meuse et les départements lorrains, mais également d'autres régions de France où sont stationnées les forces américaines qui participent à la défense commune en même temps qu'elles jouent un rôle important dans la vie économique et sociale locale.

PRÊTS DU CRÉDIT AGRICOLE

M. le président. M. Charles Naveau expose à M. le ministre de l'agriculture l'émotion et la déception que soulèvent dans les milieux agricoles les dispositions des décrets n° 65-576 et 65-577 du 15 juillet 1965 relatifs aux différents modes de prêts que le Crédit agricole mutuel peut consentir.

Il lui signale :

1° Que leur restriction et leur complexité vont à l'encontre des buts recherchés, et notamment en ce qui concerne les prêts à long terme devant permettre la réalisation de certaines opérations foncières et immobilières; leur application mettra les preneurs préempteurs dans l'impossibilité de lutter à égalité avec des éventuels acquéreurs étrangers;

2° Que les superficies de référence exigées selon les régions créent des inégalités criardes parmi les éventuels bénéficiaires et ne constituent pas des critères sérieux pour fixer la rentabilité des exploitations.

Il lui demande de revoir dans les moindres délais ces dispositions en leur donnant une certaine élasticité, en permettant aux caisses de Crédit agricole de disposer d'une certaine franchise de départ quant au montant et à la durée des prêts à accorder, conditions nécessaires aux agriculteurs pour la transformation de leurs méthodes de travail et de leurs techniques qu'exige la concurrence de nos partenaires européens. (N° 682. — 2 novembre 1965.)

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Yvon Bourges, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Le nouveau régime des prêts fonciers repose sur les critères suivants: premièrement, meilleure adaptation des caractéristiques du prêt aux besoins réels et aux facultés de remboursement de l'emprunteur; deuxièmement, incitation plus soutenue à la réalisation d'opérations recommandables sur le plan des structures.

En conséquence, le décret du 15 juillet 1965 a porté à 150.000 francs le plafond du prêt susceptible d'être accordé quelle que soit la catégorie de l'emprunteur, alors que sous l'empire du décret du 22 mai 1963, le montant des prêts pouvant être accordés était fixé à 60 p. 100 de la valeur de l'acquisition, sans pouvoir dépasser 40.000 francs dans le cas général, 90.000 francs si l'acquisition était réalisée par le preneur en place pouvant exercer le droit de préemption, 120.000 francs si l'acquisition était réalisée, soit auprès d'une S. A. F. E. R., soit par un agriculteur bénéficiaire de prêts à long terme au titre des migrations rurales ou des mutations d'exploitations dans le cadre du F. A. S. A. S. A.

En ce qui concerne le pourcentage du prêt par rapport à la dépense d'acquisition, l'ancien plafond de 60 p. 100 est également assoupli.

Ce taux est cependant variable en cas d'acquisitions réalisées en vue d'agrandir une exploitation et d'acquisitions réalisées par l'exploitant preneur en place, en fonction de certains éléments et selon les conditions dans lesquelles l'opération est réalisée. Il pourra atteindre 75 p. 100 dans le cas d'agrandissement d'une exploitation.

Dans le cas d'une première installation ou d'une installation sur une nouvelle exploitation, le montant des prêts est fixé par la caisse prêteuse dans la limite de 60 p. 100 de la dépense d'acquisition; toutefois, cette limite est portée à 80 p. 100 pour les jeunes agriculteurs, les promus sociaux, les migrants et les mutants.

Il convient de signaler, en premier lieu, que la durée maximale des prêts à long terme demeure fixée à trente ans sans être limitée comme auparavant par l'âge de l'emprunteur. Cette durée est modulée en fonction des charges d'emprunt foncier et de fermage supportées par l'exploitation, y compris celles

qui résultent du prêt demandé et du montant théorique du fermage qui serait dû si la totalité de l'exploitation était prise à bail.

En second lieu, dans la limite du pourcentage maximal de financement autorisé, les caisses de crédit agricole mutuel restent toujours libres de fixer le montant du prêt au niveau qu'elles estiment justifié, compte tenu notamment des besoins financiers de l'emprunteur et de ses possibilités de remboursement.

Le décret n° 65-577 du 15 juillet 1965 a, quant à lui, modifié le régime des prêts à moyen terme du crédit agricole en unifiant les divers régimes de prêts spéciaux existants.

Désormais, les prêts à moyen terme peuvent être accordés en vue de faciliter tous les investissements mobiliers et immobiliers à l'exclusion des acquisitions de fonds de terre; ces prêts sont amortissables en quinze ans au maximum et sont productifs d'un intérêt actuellement fixé au maximum à 5 p. 100.

Dans le nouveau régime les plafonds auxquels étaient précédemment soumis les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs sont supprimés. A l'exclusion des prêts d'installation aux jeunes artisans ruraux, dont le plafond est élevé de 12.000 ou 18.000 à 30.000 francs, tous les prêts à moyen terme sont d'ailleurs soumis à un régime unique caractérisé par l'absence d'un montant maximal réglementairement fixé. En conséquence, le montant de ces prêts est déterminé par les caisses régionales au niveau qu'elles estiment justifié, compte tenu des besoins financiers de l'emprunteur et de ses possibilités de remboursement.

Le taux d'intérêt maximum susindiqué est réduit de 2 p. 100 en faveur des jeunes agriculteurs et artisans ruraux qui s'installent pour la première fois, des promus sociaux, des migrants, des bénéficiaires du F. A. S. A. S. A., des tributaires préférentiels et des G. A. E. C.

D'autre part, en ce qui concerne la fixation d'une superficie minimum, il convient de noter qu'aux plancher et plafond de superficie prévus par le décret du 22 mai 1963, et qui, en fait, avaient été remplacés par une valeur unique pour tout le territoire, a été substituée une notion concrète: la surface de référence, déterminée par région naturelle et selon le type de culture, qui doit exactement refléter les conditions objectives de l'exploitation dans chaque région naturelle et qui doit évoluer dans la mesure où ces conditions pourront elles-mêmes évoluer.

Les superficies de référence ayant été calculées en fonction de données concrètes, à savoir la structure actuelle des exploitations et les possibilités réelles d'acquisition, les unes et les autres essentiellement variables selon les régions, il est inévitable que des inégalités se manifestent puisque ces possibilités sont variables selon les régions.

Dans le cas d'une première installation, la superficie minimum exigée devra atteindre deux fois la superficie de référence, car il ne serait pas normal d'encourager les installations se réalisant sur des superficies insuffisantes pour permettre l'équilibre de ces exploitations, et pour assurer une vie décente de la famille qui l'exploite et une possibilité de rembourser les prêts sans trop de privation.

Cependant, il pourra être procédé à la modification dans le sens d'une augmentation des surfaces de références prévues dans certains départements lorsque ces modifications s'appuieront sur l'avis unanime des représentants des organisations professionnelles agricoles et des membres de la commission départementale des structures.

En définitive, le nouveau régime, en favorisant l'agrandissement des exploitations existantes et en encourageant l'installation sur des superficies suffisantes d'agriculteurs dignes d'intérêt, constitue, dans le cadre de la politique de rénovation des structures agricoles, un progrès par rapport à la réglementation antérieure.

M. Charles Naveau. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Naveau.

M. Charles Naveau. Monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens à vous remercier de la promptitude avec laquelle vous avez bien voulu répondre à une question orale que j'ai posée voilà seulement quelques jours à M. le ministre de l'agriculture.

Dire que cette réponse me donne satisfaction est tout autre chose. Elle reconnaît en partie le bien-fondé de ma réclamation; elle admet même dans une très faible mesure que le problème doit être revu avec les organisations professionnelles, notamment pour les superficies de référence. En réalité, les dispositions du décret n° 65-576 relatif aux prêts à long terme destinés à la réalisation d'opérations foncières n'apportent que très peu de modifications aux dispositions précédentes qu'elles voulaient améliorer, mais en certains cas elles les aggravent même. Ainsi le slogan si souvent utilisé « La terre doit appartenir à celui qui l'exploite » est maintenant abandonné et il donne le champ libre à un autre slogan: « On ne prête vraiment qu'aux riches ».

Monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que l'on est parfois excessivement imbu de vouloir réformer les structures agricoles et que l'on ne s'attache pas assez au côté social et humain des demandes présentées par les emprunteurs. Réserver les crédits disponibles aux moyens de production — je crois que c'était là le souhait du ministère — est une chose. En accorder un peu plus, et un peu plus libéralement, à ceux qui veulent devenir propriétaires de leurs terres en est une autre et serait beaucoup mieux.

Sans doute, quand un fermage basé sur le blé n'est que de deux ou trois quintaux à l'hectare, soit environ 12.000 anciens francs pour une terre qui vaut un million, l'exploitant n'a pas intérêt à devenir propriétaire. Mais il en est tout autrement lorsque le fermage, payable en beurre, atteint, comme dans ma région, de 45.000 à 50.000 anciens francs par hectare pour une prairie dont la valeur vénale ne dépasse que légèrement ce million. Cela explique le désir du locataire de devenir propriétaire et le souhait qu'on lui en fournisse les moyens par des prêts à long terme et à faible taux.

C'est sur cet aspect du problème que je voudrais attirer votre attention.

De plus en plus, les propriétaires bailleurs, pour ne plus avoir à supporter des charges toujours croissantes d'entretien des bâtiments d'habitation et d'exploitation, les offrent en vente aux locataires en place avec un ou plusieurs hectares. Ceux-ci, pour se maintenir sur les lieux, se trouvent dans l'obligation d'acheter s'ils veulent poursuivre le bail qui est en cours sur le reste de l'exploitation. Les dispositions du décret du 15 juillet sont trop restrictives et les caisses régionales de crédit agricole, soumises à ces dispositions, ne peuvent accorder les prêts sollicités par leurs clients.

L'introduction, dans la constitution des dossiers, de demandes d'emprunts de la surface de référence, n'est pas toujours heureuse. La rentabilité ne dépend pas uniquement de la superficie de l'exploitation. On devrait tenir compte beaucoup plus de la valeur morale et de la volonté de travail de l'emprunteur.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Charles Naveau. De nombreux cas de rejet, dus aux impératifs du décret, pourraient vous être exposés et notre collègue, M. Driant, y faisait allusion la semaine dernière d'une façon excellente dans son intervention comme rapporteur du budget de l'agriculture.

Je voudrais signaler également à votre attention le danger qui existe de ne pas donner à nos paysans les moyens financiers d'acquérir leurs terres.

Répondant récemment à un député, M. le ministre de l'agriculture a précisé que, de 1959 à 1963, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes, de l'Oise et de la Somme, 451 exploitations totalisant 11.500 hectares étaient passées dans les mains de propriétaires étrangers.

En raison de la construction de l'Europe, qui se fera envers et contre tous, il n'est pas dans mes intentions de vous demander que cela soit interdit, mais il serait souhaitable que nos agriculteurs puissent bénéficier de prêts de même durée et au même taux d'intérêt, c'est-à-dire qu'ils puissent jouer leur

chance dans cette concurrence à l'achat avec nos partenaires, c'est-à-dire lutter à armes égales. (*Applaudissements.*)

C'est pour toutes ces raisons que je demande que toutes ces dispositions soient revues dans leur ensemble, que plus d'élasticité soit fournie à leur application et que, dans l'étude des dossiers, on fasse confiance à la compétence, à la sagesse des directeurs et des administrateurs des caisses régionales de crédit agricole mutuel. (*Nouveaux applaudissements.*)

— 5 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique précédemment fixée à cet après-midi, à quinze heures :

1. — a) Scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

b) Scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966.

c) Scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie.

(Ces scrutins auront lieu simultanément dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement. Ils seront ouverts pendant une heure.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du plan de développement économique et social. [N^{os} 38 et 40 (1965-1966). — M. Henri Longchambon, rapporteur de la Commission des affaires économiques et du plan; n^o 41 (1965-1966), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur; n^o 56 (1965-1966), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur; et avis de la commission des affaires sociales. — M. Roger Menu, rapporteur.]

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures quinze minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTEGRAL — 28^e SEANCE2^e Séance du Mardi 16 Novembre 1965.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1830).
2. — Congé (p. 1830).
3. — Scrutins pour l'élection de membres de commissions mixtes paritaires (p. 1830).
4. — Plan de développement économique et social. — Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1831).
Discussion générale: MM. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement; Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques.
5. — Election de membres de commissions mixtes paritaires (p. 1838).
6. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1839).
Suite de la discussion générale: M. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances.
Suspension et reprise de la séance: M. François Schleiter.
7. — Commission mixte paritaire (p. 1844).
8. — Plan de développement économique et social. — Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence (p. 1844).
Suite de la discussion générale: MM. Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles; Roger Menu, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. André Méric.
MM. Pierre Massé, commissaire général du plan; Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques; Pierre Garet, René Blondelle, René Jager, François Schleiter, Paul Ribeyre, Jean-Eric Bousch, Georges Cogniot.
Renvoi de la suite de la discussion.
9. — Transmission de propositions de loi (p. 1867).
10. — Dépôt d'un avis (p. 1868).
11. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1868).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quinze minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique sommaire de la première séance de ce jour a été affiché.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Jean-Louis Tinaud demande un congé. Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.
Il n'y a pas d'opposition?...
Le congé est accordé.

— 3 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE MEMBRES DE COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

M. le président. L'ordre du jour appelle les scrutins pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de trois commissions mixtes paritaires:

1^o Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier.

En application de l'article 12 du règlement, la commission des finances présente les candidatures suivantes:

Titulaires: MM. Pierre Carous, Yvon Coudé du Foresto, Jacques Descours Desacres, Roger Lachèvre, Jacques Masteau, Marcel Pellenc, Alex Roubert.

Suppléants: MM. Paul Driant, André Dulin, Jean-Marie Louvel, Marcel Martin, Geoffroy de Montalembert, Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

2^o Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966, pour laquelle la commission des finances présente les candidatures suivantes:

Titulaires: MM. Martial Brousse, Pierre Carous, Yvon Coudé du Foresto, Roger Lachèvre, Jacques Masteau, Marcel Pellenc, Alex Roubert.

Suppléants: MM. André Armengaud, Antoine Courrière, Jacques Descours-Desacres, André Dulin, Michel Kistler, Geoffroy de Montalembert, Joseph Raybaud.

3^o Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire, concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie, pour laquelle la commission des affaires étrangères présente les candidatures suivantes:

Titulaires: MM. André Armengaud, Pierre de Chevigny, Henri Cornat, Edgar Faure, Jacques Ménard, Marius Moutet, Vincent Rotinat.

Suppléants: MM. Jean Bène, Maurice Carrier, le général Ganeval, Lucien Gautier, Henri Parisot, Paul Piales, Michel Yver.

Conformément à l'article 61 du règlement, ces élections vont avoir lieu simultanément au scrutin secret dans la salle voisine de la salle des séances.

Je prie M. Charles Durand, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider les bureaux de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de douze scrutateurs titulaires et de six scrutateurs suppléants qui procéderont au dépouillement des scrutins.

Le sort a désigné :

Comme scrutateurs titulaires : MM. Hamadou Barkat Gourat, Jacques Henriot, Guy Pascaud, Edouard Le Bellegou, Victor Golvan, Roger Poudonson, Paul Baratgin, Louis André, Raymond Brun, Roger Carcassonne, Léon Motais de Narbonne, Paul Symphor.

Comme scrutateurs suppléants : MM. André Picard, Yves Estève, Etienne Restat, Vincent Delpuech, Edgar Tailhades, général Antoine Béthouart.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

— 4 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du Plan de développement économique et social [N^o 38, 40, 41 et 56 (1965-1966).]

Dans la discussion générale, la parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, cette séance fait suite à beaucoup d'autres qui, depuis le début de cette session, et particulièrement depuis quinze jours, vous ont réunis matin, après-midi et soir dans cette maison.

J'ai eu, moi-même, assez souvent l'honneur de me trouver à cette tribune ou à ce banc au nom du Gouvernement et cependant la séance qui nous réunit tous, ici même, aujourd'hui, ne ressemble à aucune autre. En effet, le document législatif soumis ce jour au Sénat, cet article unique approuvant tout un volume, est d'une nature particulière.

Ce n'est pas un projet comme ceux de lois de finances, par lequel le Gouvernement demanderait au Parlement des ressources pour exécuter un programme détaillé dont il serait le seul maître d'œuvre ; ce n'est pas non plus un projet comme ceux de lois-cadre, par lequel le Gouvernement vous demanderait d'approuver l'essentiel d'une législation nouvelle et de le laisser libre d'en élaborer lui-même le détail ; ce n'est pas non plus un projet comme ceux de lois de programme visant simplement à dépasser l'annualité budgétaire pour une fraction déterminée des dépenses publiques ; enfin, ce n'est pas non plus le projet d'une loi au sens ordinaire de ce terme, d'une loi définissant de nouvelles règles pour un certain aspect de la vie collective et destinée à rester valide sans limite dans le temps jusqu'à ce qu'une autre loi vienne la changer.

Le plan, tel que nous l'entendons et le pratiquons en France, est d'une nature que ne pouvaient prévoir les fondateurs et les codificateurs de la pratique parlementaire et, de ce fait, les Assemblées sont en train de créer une coutume parlementaire originale et féconde, grâce à laquelle elles deviennent des partenaires majeurs dans la formulation et la discussion de la politique économique.

Qu'est-ce, en effet, que le document qu'il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir approuver ? C'est tout d'abord un programme de politique économique et sociale, pluriannuel, complet, dont tous les éléments sont par construction compatibles entre eux, mais conditionnel et garantissant, non des résultats, mais des efforts.

Je voudrais, si vous le permettez, reprendre un à un les termes de cette définition.

Pluriannuel, le plan vise l'année 1970, assez proche pour qu'on puisse et doive prendre des décisions la concernant, assez éloignée pour qu'une certaine liberté de choix nous soit restée concernant le cours à suivre jusque-là.

Complet, le plan contient en termes plus ou moins détaillés des prévisions concernant tous les aspects de la vie économique et des objectifs engageant l'exercice et la responsabilité de la puissance publique dans l'ordre social, économique et financier.

Le plan est formé d'éléments mutuellement compatibles, et cette compatibilité gouverne toute sa technique d'élaboration, à laquelle concourent, d'une part, nos experts en analyse et en projection économique et, d'autre part, les milliers de praticiens responsables qui siègent, comme vous le savez, dans les commissions du Plan.

Ce document, enfin, est conditionnel, ce n'est pas un plan d'état-major transmis pour exécution aux troupes de l'industrie, du commerce, de l'agriculture, de la finance, de l'administration, si je puis me permettre cette image. Il propose des efforts à tous : Etat, chefs d'entreprise, dirigeants professionnels, travailleurs, épargnants, contribuables, en vue d'objectifs communs pour le développement économique et le progrès social.

Dans une société libre comme la nôtre, ces efforts peuvent être promis par l'Etat, mais ils doivent être librement consentis par ses partenaires qui composent la nation : leurs comportements ne peuvent être ni contraints ni même liés par des contrats engageant collectivement les grands groupes sociaux et les grands intérêts économiques. Dans ces conditions, le succès de l'effort que promet l'Etat est conditionné par la réalisation que le plan propose à tous les autres.

Enfin, le Plan est garant, non des résultats, mais de l'effort ; il repose sur un système de prévisions concernant les facteurs et les conditions de la croissance, en fonction desquelles ont été calculés les objectifs. Ces prévisions sont grevées d'aléas, inhérents à toute prévision et tenant ici, en particulier, au bouleversement incessant des techniques et des marchés et à l'influence qu'exerce sur l'économie française un environnement extérieur sur lequel nous n'avons pas de prise. Contre ces aléas, il faut défendre, non les prévisions elles-mêmes, qui doivent être revisables, mais les objectifs approuvés par la représentation nationale : cette défense est l'objet de la stratégie de l'expansion équilibrée que vous propose le Plan.

Tel est l'esprit même, mesdames, messieurs, du document qui vous est aujourd'hui soumis. On voit bien qu'il n'est pas, comme certains pouvaient le craindre, l'instrument d'un dirigisme puisqu'il ne prévoit aucun changement dans la distribution des pouvoirs de décision tels qu'ils existent aujourd'hui dans l'économie française. On voit aussi qu'il n'est pas, comme d'autres le prétendent, un catalogue de vœux pieux puisque c'est un programme politique, réaliste par sa cohérence, efficace par l'esprit d'adaptation au réel, de riposte à l'aléa et de défense de l'essentiel dans lequel il doit être mis en œuvre, démocratique enfin par la procédure selon laquelle il est élaboré.

Cette procédure mérite peut-être qu'un instant nous nous y arrêtions. Aux lendemains de la guerre, lorsque je m'initiais aux sciences politiques, je me souviens que mes maîtres d'alors, constatant l'importance des problèmes économiques dans la société moderne, s'interrogeaient : « Faut-il remettre l'ensemble des pouvoirs de décision dans le domaine économique à une autorité unique et centrale qui les exerce elle-même sous le contrôle de l'autorité subordonnée qualifiée pour l'exercer ? Faut-il soumettre cette autorité centrale au pouvoir politique ? »

Ils faisaient unanimement observer que ce problème paraissait fondamental et qu'il convenait d'abord de le résoudre. Je crois que nous sommes en voie d'y arriver et que la procédure adoptée, pratiquée pour la première fois à l'occasion de la préparation du V^e Plan qui vous est aujourd'hui soumis, marque une étape importante. Cette procédure, dont nous vivons aujourd'hui les dernières semaines, a été l'occasion d'une innovation politique d'un très grand intérêt, en même temps que de progrès techniques sensibles, ainsi que j'ai eu déjà l'occasion de le rappeler devant votre commission des affaires économiques et du plan.

A l'origine de l'innovation d'ordre politique, il est juste de mentionner le rôle joué par le Sénat. C'est, en effet, dans une de vos commissions que s'est exprimée pour la première fois, à l'occasion de l'examen du projet de IV^e Plan, l'idée de soumettre au Parlement un rapport sur les options qui commanderaient la préparation du plan suivant. La représentation nationale pourra ainsi débattre des grandes orientations de la politique économique, sociale et financière à moyen terme, sur la base d'un diagnostic de la situation présente, de prévisions sur l'évolution des conditions économiques et d'un exposé des principales variantes envisageables sans être contrainte par l'armature cohérente et détaillée d'un plan déjà tout fait.

Le Gouvernement a — vous vous en souvenez — accepté cette idée, en a inscrit le principe dans la loi d'approbation du IV^e Plan et c'est bien en conséquence que s'est déroulée la procédure jusqu'au moment qui nous réunit.

En 1962 et 1963, des travaux d'experts ont eu lieu dans le cadre des administrations compétentes. Au cours du premier semestre 1964, ont commencé les travaux des commissions du plan concernant les diverses possibilités, conditions et orientations de l'expansion entre 1966 et 1970.

A l'été 1964, c'est sur la base des dossiers ainsi préparés et rassemblés, qu'ont été exprimées, étudiées et déterminées par le Gouvernement les principales options proposées pour le V^e Plan. A l'automne 1964, devant le Conseil économique et le Parlement, particulièrement le Sénat, le Gouvernement a présenté ces options et il en a été débattu.

Le premier semestre de cette année 1965 a été consacré à une élaboration détaillée du projet par les commissions et toutes les administrations intéressées en fonction des orientations arrêtées et approuvées par le Parlement. L'été 1965 a vu l'adoption par le Gouvernement du projet du V^e Plan après une discussion longue et minutieuse. Enfin, l'automne 1965 a été marqué par les débats au Conseil économique, puis a vu s'engager la discussion devant le Parlement lui-même.

Parallèlement à l'essai de cette procédure nouvelle, qui, chacun s'en doute et chacun a pu s'en rendre compte, comportait des difficultés, en raison de la rigueur inévitable du calendrier et de la complexité apparente de toute cette séquence d'orientations et de décisions, une autre innovation politique consiste dans la régionalisation beaucoup plus poussée du plan.

Là aussi, le progrès ne va pas sans un surcroît de complexité et sans une certaine tension des horaires. Après les premiers travaux de la commission nationale d'aménagement du territoire, sur lesquels se fondait la partie régionale du rapport sur les options, les commissions de développement économique régionale, les Coder, récemment créées, ont été consultées, notamment sur le choix des investissements publics.

Au cours des visites que M. le commissaire général au plan leur a faites, elles ont pu faire valoir leur point de vue sur tous les aspects du plan et, l'année prochaine, j'ai eu déjà l'occasion de le dire ici et je le confirme, elles concourront à la régionalisation du plan national.

Le Gouvernement est fermement attaché aux principes qui ont gouverné cette procédure, à savoir : consulter le plus grand nombre possible de Français responsables, selon les professions, les groupes sociaux, les régions ; soumettre à la discussion démocratique, en un ensemble cohérent, unique et bien expliqué, tout son programme économique, financier et social au-delà du débat budgétaire annuel et des projets particuliers. Sur les modalités, il définira, grâce à l'expérience acquise à l'occasion de la préparation de ce V^e Plan, les moyens d'une meilleure efficacité et d'une certaine détente dans les délais impartis à ses conseillers et à ses interlocuteurs.

Quant aux progrès accomplis dans la technique même du plan, je laisserai tout à l'heure à M. le commissaire général, avec la science qui n'appartient qu'à lui en cette matière, le soin d'en témoigner par ses explications qu'il vous présentera.

Je dirai simplement que le Gouvernement attache une très grande importance pour la définition et la conduite de sa politique économique aux idées désormais bien précisées de stratégie de l'expansion équilibrée et de « programmation » en valeurs.

Le projet de V^e Plan, qui est sorti de cette procédure et qui vous est aujourd'hui soumis, est fidèle, à quelques petites retouches près dont M. Massé vous donnera l'explication technique, aux options que vous avez approuvées il y a un an. Il développe et précise les objectifs et il définit les moyens dans l'ordre économique, social et régional.

Quels sont les objectifs du V^e Plan ? En gros, favoriser les investissements productifs, mettre en place une économie moderne et compétitive, ce qui montre bien, cela dit en passant, que nous avons choisi une politique de libres échanges internationaux, et simultanément accomplir des progrès sociaux importants.

L'objectif économique, fondamental, est confirmé : une croissance de la production de 27,5 p. 100 en cinq ans obtenue dans l'équilibre interne et externe grâce au renforcement de notre capacité de produire, innover, concurrencer et vendre. Il paraît maintenant à la fois possible et nécessaire d'y associer un objectif de croissance de l'investissement productif caractérisé par une croissance de 31 p. 100 au lieu de 27 à 28 p. 100 retenus dans les options ; c'est là sans contester la retouche la plus importante apportée à ces options. C'est aussi la plus significative et je pense que chacun en comprend la nécessité à l'heure des confrontations et de la concurrence internationales.

Les principaux moyens qui seront mis au service de ces objectifs sont : une politique de l'emploi et de la formation professionnelle nettement renforcée, une politique de la recherche scientifique et technique dotée de moyens doublés par rapport au IV^e Plan et quadruplée par rapport au III^e Plan, une politique financière très diverse et très complète dont plusieurs mesures importantes vous ont été soumises et une vigoureuse politique de soutien des activités exportatrices. Leur succès est lié à l'ardeur et à l'ambition dont nos entreprises, publiques et privées, sauront faire montre pour la consolidation de leurs structures, la compression de leurs coûts, le renouvellement de leurs techniques, la conquête de leurs marchés.

M. le commissaire général vous dira comment le Gouvernement entend protéger ces objectifs par un système d'alerte permettant de parer aux aléas éventuels en temps voulu et comme il convient, et comment ces objectifs de croissance équilibrée en volume sont complétés et appuyés par des objectifs en valeur, intégrant l'effet des mouvements de prix et de revenus.

Les objectifs sociaux esquissés par les options, eux aussi, sont confirmés. Le premier de tous est le maintien du plein emploi sans aucun recours à des protections malthusiennes qui sera le meilleur garant de notre expansion. L'option en faveur d'une réduction progressive et moyenne de la durée hebdomadaire du travail, voisine d'une heure trente, a été validée ainsi que

celle qui prévoyait le raccourcissement obligatoire de l'horaire maximum autorisé : celui-ci passera de soixante à cinquante-quatre heures.

Les options concernant les équipements collectifs et le logement sont, elles aussi, validées avec un léger relèvement de l'objectif concernant le logement et, en contrepartie partielle, une réduction moindre de celui qui concerne les équipements collectifs. Dans le V^e Plan comme dans le IV^e Plan, ces équipements collectifs sont affectés du taux de croissance le plus élevé de tous : 50 p. 100 chaque fois.

Le pouvoir d'achat des particuliers devra croître de 3,5 p. 100 par an et par personne, comme il le fait depuis 1961, mais avec une forte inflexion en faveur du revenu des agriculteurs. En effet, j'attire particulièrement votre attention sur ce point, la norme indicative concernant l'évolution de ce revenu par exploitant et par an est un taux réel à 4,8 p. 100, celle concernant les salaires directs et les revenus de l'entreprise, de 3,3 p. 100. Il ne peut s'agir dans les deux cas que de normes indicatives dont la réalisation de chacune d'elles est conditionnée par celle de l'autre, celle des deux étant liée au succès de l'ensemble du Plan.

C'est là l'esprit de notre politique des revenus qui exclut la contrainte pour des raisons de principe et le contrat pour des raisons de fait et qui du même coup ne peut comporter aucune garantie unilatérale. Cette constatation d'évidence ne constitue, quoiqu'on en ait dit, aucun abandon d'objectif par rapport aux options votées l'an dernier, dont le texte ne laisse subsister aucune équivoque sur ce point. Ce qui est changé, c'est le taux lui-même concernant le revenu agricole qu'un examen plus approfondi des perspectives de production, de coût, de prix et d'effectifs nous a conduits, dans un souci d'honnêteté et de réalisme à réduire d'un demi-point par rapport aux options, l'abaissant de 5,3 p. 100 à 4,8 p. 100.

Ai-je besoin de souligner que, même ainsi corrigée, cette norme est l'une des plus ambitieuses car elle vise à renverser une évolution relative ancienne, constante et générale dans le monde et elle ne pourra être respectée que si tout le reste de la population accepte la modération relative qui lui est demandée pour le progrès de son propre pouvoir d'achat. C'est assez dire qu'elle représente un élément de l'effort possible pendant les cinq prochaines années.

Quant aux prestations sociales, le plan valide l'option tendant à une progression de 38 à 40 p. 100 en cinq ans, mais il en renvoie les modalités de détail à un document qui ne pourra vous être soumis que l'an prochain en raison des nombreux problèmes que pose sa mise au point.

Le Sénat ne comprendrait pas que j'achève ce tour d'horizon sans évoquer les objectifs régionaux du Plan. Ils ne sont d'ailleurs pas dissociables de l'ensemble. Ils n'ont de sens que si la politique d'expansion équilibrée réussit, créant ainsi les emplois, les équipements productifs, le pouvoir d'achat, les ressources nécessaires pour le logement et les infrastructures dont le développement des régions ne peut se passer.

Sous cette réserve qui va de soi, le projet de plan propose de valider les options régionales de l'an dernier, notamment :

Le développement prioritaire des huit métropoles régionales, base d'une armature urbaine appelée tout entière à une croissance très rapide ;

L'industrialisation accélérée de l'Ouest : à cet égard une rectification introduite par le Gouvernement pendant le débat à l'Assemblée nationale précise qu'un examen complet des résultats de cette politique sera fait à la fin de la seconde année du plan en vue de déterminer les mesures éventuellement à prendre pour en assurer le plein succès ;

La rationalisation et l'organisation de la croissance de la région de Paris ;

La concentration du développement industriel et urbain des régions de l'Est de la France le long d'un axe économique Rhin-Méditerranée ; à cet égard une deuxième rectification introduite par le Gouvernement prévoit les travaux nécessaires pour la création de voies navigables à grand gabarit suivant un rythme égal en Alsace et en Lorraine. De plus, M. le Premier ministre a annoncé la décision définitive prise par le Gouvernement de construire progressivement une voie navigable à grand gabarit sur toute la longueur de l'axe Rhin-Méditerranée avec deux branches, alsacienne et lorraine ;

Enfin un vigoureux effort en faveur du développement des départements et des territoires d'outre-mer.

Tel est, dans ses grandes lignes, le contenu du Plan. Le champ ouvert à vos discussions paraît immense, mais la nouvelle procédure, là encore, paraît devoir apporter un progrès. Les hypothèses ayant été largement envisagées, discutées, puis un choix ayant été fait lors de l'examen des options du plan, le débat que nous engageons aujourd'hui est, somme toute, essentiellement un débat de ratification.

Le principal débat sur le fond ayant eu lieu l'an dernier, il s'agit aujourd'hui pour le Sénat de dire s'il juge que le projet

de plan est fidèle à ces options dont il a fait la loi des auteurs du plan par son vote d'il y a un an.

Conscient d'avoir respecté fidèlement les options fixées il y a un an, le Gouvernement attend avec confiance l'issue de ce débat, qui clôturera dignement une longue entreprise collective que vous avez marquée de votre accord à son moment le plus décisif. En tout cas, quant à lui le Gouvernement, en dépit de certaines objections de principe, a fermement choisi de continuer la pratique française du plan, en lui apportant d'importants progrès dans l'ordre politique et technique, comme je l'ai montré tout à l'heure.

Il l'a fait parce que telle lui a paru être la meilleure voie à suivre pour exercer ses responsabilités économiques et sociales et parce que notre plan, loin d'être l'instrument d'un dirigisme tracassier, est indispensable au développement harmonieux et éclairé de l'économie libérale elle-même. Il s'agit de l'avenir de la France et des Français et nous devons, non le subir, mais le préparer.

Le succès dépend donc de l'effort de tous. Je puis en conclusion vous assurer que, pour ce qui le concerne, le Gouvernement exécutera avec vigueur et continuité le programme qu'il se propose ici à lui-même et qu'il vous demande d'approuver. (*Applaudissements au centre droit et sur divers bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan.

M. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'objectif fondamental du V^e Plan est, nous dit-on, d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre pays en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable. Cet objectif est ample et son importance exceptionnelle, car il répond aux nécessités de l'heure qui font que dans quelques années, en 1970 nous l'espérons bien, la politique du Marché commun étant accomplie, les barrières douanières entre les six pays de l'Europe seront abolies, alors qu'en même temps, par la négociation internationale dite du *Kennedy Round*, les barrières communautaires seront fortement abaissées.

Cette échéance pour notre nation est certainement cruciale et pour notre économie et pour le progrès social dont elle a toujours été le support. L'ampleur de cet objectif marque particulièrement le V^e Plan, qui a étendu ses recherches à tous les aspects, à toutes les composantes de la vie économique du pays et qui a élargi ses consultations, notamment par appel aux consultations régionales comme nous lui avons demandé de le faire. Le V^e Plan est ainsi caractérisé par une vision globale de la vie économique du pays et ce caractère global lui donne une structure et une signification assez nouvelles.

Devenu recherche et dans une certaine mesure définition d'une politique à moyen terme, il prend figure, selon la propre expression employée par M. le secrétaire d'Etat, d'une stratégie globale de l'expansion dans la stabilité. De là certains malentendus d'ailleurs sur la valeur des projections qu'il nous présente, notamment des projections chiffrées faites pour les résultats à obtenir en 1970.

De là, le sentiment que le Plan a perdu de sa valeur contraignante, que les chiffres qui nous sont donnés ont perdu de leur certitude quant à leur exécution et qu'il se pourrait qu'à l'inverse ils apparaissent comme un simple traité d'économie politique assorti, de la part du Gouvernement, de déclarations d'intention, sans aucun engagement de la part de celui-ci. En réalité, c'est un mélange complexe de deux notions extrêmes qui compose le V^e Plan.

La projection vers l'avenir qu'il nous présente comporte, en indications chiffrées comme en prévisions, diverses catégories d'objectifs : des objectifs que le Gouvernement s'engage à atteindre, des objectifs que le Gouvernement s'engage à poursuivre et des objectifs qui ont un caractère beaucoup plus incertain qui sont des prévisions dont il souhaite la réalisation, mais au sujet desquels il ne peut pas prendre d'engagement.

Les premiers, ceux qu'il s'engage à atteindre, sont ceux qui dépendent directement du budget de l'Etat. On peut être assuré par exemple que les objectifs ayant trait à la défense nationale, d'ailleurs couverts par une loi de programme, seront tenus.

De ces objectifs qui dépendent entièrement du budget de l'Etat, on peut rapprocher ceux qui dépendent à la fois du budget de l'Etat et du budget d'organismes publics, tels que les collectivités locales.

C'est le cas par exemple des équipements collectifs, des constructions de logements dans la mesure où elles sont aidées par ces budgets. Leur inscription au plan présente une forte probabilité de réalisation, sauf évidemment mécomptes graves en cours de parcours.

Les seconds objectifs que le Gouvernement s'engage à poursuivre, sans prendre l'engagement de les atteindre, sont ceux

qui dépendent à la fois d'une action directe de l'Etat et d'une action des individus, d'une action subjective et individuelle d'une partie de la nation. Par exemple l'objectif du relèvement du revenu des exploitations agricoles de 4,8 p. 100 est un objectif non garanti, un objectif que le Gouvernement s'efforcera d'atteindre, qu'il défendra, mais qu'il ne peut pas garantir.

Enfin, la troisième catégorie d'objectifs est celle dont la réalisation dépend à un très haut degré du comportement des individus, du comportement de la nation. Ce sont par exemple le niveau de la production qui doit croître de 5 p. 100, l'ampleur des investissements productifs nécessaires à cet accroissement, la consommation des ménages, la relation à garder entre ces trois grands facteurs.

Le Gouvernement, devant l'incertitude de ces objectifs, se propose de vérifier, par des budgets économiques annuels, dans quelle mesure ils s'accompliront et, à partir des constatations faites, il envisagera toutes mesures dans l'ordre des tarifs, de la fiscalité, de la politique des revenus, de nature à concourir à une meilleure réalisation du plan.

Au reste, cette révision éventuelle serait de droit si les indicateurs d'alerte veillent sur le taux d'expansion, les prix, l'équilibre des échanges extérieurs, le volume des investissements et la situation de l'emploi, venaient à se déclencher. Ce sont les fameux « clignotants » annonciateurs de « dérapages » en cours de trajet ; ce sont les termes mêmes du plan ; vous voyez qu'il est devenu très moderne.

C'est ainsi qu'on passe des objectifs certains et garantis à des prévisions fort incertaines et à des intentions du Gouvernement. Avec cet éclairage général sur la structure du V^e Plan, tentons maintenant si vous le voulez bien, de pénétrer dans son architecture et d'en reconnaître les dispositions essentielles.

Auparavant, je dois exprimer ici au Gouvernement, maître de l'ordre du jour de nos assemblées, les vifs regrets et les protestations de votre commission des affaires économiques et du plan qui a dû, ainsi que vous tous d'ailleurs, examiner dans des conditions de hâte et de surcharge de travail qui sont les nôtres en cette période, un projet d'une telle ampleur, d'une telle complexité et d'une telle importance. Nous convenons que les circonstances sont un peu exceptionnelles mais c'est mal servir, monsieur le secrétaire d'Etat, cette collaboration entre le Gouvernement et le Parlement pour l'établissement du plan à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure.

Mesdames, messieurs, le V^e Plan contient une partie classique, en quelque sorte traditionnelle dans les plans français, qui est la prévision hypothétique à partir de certaines bases connues de ce que pourrait être au terme du Plan la situation économique et sociale du pays. L'ensemble de cette prévision nous a été présenté, en 1964, sous le vocable « d'options » qui ont été approuvées par le Parlement. Ces options, et les conséquences principales qui en dérivent, se retrouvent à la base du V^e Plan, comme le signalait tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat, réserve faite de quelques petites modifications sur lesquelles nous reviendrons.

Au départ du V^e Plan, on trouve quatre hypothèses fondamentales : hypothèse d'un accroissement du produit intérieur brut de 5 p. 100 ; hypothèse de la stabilité moyenne des prix durant la période couverte par le Plan ; hypothèse d'une balance commerciale équilibrée pendant ce même laps de temps ; et hypothèse du maintien du plein emploi de la main-d'œuvre.

Ces quatre hypothèses fondamentales, qui ne sont pas d'ailleurs indépendantes les unes des autres, doivent permettre la réalisation d'une expansion sans inflation et dans le plein emploi ; mais elles exigent des conditions majeures. Lesquelles ?

Il faudra d'abord un niveau élevé des investissements qui devra atteindre, en 1970, environ 56 milliards de francs par an. Ce niveau élevé nécessite un retard de la progression de la consommation par rapport à celle de la production intérieure brute, de façon à dégager une épargne plus abondante et qui devra être mieux utilisée.

La productivité de toutes nos activités économiques devra être accrue par l'innovation technique, par une meilleure formation professionnelle, par une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, par des réformes structurelles de toutes nos organisations.

Enfin, une politique vigoureuse de promotion des exportations avec des crédits mieux utilisés, devra être assurée et poursuivie et l'équilibre des budgets de l'Etat, et des collectivités locales, devra être maintenu, ce qui exigera une politique de « vérité des prix » des services publics.

Si toutes ces conditions sont convenablement remplies et si de ce fait les hypothèses fondamentales sont devenues réalités, on peut prévoir alors un certain nombre de résultats de cette action. On peut prévoir qu'en 1970, le produit intérieur brut évalué à 339 milliards de francs en 1965 sera de 432 milliards de francs et aura crû de 27,5 p. 100, comme nous l'annonçait tout à l'heure M. le secrétaire d'Etat.

On peut prévoir que la consommation dite des ménages ne devra pas s'élever de trop et devra être limitée à 294 milliards de francs, donnant ainsi aux dépenses individuelles de consommation un accroissement de 3,5 p. 100 par an, taux inférieur de 1,5 p. 100 à l'accroissement prévu pour le produit intérieur brut.

Les dépenses de construction de logement en 1970 pourraient être de 26 milliards de francs, correspondant à un rythme de construction de 480.000 logements dont 260.000 aidés par l'Etat — ce dernier objectif étant considéré comme garanti — sous la forme d'H. L. M. et de logements économiques.

Le salaire annuel par tête d'habitant ainsi que le revenu brut de l'entrepreneur individuel croîtraient de 3,3 p. 100 par an. Le revenu agricole par exploitation croîtrait de 4,8 p. 100 par an. A ces revenus, il faudrait joindre les prestations sociales qui s'élèveraient, nous dit-on, pendant cette période, de 38 à 40 p. 100, mais sur lesquelles, comme vous l'a dit M. le secrétaire d'Etat, nous n'avons pas de précision, le Gouvernement n'ayant pas encore pris de décision à leurs sujets.

Enfin la durée du travail pourra être progressivement réduite de une heure trente par semaine, au moins dans certains secteurs.

Telles sont rapidement esquissées, mesdames, messieurs, les grandes lignes de ce modèle économique dans lequel tous les éléments sont reliés les uns les autres par des hypothèses ou des prévisions cohérentes et que l'on propose à l'action quotidienne, publique et privée, du Gouvernement et de la nation pour qu'il devienne réalité.

Comme M. le secrétaire d'Etat vient de nous le dire, ces données ne sont pas nouvelles pour nous puisqu'elles correspondent aux options que nous avions approuvées en 1964. Relevons tout de même quelques petites différences dont certaines sont significatives : réduction d'un milliard dans les prévisions concernant la production intérieure brute — sur 432 milliards de francs, ce n'est pas grave ; réduction de 7 milliards sur la consommation des ménages et les équipements collectifs — c'est tout de même important — réduction compensée il est vrai, par une augmentation de 3 milliards des investissements productifs, de 2 milliards pour le logement et de 1 milliard pour les achats militaires. En valeur relative, ces retouches ne sont pas très importantes.

N'oublions pas d'ailleurs qu'elles affectent des chiffres prévisionnels assez hypothétiques ; elles n'ont de sens que par la tendance qu'elles affirment d'une sévérité de la conjoncture, d'une nécessité de réduction des satisfactions individuelles.

Une donnée nouvelle toutefois du Plan par rapport aux options, c'est la répartition envisagée pour les investissements collectifs. Elle mérite que nous nous y arrêtions un instant, car ces investissements collectifs sont, nous le savons, les parents pauvres de notre économie ; ce sont ceux que les plans précédents avaient quelque peu négligés et que le V^e désire mieux servir. Ce sont l'ensemble des objectifs par lesquels le Gouvernement peut exprimer sa sollicitude, son intérêt pour les besoins sociaux du pays, malgré la diminution d'un milliard qui affecte leur ensemble — 20 milliards de francs dans le plan contre 21 milliards retenus dans les options. Il est vrai que conformément à ce qui avait été décidé lors des options, le taux d'augmentation des investissements pour les équipements collectifs, dans leur ensemble, est relativement élevé puisqu'il atteindra 50 p. 100 environ à l'expiration du Plan, la production intérieure brute ne devant augmenter que de 24 p. 100. Mais ce taux d'augmentation est très fortement différencié selon la nature des équipements collectifs dont il s'agit.

Si nous en jugeons par les autorisations de programme, c'est-à-dire par la part du budget de l'Etat affectée à la réalisation des objectifs en matière d'équipements collectifs, ce qui est la base la plus sûre et, il faut bien le dire, la mieux connue au jour où nous parlons, les différences de taux d'accroissement qui expriment les choix du Gouvernement sont les suivantes : le taux d'accroissement le plus fort est donné à la recherche scientifique ; il est de 117 p. 100, produisant un doublement de ce crédit, ce qui en volume n'est pas un effort considérable puisque, après doublement et en 1970, cette dotation atteindra seulement 3 p. 100 de l'ensemble des crédits des équipements collectifs. Ce taux privilégié est d'ailleurs juste.

Viennent ensuite les équipements routiers et les équipements urbains, avec un taux voisin de 80 p. 100, absorbant 34 p. 100 des crédits prévus pour l'ensemble des équipements collectifs, puis les télécommunications, avec un taux d'augmentation de 62 p. 100, absorbant environ 11 p. 100 des crédits totaux prévus.

Les équipements collectifs que je viens de citer ayant bénéficié d'une augmentation supérieure à la moyenne qui est de 50 p. 100, il faut bien que ce qui reste ne soit augmenté que dans une proportion inférieure à la moyenne pour que le

total soit maintenu. Quels sont-ils ? Ce sont l'éducation nationale et les affaires culturelles augmentées de 38 p. 100 et les équipements collectifs ruraux en accroissement de 19 p. 100. Notons qu'il s'agit d'autorisations de programme et non de crédits de paiements et que les chiffres que je viens de citer n'expriment pas l'effort total du budget de l'Etat sur ces différentes catégories d'activité.

Votre commission regrette toutefois que la priorité aux investissements de l'éducation nationale demandée par le Sénat lors du vote des options et par le Conseil économique et social n'ait pas été respectée.

En ce qui concerne les autres postes, votre commission n'a pas délibéré sur les mérites respectifs de ces investissements, mais, si vous voulez bien le lui permettre, votre rapporteur fera quelques observations à titre personnel.

J'observe que 26 milliards sont attribués aux équipements routiers et qu'ils doivent permettre de nous donner 969 kilomètres d'autoroutes de dégagement et de liaison au prix moyen d'environ 8 millions de francs le kilomètre, c'est-à-dire 800 millions d'anciens francs ; il en résultera aussi une amélioration des routes nationales.

Après ces travaux, il restera sur ces 26 milliards très peu pour la voirie départementale et pratiquement rien pour la voirie communale. Je ne puis me défendre, je vous l'avoue, c'est un sentiment personnel, d'éprouver un certain malaise en songeant que cette priorité donnée aux grands axes routiers évitera à nos automobilistes de trop pénétrer à l'intérieur d'un pays où les écoles manquent, où les hôpitaux trop rares datent souvent de « l'époque des diligences », où dans nos campagnes un tiers de nos populations n'ont pas l'eau courante.

Pour les équipements urbains, il est prévu 16 milliards, consacrés également à la voirie pour la majeure partie. Ce programme urbain et routier, qui correspond à 34 p. 100 des équipements collectifs, répond, nous a-t-on dit, aux priorités demandées par les régions, par les C. O. D. E. R. Je veux bien le croire et je le comprends. Cela répond à des besoins certains et les régions sont habituées à ce que dans d'autres domaines l'Etat fasse le nécessaire. Tant mieux, après tout, si ce programme peut être tenu !

Mais notons qu'on laisse le soin de le réaliser par les budgets des collectivités locales dans la proportion de 60 p. 100 en ce qui concerne l'équipement urbain et routier et à concurrence de 75 p. 100 en ce qui concerne l'équipement sanitaire et social. Les collectivités locales pourront-elles faire l'effort dans ce domaine ? Dans la situation vers laquelle nous allons et que nous examinerons maintenant, je n'en suis pas très sûr. L'approbation des options, d'où ont été tirées les prévisions que nous venons d'étudier, n'avait pas été donnée par notre assemblée sans des réserves profondes et précises, justifiées à cette tribune par le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan, M. Filippi.

Celui-ci s'exprimait ainsi : « La question qui se pose à nous est de savoir si, pour assurer l'expansion au rythme prévu, dans l'équilibre de l'emploi, des prix, des salaires et du commerce extérieur, le Gouvernement se donne les moyens d'atteindre ces objectifs et d'exécuter le Plan.

« Or, s'il est suffisamment précis sur les buts à atteindre dans le domaine de l'expansion et de la répartition de ses fruits, le projet gouvernemental sur les options du V^e Plan l'est moins quant aux moyens d'atteindre ces objectifs et d'assurer le respect des équilibres fondamentaux dont certains nous apparaissent comme éminemment fragiles. Sans doute le caractère imprécis des références relatives aux moyens tient-il au fait qu'on n'en est encore qu'au stade préliminaire de la préparation du V^e Plan et les travaux ultérieurs devraient permettre au Gouvernement de préciser ces moyens. »

Ce souhait a-t-il été exaucé ? On peut répondre par l'affirmative quant à la forme, mais par la négative quant au fond. Entendons par là que, si les documents du V^e Plan dans l'étude très fouillée qu'ils font des besoins ou des défauts de nos activités économiques nous indiquent de nombreux remèdes ils sont, à chaque page, « pavés » de bonnes intentions qui appellent l'approbation, mais ils ne nous donnent pas de bases raisonnées d'où nous puissions tirer plus d'assurance dans le succès du Plan. Toutes les inquiétudes que nous avons ressenties devant les options subsistent et il s'en ajoute une autre, particulièrement grave, qui provient de l'évolution de la politique européenne.

Le retentissement de celle-ci sur le V^e Plan a déjà fait l'objet de beaucoup de controverses. Le Gouvernement déclare que, si cette politique était révisée, les répercussions n'en seraient que secondaires, le V^e Plan ayant pour but de rendre notre économie compétitive vis-à-vis de l'extérieur, quel qu'il soit ; nous serions appelés à supporter une certaine charge du fait de nos excédents agricoles, mais après tout elle ne serait pas mortelle, et à nouer d'autres relations économiques exté-

rieures que celles, actuellement très développées, avec nos cinq partenaires du Marché commun.

Votre commission des affaires économiques et du Plan ne peut absolument pas se rallier à ce point de vue. Elle reconnaît que la réalisation du Marché commun agricole et industriel n'apportera pas que des avantages et ne résoudra pas tous nos problèmes, que la France a vécu dans le passé sans Marché commun et qu'elle pourrait encore vivre plus ou moins bien, demain, dans les mêmes conditions ; mais, face au V^e Plan, elle affirme que celui-ci, conçu et bâti dans l'hypothèse de la réalisation du Marché commun, devrait être entièrement revu si cette réalisation était abandonnée. C'est parce que le Gouvernement n'écarte pas l'hypothèse que cette réalisation de la politique européenne puisse se poursuivre et c'est parce que votre commission a admis *a priori* que cette politique sera poursuivie jusqu'à son terme qu'elle a accepté d'examiner le V^e Plan. Sinon, par question préalable, elle l'eût rejeté.

La liste des inquiétudes ou des déceptions que procure cet examen du V^e Plan serait longue. Elle est évoquée dans le rapport écrit que nous avons établi au nom de la commission. D'ailleurs, d'autres rapports de la commission des finances, de la commission des affaires culturelles et de la commission des affaires sociales en feront mention.

Nous nous bornerons ici à étudier les facteurs fondamentaux qui conditionnent le développement des activités économiques et, par suite, le succès du Plan, comme notre rapporteur, M. Filippi l'avait fait déjà lors de la discussion des options.

Quels sont les facteurs fondamentaux qui conditionnent le succès du Plan ? « Recherche, enseignement, investissement, voici le triptyque de l'expansion », a dit, dans un très beau raccourci, M. Jean-Paul Palewski, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Une économie moderne, compétitive et dynamique, fait appel selon le Plan à trois facteurs-clés : l'investissement productif, l'innovation et l'organisation, le nombre et la qualité des travailleurs. Nous en sommes pleinement d'accord, d'autant qu'il en a été ainsi pour toutes les économies, quelles qu'elles soient et à toutes les époques. Ce n'est pas vrai seulement pour les économies modernes !

Mais le seul fait étonnant est qu'on le découvre si tard, en 1965, alors que le temps nous presse. La France aura-t-elle attendu, une fois de plus, la dernière heure pour mesurer le péril et le conjurer par des moyens efficaces ?

Investissements productifs, dont M. le Premier ministre déclarait devant l'Assemblée nationale que, si les indications du Plan sur ce point n'étaient pas respectées, si notre retard dans les investissements n'était pas en partie comblé au cours des cinq années à venir, nous perdriions la bataille de la compétitivité. Or, depuis plusieurs années on les a freinés par diverses mesures au point de les avoir rendus presque impossibles.

Innovation, qualité des travailleurs, alors qu'il faudra au moins dix ans et des efforts bien plus amples que ceux qui sont prévus pour que le retard pris en cette matière soit comblé. Du moins nous propose-t-on que la France fasse ce redressement de dernière heure. Comment ? Examinons-le.

Investissements productifs : leur accroissement est une nécessité d'autant plus impérieuse que nous avons pris dans ce domaine un très grand retard. Ils étaient, quant à leur taux, quant à leur volume de 19,8 p. 100 du produit national brut en France en 1963, contre 25,1 p. 100 en Allemagne, 24 p. 100 aux Pays-Bas et 23 p. 100 en Italie.

Les capitaux nécessaires aux investissements productifs peuvent venir de trois sources : l'autofinancement des entreprises, l'emprunt en France et l'emprunt à l'étranger ou l'apport de capitaux étrangers.

L'autofinancement est certainement la méthode la plus saine car à investissement égal, elle fait peser sur le coût de la production des charges moindres que l'emprunt.

Cette méthode d'autofinancement est pratiquée à 99 p. 100 aux Etats-Unis, à 91 p. 100 en Grande-Bretagne et de 80 à 85 p. 100 en Allemagne ; elle est tombée à 62 p. 100 chez nous, en 1964. Il est essentiel qu'elle reparte.

Or, comment autofinancer ? Il faut, pour cela, que l'entreprise puisse dégager des bénéfices, ce qui dépend de la façon dont elle travaille, de ses prix de vente, de la fiscalité en matière d'amortissement et du taux de ses impôts.

Il est clair que l'application, depuis deux ans, du blocage des prix, malgré des chefs de hausse dans les salaires, le prix des services publics et autres, a conduit l'industrie française à restreindre ses investissements en volume et à restreindre aussi le taux d'autofinancement qu'elle leur accordait.

Le V^e Plan estime que le taux d'autofinancement doit remonter à 70 p. 100, pour un volume d'investissements productifs accrus puisqu'il doit atteindre 56 milliards de francs en 1970. Comment y parvenir ? Si on ne peut agir sur les prix, convenons que cette action ne peut être que prudente. Il reste alors l'amélioration de la gestion, les réformes de structure et les régimes

fiscaux. Nous laisserons le soin à notre commission des finances de vous dire ce qu'il faut penser des réformes fiscales déjà réalisées pour partie ou envisagées pour l'avenir.

En ce qui concerne ce problème de l'autofinancement des entreprises, nous pouvons dire simplement que, pour l'heure, les mesures envisagées sont certainement insuffisantes et qu'il faudra des dispositions fiscales exceptionnelles pour que, au moins temporairement pendant les années de démarrage, l'autofinancement des entreprises puisse reprendre.

Cette reprise de l'autofinancement est d'autant plus nécessaire que l'autre méthode de financement, celle des emprunts, devient très difficile. L'emprunt endette l'entreprise — et les entreprises sont déjà endettées — à des taux dangereux. L'épargne qu'il faut trouver pour faire face à ces emprunts doit s'engager à long terme et cela n'est plus guère dans les habitudes françaises. Accroître l'épargne et surtout l'orienter vers des placements à plus long terme constitue un des desseins majeurs du V^e Plan. Mais on voit immédiatement les terribles difficultés que cela soulève. Ce qui a été réalisé, pour l'heure, ne suffira pas à s'opposer à la tentation de consommation que suscite à grand renfort de publicité la société moderne, ni à vaincre la méfiance que de longues années d'inflation ont introduit dans l'esprit des épargnants. En tout cas, ce ne sont certainement pas la scandaleuse spéculation immobilière qu'on a laissée se développer et la non moins scandaleuse publicité faite par l'O. R. T. F. pour le jeu du tiercé, négation des valeurs du travail et de l'épargne (*Applaudissements au centre gauche, à gauche et à droite*) qui inciteront à cette transformation de l'épargne française.

Nous considérons que s'il y a un jeu, un pari, c'est le pari du succès du Plan par l'épargne et c'est là un pari majeur qu'il faut gagner. Pour le gagner, vous serez obligés d'en venir à des mesures beaucoup plus vigoureuses et efficaces que celles que vous envisagez. Nous songeons notamment à celles que notre rapporteur, lors du vote des options, vous a suggérées :

« Il nous semble évident — disait M. Filippi — que si l'on ne veut pas que l'épargne se détourne des placements à revenus fixes il faudrait revenir à cette indexation des revenus abolie pour des raisons de prestige et que le Gouvernement devrait rétablir pour des raisons de confiance et pour des raisons de conscience. Puisque le ministre des finances a proclamé que la stabilité des prix serait désormais complètement assurée, le rétablissement de l'indexation en matière d'emprunt pourrait aujourd'hui consacrer cette confiance dans la monnaie et si, demain, cette confiance était démentie, l'indexation aurait au moins apporté l'équité dans les rapports entre prêteurs et emprunteurs. » (*Applaudissements au centre et à droite.*)

Le troisième procédé de financement des investissements productifs, c'est l'appel aux capitaux étrangers soit par emprunts extérieurs, soit par investissements directs dans les entreprises travaillant pour notre économie. De ce point de vue, le V^e Plan est extrêmement restrictif. Il tend à limiter étroitement l'appel à des capitaux de cette nature ou leur acceptation ; il tend même à rendre, en 1970, l'économie française exportatrice nette de capitaux à l'étranger. Cependant, des pays comme l'Italie font volontiers appel à l'emprunt extérieur auprès de grands organismes internationaux, en particulier pour financer tout leurs équipements routiers et touristiques, ce qui est très logique puisque les touristes les aideront à le rembourser.

Dans le domaine industriel, nous devons y prendre garde, l'Allemagne accueille ouvertement, depuis six mois, tous les apports de capitaux étrangers, notamment américains, sans doute parce qu'elle se sent assez forte pour ne plus les craindre.

Nous convenons que, dans notre économie, des précautions sont à prendre, en particulier pour éviter que les implantations d'activités étrangères, en contrepartie des techniques qu'elles apportent — ce qui dans une certaine mesure est un bienfait — n'aient pour résultat de supprimer pour l'avenir dans leur secteur la recherche scientifique et technique française et encore moins de pénaliser des recherches qui auraient été faites et qui seraient sur le point d'être mises en valeur.

Il importe, au cours des négociations qui ont inévitablement lieu à propos des capitaux étrangers qui cherchent à s'investir en France, que notre ministère des finances, notre Gouvernement prennent des précautions, des garanties contractuelles, pour que l'entreprise nouvelle crée des laboratoires, affecte à la recherche une part de son chiffre d'affaires, à parité avec ce qui est fait par les entreprises françaises dans la branche considérée, de façon que cela n'apparaisse pas comme une discrimination.

Nous pensons que, à défaut d'un consensus allemand à rechercher pour mener une politique commune en la matière, et ce serait d'une très grosse importance, une attitude moins restrictive vis-à-vis des apports de capitaux étrangers techniques doit être adoptée.

En tout cas, sur ce problème des investissements productifs, nous affirmons que si nous voulons en revenir à une économie saine il est indispensable, et dans les plus brefs délais, de supprimer le blocage administratif des prix.

Le libéralisme ne s'accommode absolument pas de corsets partiels. Il faut le transformer entièrement ou le laisser jouer sous contrôle, mais sans vouloir le déformer dans une partie importante et essentielle de son fonctionnement, car il le fait toujours payer cher.

C'est ainsi, mes chers collègues, que depuis 1945 nous nous débattons dans les difficultés provenant de la loi sur le blocage des loyers qui a coupé pendant vingt ans tout investissement dans le domaine immobilier, et nous ne sommes pas encore sortis de ces difficultés.

Action sur les structures pour accroître la productivité, action sur l'organisation de notre travail aussi bien dans l'industrie, dans l'agriculture, dans le commerce que dans l'administration, indique le Plan. Nous sommes pleinement d'accord. Il y a énormément à faire dans cette voie et beaucoup à gagner. Par quels procédés ? Le V^e Plan énonce comme principes généraux : la concentration, la spécialisation, la constitution d'entreprises de taille internationale et beaucoup d'autres choses encore.

Comment y parvenir ? Les mécanismes prévus ne sont pas encore très clairement définis. Il a été question de trois hauts comités qui mettraient mieux en prise le Gouvernement avec les entreprises privées, les sociétés nationales et les administrations. Le Plan envisage la création d'un « comité de développement industriel », qui étudierait les interactions entre administrations, services publics et entreprises privées en vue d'une rationalisation.

De son côté, M. le Premier ministre vient d'annoncer devant l'Assemblée nationale la création, près de lui et présidé par lui, d'un comité interministériel qui aurait aussi pour tâche de coordonner et de centraliser les moyens dont dispose l'Etat pour inciter à la concentration des entreprises. Espérons d'abord, mes chers collègues, que ces innovations arriveront à se concentrer elles-mêmes et à rationaliser leur action. Craignons ensuite qu'il n'en sorte un autoritarisme administratif ou un favoritisme incompetent, car si cette tâche est nécessaire, elle est infiniment délicate.

Des interventions trop brutales, insuffisamment réfléchies, dans l'organisation des activités économiques, notamment industrielles, pourraient causer les pires dégâts, car chaque entreprise est en réalité un rouage dans le complexe économique et, pour ma part, je ne donnerais pas sans inquiétude ma montre à réparer à un fonctionnaire. (Rires.)

Pour bien comprendre ce qui conditionne la vie d'une affaire, il faut avoir vécu un certain temps en son intérieur et c'est uniquement par une coopération étroite entre le secteur privé et l'Etat dans le style et dans l'esprit des commissions du Plan que cette action doit être menée.

A cette fin, il est tout de même essentiel que les professions veillent bien s'organiser d'une manière sérieuse pour assurer elles-mêmes une sorte de planification interne de leurs actions à venir, comme le font les Konzern allemands, de façon à les confronter avec ce que l'Etat leur demanderait. On dit souvent que l'Allemagne ne veut pas de plan. C'est d'un plan à la française qu'elle ne veut pas, d'abord parce que c'est un pays fédéral et ensuite parce que, depuis longtemps, l'industrie allemande planifie en son sein son développement en vue de la prospérité collective du pays. Un effort dans ce sens de la part de nos professionnels, de nos industriels serait le bienvenu.

Un sénateur à droite. Très bien !

M. Henri Longchambon, rapporteur. Espérons aussi que la reprise d'une politique commune européenne pourra conduire à des « sociétés de statut européen » à la dimension de nos grands compétiteurs mondiaux.

La recherche scientifique et technique est le troisième facteur clé de l'expansion. Ah, mes chers collègues, il faut marquer d'une pierre blanche le jour où, par la grâce du V^e Plan, le progrès scientifique et technique est reconnu officiellement comme un des facteurs-clés de l'expansion économique. Permettez-moi de m'y arrêter un instant, en cette occasion si solennelle.

La promotion de la recherche scientifique et technique est l'aboutissement de longs efforts poursuivis avec succès et des revers depuis 1918 par ceux qui en étaient déjà persuadés. C'est un sénateur, M. Breton, qui, en 1918, aidé par M. Painlevé, a créé à Bellevue le premier grand laboratoire de recherche d'Etat, qui existe d'ailleurs toujours. Puis, en 1936, est apparu pour la première fois en France, dans le ministère Léon Blum, un secrétariat d'Etat à la recherche scientifique rattaché au ministère de l'éducation nationale et dont les deux premiers et seuls titulaires furent Mme Irène Joliot-Curie et M. Jean Perrin.

De cette institution il résulte deux conséquences importantes : la création du centre national de la recherche scientifique destiné à aider la recherche fondamentale et qui vit toujours ; d'autre part, la création du centre national de la recherche scientifique appliquée qui disparut dans la tourmente de 1940.

Puis ce fut, après la guerre, en 1945, la création par le général de Gaulle, sur les conseils de Frédéric Joliot-Curie, du commissariat à l'énergie atomique, premier grand laboratoire, premier grand organisme destiné à accomplir une action de recherche voulue par le Gouvernement, mais dans un domaine limité.

Puis l'on voit resurgir en 1954, avec le gouvernement Mendès-France, un secrétariat à la recherche scientifique et technique, rattaché cette fois-ci, non plus au ministère de l'éducation nationale, mais au Premier ministre, et ayant pour mission, non pas de gérer les organismes de recherche, mais de bâtir les institutions centrales et la doctrine nécessaire à l'étude et à l'application d'une politique gouvernementale de la recherche.

En 1957, cette étude, ces institutions et ces programmes étaient établis. En 1958, le gouvernement du général de Gaulle leur a donné vie. Elles ne cessent de se développer et de porter leurs fruits.

Enfin, aujourd'hui, c'est la promotion dont la recherche est l'objet au niveau des facteurs clés de l'expansion. Réjouissons-nous que désormais, dans nos structures, des organismes centraux d'une telle action soient établis, qu'un comité de la recherche siège auprès du Premier ministre, qu'une délégation générale à la recherche scientifique soit l'administration qui doit aider à l'établissement de cette politique et en surveiller l'exécution. Certes, cela vient bien tard, mais mieux vaut tard que jamais !

Le V^e Plan assortit cette promotion morale de la recherche d'un don, nous l'avons dit, assez généreux. Que peut-il demander à la recherche en contrepartie ? En gros — il faut bien le reconnaître — la perspective du doublement de ces crédits en 1970 — ce n'est pas pour demain. Son effet ne se fera sentir que progressivement et sera sans doute plus sensible durant la période du VI^e Plan que tout de suite car, si la recherche paie toujours, elle ne paie jamais à date fixée, ni d'ailleurs à guichet assigné. Cet effet dépendra de l'emploi plus ou moins judicieux des formes de crédit ainsi consenties.

D'après les indications du Plan, 40 p. 100 environ de ces crédits de recherche iront à l'équipement et au fonctionnement des divers organismes civils de recherche, 60 p. 100 allant aux recherches militaires, au commissariat à l'énergie atomique et au centre national d'études spatiales.

Ainsi l'accent est mis sur la recherche, sinon exclusivement technique, du moins fortement orientée dans trois grands domaines d'application et il reste à notre avis insuffisant pour ce qui concerne les administrations civiles qui comprennent le centre national de la recherche scientifique, tous les laboratoires universitaires, de très grands et très importants organismes comme l'institut national de la recherche agronomique, l'institut national de la recherche médicale, le centre national de recherche des télécommunications et bien d'autres.

D'autre part, si la recherche est la clé de l'expansion, il ne faut surtout pas oublier que l'homme est la clé de la recherche. Lorsque nous envisageons d'accroître celle-ci, c'est au nombre de scientifiques qualifiés pour y parvenir qu'il faut songer avant tout. Le commissariat à l'énergie atomique compte actuellement près de 28.000 personnes, dont une très forte proportion de scientifiques et de techniciens qualifiés. Le centre national d'études spatiales, beaucoup moins développé, va certainement s'efforcer de marcher sur les traces de son ancien. Le Gouvernement envisage de développer la recherche technique par le moyen de ce qu'il appelle la « recherche-développement ». On peut certainement doubler en cinq ans les crédits affectés à la recherche, mais si cela ne correspond pas à une forte augmentation du nombre des scientifiques dans ce pays, cet effort financier ne portera pas les fruits qu'on en attend.

On a souvent évoqué la comparaison entre la part du produit national brut que la France consacre à la recherche, et qui est actuellement de 1,5 à 1,7 p. 100, et la part que les Etats-Unis eux-mêmes y consacrent et qui est de 3 à 3,5 p. 100. Mais porterions-nous, chez nous, cette part à 3 ou 3,5 p. 100 de notre produit national brut, ce qui ne constituerait pas un effort financier hors de mesure pour nous, que nous n'aurions pas pour autant atteint la parité dans ce domaine avec les Etats-Unis.

En effet, où est la véritable différence ? La différence de situation réside dans ce que les Etats-Unis comptent 2 p. 100 de leur population active composés de scientifiques et techniciens qualifiés, de techniciens supérieurs, alors qu'en France, ce taux n'est que de 0,4 ou 0,5 p. 100, donc environ quatre fois moindre.

Cela retentit, prenons-y garde, non seulement sur les activités de recherche proprement dite, mais aussi sur ce qu'on

en attend comme répercussion dans l'économie car, si l'on ne dispose pas, dans les activités économiques, du personnel qualifié pour accueillir les résultats que la recherche apporte, ceux-ci restent dans des dossiers ou vont se faire exploiter à l'étranger.

Il est donc très important de pourvoir les cadres de notre économie des personnes dont la formation leur aura donné la soif de l'innovation, le goût de l'accueillir, la volonté de la mettre en œuvre. Aussitôt après, vous en constaterez les effets sur notre économie.

C'est tellement vrai qu'il suffirait incontestablement de faire passer dans nos activités économiques ce qui est connu et bien établi depuis vingt ans comme progrès technique pour obtenir une amélioration considérable de notre productivité. C'est vrai dans le domaine agricole, où la vulgarisation du progrès technique n'a jamais été faite ni avec l'insistance, ni avec l'esprit voulu. Il y a là — je le dis au Gouvernement — une très belle tâche à confier au centre national de la productivité dont le Plan envisage la reconstitution.

Pour répondre à la question : « que peut apporter la recherche en échange de la dotation qu'on lui accorde ? » nous dirons que, surtout faute d'hommes, elle ne pourra à court terme apporter une aide très notable.

Je voudrais ajouter quelques mots, puisque je parle des institutions centrales de la recherche, et faire une invite au Gouvernement.

Un pas très important est encore à faire dans le domaine de l'organisation générale de la recherche. Elle doit être dotée d'états-majors dont elle manque totalement. Si l'on considère, mes chers collègues, l'ensemble des activités de recherches, elles apparaissent comme un combat mené sur le front très étendu de toutes les spécialités pour la conquête de territoires intellectuellement inconnus par une armée qui, en France, contient beaucoup d'éléments de valeur, mais qui n'a qu'une très mauvaise intendance, ne possède pas d'états-majors, c'est-à-dire manque de personnes hautement qualifiées voulant bien consacrer tout leur temps à aider les autres à faire de la recherche. Ces états-majors pourraient observer l'ensemble des mouvements, déceler les points où les objectifs sont très près d'être conquis et où il faudrait amener des réserves. Ils diraient quels sont les objectifs à notre portée, ayant une importance majeure pour notre économie, monteraient vers eux les attaques voulues et informeraient les unités combattantes, en quelque sorte, de cette stratégie, la leur feraient comprendre et obtiendraient leur agrément et leur participation.

Ce sont ces états-majors qu'il faut créer au sein de la délégation générale, auprès d'un grand nombre d'organismes comme la direction de l'enseignement supérieur, le centre national et bien d'autres. Après cela, nous aurons, je crois, une organisation de principe de la recherche qui sera convenable et efficace.

J'en viens enfin, mes chers collègues, à ce quatrième facteur de l'expansion, qui est non plus seulement le nombre de la population active, mais la qualification de ses éléments, l'éducation et la formation professionnelle.

Que l'augmentation de la productivité soit directement liée à l'augmentation de la qualification des travailleurs de toutes catégories, c'est évident ; nous l'avons longuement dit lors de l'élaboration du IV^e Plan, là aussi.

Il faut noter, en s'en félicitant, que c'est la première fois que l'on met aussi nettement l'accent sur la qualification professionnelle, et nous ne sommes pas pour autant persuadés que l'importance de ce problème ait vraiment été comprise, que l'on aperçoive clairement les immenses possibilités d'accroissement de la productivité qui résident dans ce domaine. C'est par là, en présence des grandes difficultés qui se présentent à nous, que l'on pourrait obtenir le secours le plus grand et probablement le plus rapide sans qu'il puisse être non plus tout à fait immédiat.

Je suis absolument convaincu que, si l'on avait aperçu l'importance de ce problème dans le I^{er} Plan, le plan Monnet, si l'on avait dit qu'à côté du charbon, de l'électricité, des transports, de l'énergie, de l'acier, il fallait se préoccuper de la formation de la population active, de l'éducation de ce pays, à ce moment là, nos difficultés actuelles seraient tout à fait aplanies.

On s'offre maintenant à tenter de le faire. Par quels moyens ? Trois moyens principaux, nous répond le Plan, trois pièces d'ailleurs importantes nées au cours de l'interminable recherche de notre réforme de l'enseignement.

La première est la création des collèges d'enseignement secondaire qui devront accueillir un jour et le plus vite possible, nous l'espérons, entre les murs du même établissement tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale, venant de l'école primaire, pour y effectuer en commun avec des moyens pédagogiques qui pourront être différenciés suivant

leurs aptitudes, leurs études du premier cycle de l'enseignement secondaire de la sixième à la troisième.

La seconde est la création, toute récente dans son principe, d'instituts techniques universitaires dans l'enseignement supérieur ; ces instituts techniques sont destinés à accueillir dans leur sein les jeunes du niveau du baccalauréat qui ne seraient pas doués ou tentés par les études longues et assez abstraites de notre enseignement supérieur traditionnel et qui, en deux ans, dans ces instituts, pourraient recevoir une formation de technicien supérieur qualifié, étant entendu qu'il peut y avoir des techniciens dans l'ordre des sciences sociales, des sciences humaines, du commerce, comme dans l'ordre des sciences chimiques, physiques ou autres.

Enfin, le troisième moyen est « l'orientation de principe, nous dit-on, donnée à notre enseignement technique d'aller vers une culture générale technique plus que vers une formation professionnelle directe. Il est vrai que nous ne sommes plus à l'époque où la formation professionnelle consistait en un dressage à des techniques de la veille déjà périmées. Il faut une culture générale et il est normal qu'elle soit complétée, en tant que spécialisation professionnelle, au sein de l'activité professionnelle.

Mais quelle lenteur pour toutes ces actions, quel manque de vigueur, quel manque d'imagination dans ce domaine qui revêt une telle importance et quelle marque de désintérêt que nous sommes bien obligés de relever de la part du Gouvernement ! Nous l'avons vu : dotations relativement faibles pour les équipements collectifs de l'éducation nationale ; recul — jusqu'à quelle limite — de l'obligation de fréquentation scolaire jusqu'à seize ans.

Mais la Suisse, qui exporte 70 p. 100 de sa production générale, 90 p. 100 de la production de son industrie chimique, c'est-à-dire qui est compétitive, même sans le Marché commun, sur le marché mondial, à quoi doit-elle ce résultat sinon exclusivement au soin pris par l'Etat et par les professions pour former la main-d'œuvre. Cette formation comporte une obligation générale scolaire jusqu'à 16 ans, et ce depuis de nombreuses années, et une formation professionnelle complémentaire jusqu'à 18 ans. C'est à cela que la Suisse doit cette économie florissante que nous pouvons lui envier.

Le Plan reconnaît que ces structures nouvelles introduites dans nos enseignements ne pourront pas être mises complètement en action pendant les cinq années à venir. Le financement est trop lourd. Il faudra reporter cela sur une durée plus longue.

Alors, que nous offre-t-on ? M. le secrétaire d'Etat vient de le redire : un grand effort de promotion sociale, de formation professionnelle. En 1964, on a recensé 415.000 auditeurs des divers organismes qui visent à la promotion sociale. 240.000 ont suivi les cours du soir et c'est très bien ; 65.000 des cours par correspondance, et seulement une centaine de mille ont été pris en charge partiellement ou totalement pour recevoir une formation à temps plein.

Certainement tout cela est très utile. Le goût, le désir de s'instruire et de s'informer qui animent la jeunesse française sont émouvants, mais cela ne peut pas remplacer une formation véritable. On pourra faire beaucoup mieux et beaucoup plus vite le jour où l'Etat et les professionnels auront compris qu'il est aussi important de perfectionner les hommes que de perfectionner les machines, le jour où l'Etat et les professionnels auront compris que lorsque l'on distribue ici ou là des milliards à des groupes d'activité, cela se résout toujours, à la base, par des activités humaines. Affecter tant de milliards à telle action, c'est finalement affecter ces milliards à des actions menées par des hommes. Aussi longtemps que l'on n'attachera pas à ce facteur l'importance qu'il mérite, nous souffrirons d'un très grand handicap.

Le V^e Plan est un travail énorme. L'objectif de ce Plan, nous l'avons rappelé, c'est d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie en vue de préserver son indépendance et d'assurer son expansion dans l'équilibre, et un progrès social durable.

Il faut louer hautement le commissariat général au Plan d'avoir défini cet objectif avec courage, avec lucidité, avec soin, de n'avoir guère laissé dans l'ombre ni les lacunes à combler, ni les difficultés extrêmes pour atteindre le but, de s'être efforcé enfin de suggérer au Gouvernement des solutions aux problèmes — et sur ce plan l'utilité du travail qu'est l'élaboration du Plan est éclatante — perfectionner les instruments de la connaissance économique pour la rendre moins incertaine et plus sûre, amener 10.000 personnes, du Parlement, du Conseil économique et social, des collectivités locales, des activités économiques privées, des administrations, à réfléchir sur les problèmes économiques et sociaux du pays, les obliger à confronter leurs points de vue particuliers, amener, enfin, le Gouvernement à prendre conscience en connaissance de cause de ses responsabilités. Tout cela a une valeur immense.

Mais il y a plus encore : tirer notre économie de ses habitudes routinières, de ses prudences à courte vue, de ses oppositions particularistes, la lancer dans cette bagarre de la compétitivité avec le handicap d'une sous-éducation de sa population, d'un niveau social insuffisant, d'une population active inférieure en nombre à la population passive et lui faire affronter la concurrence mondiale, ce n'est pas chose facile.

D'autant plus qu'il faut faire vite et qu'il faut rendre la nation française compétitive non seulement sur le plan de la qualité, du prix des produits, mais également sur le plan social, car sans aller jusqu'en Amérique, nous avons actuellement à nos portes l'Allemagne qui offre des salaires supérieurs aux salaires français et une semaine de 41 heures de travail, nos collègues de l'Alsace le savent bien.

Les travaux du V^e Plan sont donc comme un examen de conscience sincère de la France, face à son destin, et cet examen vaudra pour une plus longue période que celle du V^e Plan. Cet examen, du reste, est assez tragique et vient bien tard, au seuil de ces difficultés majeures qui nous attendent et que j'ai déjà évoquées : l'ouverture des frontières et l'apparition de la puissance économique gigantesque de l'Amérique, soutenue par un progrès technique vertigineux. C'est donc à cet effort de productivité énorme que nous sommes acculés si nous voulons gagner notre pari. Et quel est l'enjeu de ce pari ?

L'indépendance de notre économie, nous dit-on, est le support du progrès social ; mais c'est un peu plus que cela, c'est l'indépendance tout court, car l'indépendance ne consiste pas à menacer, à faire peur aux autres ; elle réside surtout dans le fait de ne pas avoir à demander aux autres son pain quotidien, et de pouvoir préserver les données fondamentales du style de vie auquel on tient, en un mot de la conception de la liberté que nous avons, nous, en France.

Aller vers une civilisation qui ne soit pas celle du *gadget*, disait M. le commissaire général lors de la discussion des options, sans doute, mais craignons surtout d'aboutir à la civilisation du *gadget* imposé de l'extérieur, ce qui serait encore pire si jamais nous ne faisons pas l'effort nécessaire.

En conclusion, mes chers collègues, face au V^e Plan qu'il nous est demandé d'approuver en tant que « cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social », votre commission constate qu'il est effectivement fondé, dans ses objectifs et prévisions, sur les options que le Gouvernement a présentées en 1964 et que nous avons approuvées. Mais elle regrette que les incertitudes graves affectant la réalisation de ces options, incertitudes que son rapporteur avait signalées lors du débat sur celles-ci, n'aient pas été levées. Elle reconnaît que bon nombre d'obstacles ou contradictions qui affectent le V^e Plan sont inhérents à la vie économique elle-même, mais il en est qui sont le fait du Gouvernement, notamment l'incertitude la plus grave pour la réalisation du V^e Plan, tel qu'il a été prévu et bâti, étant celle qui règne sur la poursuite de la politique économique dans la Communauté européenne.

Toutefois, votre commission estime que l'objectif d'expansion dans la stabilité et dans le plein emploi dans le cadre du Marché commun que vous avez déjà approuvé doit être maintenu et peut-être réalisé avec plus d'imagination, plus de volonté de la part du Gouvernement, avec une liaison plus étroite avec une opinion publique mieux éclairée et que cet objectif pourrait même être atteint en donnant des fruits d'un caractère social plus marqué que ceux qui ont été prévus.

Tenant compte de ce que les budgets économiques annuels permettront de suivre la marche vers cet objectif et de perfectionner sous le contrôle du Parlement l'instrument qui nous est proposé en en modifiant certaines orientations ou en ajoutant de nouveaux moyens, votre commission vous propose de voter le projet de loi qui vous est soumis, en l'amendant comme suit :

« Etabli dans la perspective du développement normal de la Communauté économique européenne, le V^e Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social. »

S'il en est ainsi, il restera aux Gouvernements qui se succéderont pendant les cinq années à venir d'entraîner l'adhésion des citoyens et, pour cela, il faudra qu'ils s'adressent aux jeunes, car ce dont nous débattons aujourd'hui, les projets que nous formons, sont pour eux et conditionnent leur avenir. Il faudra que ces gouvernements le leur fassent comprendre et les appellent à réaliser les objectifs que nous aurons approuvés. *(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

— 5 —

ELECTION DE MEMBRES DE COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier :

Nombre des votants.....	129
Suffrages exprimés.....	129
Majorité absolue des suffrages exprimés.	65

Ont obtenu :

MM. Marcel Pellenc	129 voix.
Alex Roubert	128 —
Jacques Masteau	128 —
Jacques Descours Desacres	128 —
Yvon Coudé du Foresto	127 —
Roger Lachèvre	127 —
Pierre Carous	126 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres titulaires de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires et diverses dispositions d'ordre financier :

Nombre des votants.....	129
Suffrages exprimés.....	129
Majorité absolue des suffrages exprimés.	65

Ont obtenu :

MM. Ludovic Tron	129 voix.
Joseph Raybaud	129 —
André Dulin	128 —
Paul Driant	128 —
Marcel Martin	128 —
Geoffroy de Montalembert	127 —
Jean-Marie Louvel	127 —
Divers	3 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966 :

Nombre des votants.....	129
Suffrages exprimés.....	129
Majorité absolue des suffrages exprimés.	65

Ont obtenu :

MM. Martial Brousse	129 voix.
Marcel Pellenc	129 —
Alex Roubert	129 —
Jacques Masteau	129 —
Yvon Coudé du Foresto	128 —
Roger Lachèvre	128 —
Pierre Carous	127 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres titulaires de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances pour 1966 :

Nombre des votants.....	128
Suffrages exprimés.....	128
Majorité absolue des suffrages exprimés.	65

Ont obtenu :

MM. Michel Kistler	128 voix.
André Dulin	128 —
Joseph Raybaud	128 —
Jacques Descours Desacres	128 —
Geoffroy de Montalembert	127 —
André Armengaud	127 —
Antoine Courrière	126 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres titulaires de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire, concernant le règlement de questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie :

Nombre des votants	128
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue des suffrages exprimés..	65

Ont obtenu :

MM. Marius Moutet	128 voix.
Vincent Rotinat	128 —
André Armengaud	128 —
Henri Cornat	128 —
Edgar Faure	128 —
Pierre de Chevigny	128 —
Jacques Ménard	128 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres titulaires de cette commission mixte paritaire.

Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte pour le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République algérienne démocratique et populaire, concernant le règlement des questions touchant les hydrocarbures et le développement industriel de l'Algérie :

Nombre des votants	124
Suffrages exprimés	124
Majorité absolue des suffrages exprimés..	63

Ont obtenu :

MM. le général Jean Ganeval	124 voix.
Henri Parisot	124 —
Paul Piales	124 —
Maurice Carrier	124 —
Jean Bène	124 —
Michel Yver	124 —
Lucien Gautier	124 —

Nos collègues, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés membres suppléants de cette commission mixte paritaire.

Je dois indiquer au Sénat que le scrutin pour l'élection de douze délégués représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes, qui devait avoir lieu demain, mercredi 17 novembre, à seize heures, sera ouvert à dix-sept heures trente.

— 6 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du Plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des finances.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je voudrais d'abord faire une remarque de caractère général : nous venons de discuter pendant quinze jours le budget pour l'année 1966 ; nous allons avoir à peine quarante-huit heures pour examiner le projet de loi sur le plan, alors que le plan doit, en principe, engager l'activité de la nation pour les cinq années qui viennent ; j'estime donc que la procédure qui a été décidée pour la discussion du projet de loi portant approbation du V^e Plan n'est pas heureuse ; il eût fallu pouvoir bénéficier d'une session autre que la session budgétaire pour discuter, la tête froide, en commission, avec les représentants du Gouvernement, des administrations, notamment du commissariat du plan, des industries, des syndicats pour voir exactement comment les problèmes se posent, autant sur le plan sectoriel que sur le plan général afin de nous faire une opinion fondée sur une étude approfondie.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. Cela dit, j'en viens à mon propos, c'est-à-dire l'opinion de la commission des finances sur le projet de loi portant approbation du V^e Plan. Je le diviserai de la manière suivante.

D'abord, quels sont les objectifs du plan ? Où en sommes-nous à cet égard et quel est le point de la situation prévalant, notamment, en Europe ? Car il ne suffit pas de regarder le plan français tel qu'on peut le concevoir du point de vue intellectuel ou esthétique, il faut le considérer en fonction de la place que la France doit occuper dans l'Europe et même dans le monde. Je rappellerai ensuite les inquiétudes déjà manifestées ici par certains orateurs, notamment lors de la discussion du projet de loi sur les options. J'examinerai ensuite, rapidement, les options du V^e Plan et le passage des options aux objectifs, je passerai à l'aspect financier interne du V^e Plan puis à l'aspect financier externe, et je conclurai.

Il ne suffit pas, pour avoir un bon plan, de partir d'une hypothèse satisfaisante, par exemple celle du taux de croissance de la production, car il va de soi qu'à partir du moment où l'on a défini ce taux de croissance on peut en déduire tous les éléments de la consommation. On sait, par exemple, que lorsque la consommation totale s'accroît de 10 p. 100, celle de l'habillement croît de 11 p. 100, celle des hôtels, des cafés et restaurants, de 12 p. 100, celle des biens d'équipement et du logement de près de 15 p. 100 ; au contraire, la consommation alimentaire n'augmente que de 5 p. 100, pour une population constante, celle des chaussures de 6 p. 100, celle des transports collectifs de 7 p. 100 et il ne suffit donc pas de partir d'une donnée fixe, encore faut-il en voir les conséquences et les implications secteur par secteur.

Quels étaient les objectifs financiers du IV^e Plan ? Ils étaient fondés sur l'hypothèse que la France entrerait dès 1959 dans le Marché commun ; un objectif ambitieux de croissance annuelle de 5,5 p. 100 du produit intérieur brut avait été retenu pour le IV^e Plan, de 1961 à 1965 : les investissements des entreprises devaient passer à l'indice 133 par rapport à 1961, les investissements des ménages à 155, les investissements des administrations à 150.

Passons maintenant au bilan d'exécution du IV^e Plan, et d'abord aux éléments internes.

La production intérieure brute, sur la base d'un indice 100 en 1961, est à l'indice 122 en 1965, soit une progression de 5,1 p. 100, alors que l'objectif avait été fixé à 124, soit une croissance de 5,5 p. 100. Mes chers collègues, vous trouverez dans le rapport de la commission des finances un tableau faisant apparaître que les importations ont crû beaucoup plus vite qu'on ne l'avait envisagé initialement ; même si les exportations ont également crû plus vite que l'on ne l'avait prévu, la marge d'augmentation des importations est infiniment supérieure à celles des exportations. La consommation des administrations est passée à l'indice 136, alors qu'il avait été prévu de la limiter à l'indice 122. Ainsi, des distorsions sérieuses se sont donc produites entre les objectifs et les réalisations.

Enfin, la consommation des ménages a augmenté à peu près comme on l'avait prévu, mais ce n'est pas uniquement en raison de l'augmentation de la consommation proprement dite des ménages : cela tient au fait que le nombre des ménages s'est accru considérablement du fait du retour des rapatriés d'Afrique du Nord, ce qui a changé les données du problème et ce qui conduit à penser que la consommation individuelle n'a pas crû au taux de croissance envisagé.

En ce qui concerne les investissements, on constate que les emprunts du secteur privé n'ont cessé de fléchir, tandis que les émissions obligataires du secteur public et les émissions d'actions marquaient une légère progression.

En ce qui concerne les entreprises publiques, elles ont eu recours, en général, à une aide importante de l'Etat, que nous avons retrouvée, d'ailleurs, sous forme de dotations en capital, dans le projet de la loi de finances que nous venons de discuter.

Si nous passons aux réalisations par secteurs, nous constatons que les résultats sont très variables d'une industrie à l'autre et d'une activité à l'autre.

Dans le domaine agricole, on constate un développement des productions animales beaucoup plus faible que prévu, tandis que la production céréalière s'est largement accrue et davantage que l'on ne l'avait envisagé.

La consommation énergétique a diminué en matière de charbon ; elle a considérablement crû en matière de produits pétroliers et elle a dépassé de 12 à 15 millions de tonnes en équivalent-charbon la prévision initiale.

En ce qui concerne les industries chimiques, les capacités de production prévues par le IV^e Plan ont dans l'ensemble

été réalisées, mais de grands investissements ont été différés en matière de chimie organique faute de moyens appropriés.

En ce qui concerne les industries de transformation, on semble être satisfait parce que l'objectif moyen a été atteint, mais en examinant secteur par secteur comment les choses se sont passées, l'on constate que la situation n'a pas été brillante dans le domaine des biens d'équipement. La commission des finances ne peut d'ailleurs à cet égard que revenir sur les observations qu'elle avait faites lors de la discussion en séance publique sur le projet de IV^e Plan.

En ce qui concerne les finances extérieures, le Gouvernement a manifesté sa satisfaction de voir la balance des comptes équilibrée, témoin l'accroissement des réserves nationales. Néanmoins, depuis deux ans, l'on constate une certaine tendance à la détérioration de la balance commerciale et de la balance des comptes.

Le rapport écrit de la commission des finances fait le point de la situation d'une façon précise. Notons, simplement, que, si la situation est ce qu'elle est, c'est-à-dire dans l'ensemble pas mauvaise, c'est parce qu'il y a eu une augmentation très sensible des exportations de produits agricoles, notamment sous forme de céréales, et de produits sidérurgiques, notamment vers les Etats-Unis, qui étaient menacés d'une grève importante dans les aciéries. Les tableaux du rapport de la commission des finances font apparaître tous ces faits de façon très nette.

J'indiquerai simplement que les exportations de produits agricoles, notamment de céréales et de produits laitiers, représentent dans le budget une charge non négligeable et qui dépasse un milliard de francs.

En ce qui concerne nos échanges avec les pays étrangers hors zone franc, la situation ne semble donc pas mauvaise. Par contre, elle est médiocre en ce qui concerne la zone franc. Le document intitulé « statistiques du commerce extérieur de la France pour 1964 et pour le premier semestre de 1965 » fait apparaître cette situation. Il est important de noter, à cet égard, que nos exportations vers les pays industriels n'ont pas été brillantes, puisque notre balance est, en général, déficitaire ; c'est le cas en ce qui concerne l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, les Etats-Unis, l'Argentine, le Canada, et, pour les pays sous-développés, l'Algérie et la Côte-d'Ivoire.

J'insiste en ce qui concerne les Etats-Unis : les ventes françaises ont augmenté de façon sensible du fait de la croissance des ventes de produits sidérurgiques, mais elles ont diminué dans le domaine de l'automobile et de certains biens de consommation et d'équipement.

La balance des paiements s'est sensiblement améliorée ; néanmoins, certains postes restent lourds, notamment ceux que M. Houdet évoquait hier, c'est-à-dire les revenus de la propriété industrielle.

Il est frappant que nous importions plus de « technique » que nous n'en exportons, au détriment d'ailleurs de notre indépendance dans ce domaine.

En ce qui concerne le marché financier, il suffit d'examiner les courbes des cotations des valeurs boursières depuis trois ou quatre ans pour constater une dégradation considérable alors que, dans le même temps, la production nationale s'intensifiait sensiblement. A cet égard, par conséquent, on ne peut pas être satisfait de la réalisation du IV^e Plan.

En ce qui concerne la planification elle-même, la situation a également évolué : nous avons connu, notamment lors des I^{er} et II^e Plans, une planification rigoureuse dans les secteurs de base qui définissait des objectifs très précis et indiquait les moyens de les atteindre ; nous sommes peu à peu passés à une planification plus indicative et on a l'impression que, du fait de la puissance politique du ministre des finances, le commissariat du Plan perd une partie de son influence au profit de la direction de la conjoncture et de la prévision.

Et sur le plan européen, la situation ne s'est pas améliorée depuis le 30 juin dernier — M. Longchambon vient d'en faire état à l'instant — et cela est d'autant plus grave que, je le rappelle, la délégation française au Parlement européen s'était battue vigoureusement et avec entêtement pour obtenir qu'on fasse de la planification ou de la « programmation » à l'échelle des Six. En vérité, à partir du moment où nous nous trouvons devant une situation politique fluide, il est difficile de faire comprendre à nos partenaires, attachés à certains mythes, différents et plus libéraux que les nôtres, que la planification, même à l'échelle des Six, est la seule voie du succès de l'Europe. La dernière plaquette du club Jean-Moulin « Le socialisme et l'Europe » mérite d'être méditée à ce titre.

J'en viens à la deuxième partie de mon propos, qui comporte quelques remarques de caractère général. Je voudrais, sans entrer dans le détail des comparaisons faites ici au mois de mai dernier, tant par M. Bonnefous que par moi-même, rappeler que notre situation n'est pas bonne si nous la comparons à celle de certains de nos partenaires du Marché commun, pour ne pas parler des Etats-Unis.

Je regrette que M. Jacques Duclos ou M. Bardol ne soient pas ici présents. Nous les avons entendus ces jours derniers lancer des attaques très vives contre les immenses profits capitalistes des sociétés françaises. A cet égard je pourrais me référer à une source d'informations que je trouve dans la revue américaine *Fortune*, qui a fait des études comparatives des chiffres d'affaires et des bénéfices des grandes sociétés dans le monde, d'où on peut déduire la place médiocre des entreprises françaises dans la liste des grandes firmes mondiales. Le numéro de la revue *Entreprises* du 2 octobre dernier a publié une comparaison de statistiques qui fait apparaître que la marge de profits des entreprises françaises, par comparaison avec celle des entreprises allemandes homologues, est infime. Je voudrais citer ici quelques chiffres : pour l'industrie chimique la différence est en général dans le rapport de un à trois ou même quatre ; pour l'industrie sidérurgique, la différence est plus importante et cela est d'autant plus grave que certaines entreprises françaises ont accusé pour 1964 un déficit considérable ; en ce qui concerne l'industrie automobile, les bénéfices comparés sont dans le rapport de un à cinq quand ce n'est pas de un à dix ; en ce qui concerne la construction électrique, les profits des grandes entreprises, comme A. E. G. et Siemens, sont trente-sept fois supérieurs à ceux des entreprises françaises correspondantes. Il n'y a que dans l'industrie pétrolière que la situation est à peu près égale entre les raffineurs français et les raffineurs allemands.

Quand on considère la notion de bénéfice net par salarié, on trouve que là aussi, dans la plupart des cas, la situation des entreprises allemandes est très supérieure à celle des entreprises françaises, sauf là encore dans le secteur du raffinage.

Il va donc de soi que la puissance d'investissements des industries allemandes, au sein du Marché commun, est infiniment supérieure à celle des industries françaises et que nous avons à en tenir le plus grand compte. Plus nous irons vers le Marché commun ou même, au cas où il disparaîtrait, vers une zone de libre échange à l'échelle européenne ou même Atlantique, plus nous risquerons d'être écrasés par les entreprises allemandes, dont la capacité initiale n'était peut-être pas supérieure à la nôtre il y a quelques années, mais qui, par l'accumulation des bénéfices des dix dernières années, arrivent à faire des investissements beaucoup plus volumineux que les nôtres tant dans le domaine propre de la production que celui de la recherche.

En ce qui concerne la recherche technique, à laquelle M. Longchambon a fait allusion tout à l'heure, je voudrais simplement rappeler quelques chiffres. Dans le même temps qu'en 1965 l'industrie américaine dépensait l'équivalent de 23 milliards de dollars, dont environ les deux tiers fournis par l'Etat, l'Allemagne dépensait 7 milliards et demi de deutschmarks et la France 5.276.000.000 de francs. En Allemagne, les deux tiers des dépenses sont assurées par l'Etat ; en France, à peine 52 p. 100.

Malgré cet immense effort fait par les Etats-Unis, de nouveaux textes législatifs sont prévus pour accroître encore la recherche dans l'industrie privée. Témoin la loi du 14 septembre 1965 sur la vulgarisation industrielle qui prévoit des subventions à parts égales aux fonds qui seront alloués par les différents Etats de l'Union à des organismes chargés de la mise sur pied de projet pilotes pour des industries locales. Une loi spéciale a été votée d'autre part pour les transports rapides de manière à financer, avec le concours des Etats-Unis, les études techniques nouvelles destinées à lancer des programmes de fabrication de matériels jusqu'à présent inconnus.

Enfin, de nouvelles dispositions ont prévu que les entreprises bénéficiaires de commandes militaires seront dans l'obligation légale de rechercher sans cesse des améliorations de prix de revient, de qualité et même d'élaborer des propositions tendant à obtenir le même service rendu par d'autres moyens moins onéreux ou plus expéditifs. Ainsi donc, même s'ils sont en avance par rapport à nous, nos concurrents continuent à prendre des mesures législatives favorables à leur développement technique. Qu'attendons-nous quand on sait l'effet de la recherche sur le taux de croissance ? Je vous l'ai dit il y a six mois à cette même tribune.

En ce qui concerne les prix, je voudrais faire allusion à un problème que vous connaissez bien, mes chers collègues : celui du ravitaillement pétrolier et gazier de la France. Dans le temps où nous nous engageons par le truchement des accords pétroliers franco-algériens dans une voie qui tend à rendre le pétrole que nous importerons plus cher que celui que nous pourrions importer, à l'heure où nous voyons se développer massivement l'industrie du gaz hollandais, nous nous offrons le luxe de payer plus cher nos produits pétroliers que les autres pays du Marché commun ; c'est toute l'industrie de la pétrochimie française qui sera mise en difficulté, industrie qui

déjà, comme je l'ai dit il y a un instant, voyait son taux de croissance réduit du fait de l'insuffisance de ses investissements récents.

M. Edouard Bonnefous. C'est l'évidence même.

M. André Armengaud, rapporteur pour avis. On comprend donc dans ces conditions les incertitudes qu'évoquaient l'an dernier MM. Fillippi et Houdet dans leurs rapports respectifs sur le V^e Plan. Ils avaient soulevé un certain nombre de problèmes que la commission des finances a retenus et qu'elle considère comme sérieux : Qui sera chargé de convertir l'épargne liquide en placement à long terme en vue de développer les progrès techniques et les investissements ? Comment amènera-t-on l'épargnant à souscrire aux emprunts obligataires et aux augmentations de capital ? Comment persuadera-t-on les entreprises qu'il est de l'intérêt national de procéder à des augmentations de capital, voire à des fusions, à des regroupements ?

M. Vallon, à l'Assemblée nationale il y a quelques jours, dans son rapport écrit exprimait ses inquiétudes en ce qui concerne l'évolution de la situation financière des entreprises françaises et de leur regroupement. Il disait en particulier : Il est tout de même très frappant de voir que l'autofinancement est très largement insuffisant et que, s'il se réalisait, ce serait au sein des grandes entreprises, les petites entreprises ne pouvant arriver à obtenir à cet égard les disponibilités qu'auraient les entreprises plus puissantes. Et il ajoutait que les mécanismes financiers existants en France n'ayant pas été modifiés au cours des dernières décennies il était douteux que nous puissions, dans l'optique du V^e Plan, faire les investissements nécessaires en drainant l'épargne comme peuvent le faire nos compétiteurs à l'échelle du Marché commun.

J'en viens maintenant à la troisième partie de mon propos : Il s'agit du passage des options que nous avons adoptées aux objectifs. Je rappellerai d'abord les options de la « programmation » en volume. Elles impliquent : d'abord le choix d'un taux d'expansion de la production intérieure brute d'environ 5 p. 100 ; ensuite le redressement des investissements productifs afin d'arriver à un indice de 127/128 ; puis la définition de la part relative de la consommation des particuliers — 124,5 — des emplois généraux — 139/140 — dans les ressources tirées de la production.

Elles impliquent encore la consommation des administrations civiles atteindra l'indice 137/138 ; que les achats des administrations militaires correspondent à l'indice 134/135 ; que le logement doit atteindre l'indice 134/135, afin de permettre la construction de 470.000 logements par an d'ici à 1970 ; qu'enfin les équipements collectifs eux-mêmes devraient arriver à l'indice 154/155, le plus élevé de tous.

En ce qui concerne les prix, la stabilité devait être obtenue par un mouvement en sens contraire des prix des différents secteurs. La hausse annuelle serait de 1,1 p. 100 pour les prix agricoles, de 0,8 p. 100 pour les services, de 4 p. 100 pour les loyers d'habitation. Toutes ces augmentations devaient être contrebalancées par la baisse des prix des produits industriels et des transports, évaluée à 1 p. 100 par an.

L'équilibre du budget devait être assuré par une réduction des subventions et le retour à la vérité des prix en même temps que par une légère hausse de la fiscalité qui devait croître de 7 p. 100 en 1965 à 8 p. 100 en 1970.

Enfin, l'équilibre de l'investissement et de l'épargne était attendu d'un développement de l'épargne de 35 p. 100 en cinq ans, d'un relèvement du taux d'autofinancement, comme l'indiquait tout à l'heure M. Longchambon, ainsi que du développement du marché financier.

Tout cela se plaçait sous le signe de l'existence de secteurs intouchables, en l'occurrence celui des dépenses militaires, qui devaient représenter 5,1 p. 100 du produit national brut, celui des dépenses de coopération, 1,5 p. 100 du produit national brut.

Passons maintenant des options aux objectifs. Au cours du débat sur ces options devant le Parlement le Gouvernement avait pris certains engagements. Ceux-ci concernaient : en matière agricole, la mise en place du marché commun agricole et parallèlement le soutien du revenu agricole dont la progression devait être de 5,3 à 5,5 p. 100 par an ; la transformation des structures agricoles et rurales ; la constitution d'unités de production bien équipées ; le développement de la formation professionnelle ; la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires ; l'aménagement du territoire dont je ne parlerai pas — M. Longchambon l'ayant évoqué — car il ne concerne pas directement la commission des finances.

Les objectifs ont subi certaines modifications. D'abord, en ce qui concerne l'investissement productif, le Gouvernement a décidé un relèvement de 53 à 56 milliards de francs de l'objectif du V^e plan dans ce domaine. En outre, il a prévu,

pour la construction de logements, 26 milliards au lieu de 24 milliards de francs ; pour les dépenses militaires — en légère augmentation — un peu plus d'un milliard de francs par rapport à l'évaluation initiale ; enfin, les dépenses d'équipement collectif seraient ramenées de 21 à 20 milliards de francs.

En ce qui concerne la « programmation » en valeurs, le Gouvernement a jugé que la progression du revenu agricole moyen prévue dans les options à 5,5 p. 100 l'an serait ramenée à 4,8 p. 100. En ce qui concerne les prestations et les cotisations sociales, le Gouvernement n'a pas encore pris position en ce qui concerne le taux de relèvement. Quelles ont été les propositions du Gouvernement ? Je voudrais à cet égard rappeler les objectifs et les moyens préconisés par le V^e plan en matière d'épargne.

En ce qui concerne le redressement de l'épargne des entreprises l'objectif est de passer de 53 milliards à 56 milliards. Mais la reconstitution des marges des entreprises dépend d'un élargissement de la différence entre les coûts de revient et les prix de vente. La hausse des prix de vente étant tempérée par la volonté de l'Etat et la concurrence étrangère, un effort vigoureux de compression des prix est nécessaire.

Le Gouvernement a fait des propositions précises : la recherche de la clarté des coûts de production, la réorganisation des structures industrielles, institution d'un régime d'avoit fiscal permettant aux entreprises d'imputer sur leurs dettes fiscales un pourcentage déterminé des immobilisations réalisées, l'assainissement du financement des entreprises nationales. En outre, il serait envisagé de procéder à la régularisation des commandes dans le cadre de prévisions pluri-annuelles, à la simplification de certaines sujétions administratives.

En ce qui concerne l'épargne des ménages, elle devrait être stimulée afin d'ouvrir les voies de l'accession à la propriété d'un plus grand nombre de ménages et celle des placements à long terme.

Différentes mesures avaient été prévues dans ce sens : l'épargne-logement, l'assurance-vie, la diffusion de plans d'épargne à long terme constitués par des versements périodiques destinés à former un certain capital, les facilités d'accession à la propriété, notamment par l'aide de l'Etat, l'assouplissement des plafonds limitant actuellement la collecte de capitaux par des caisses d'épargne, le rétablissement de l'unité, de l'harmonie des taux d'intérêts — avec des dispositions spéciales permettant l'application d'une taxation plafonnée à 25 p. 100, dont on a parlé hier à l'occasion notamment des bons émis par les banques, les bons de caisse.

Le Gouvernement a envisagé, enfin, le développement de l'épargne des instituts de prévoyance, notamment en réglementant les placements des organismes de prévoyance — au-dessus d'un certain plafond, il est dit qu'il serait normal de refuser l'exonération des cotisations versées dans le cadre d'un système de répartition — en envisageant aussi le retour vers des mécanismes de capitalisation.

Pour permettre aux collectivités locales de faire face aux dépenses sans cesse accrues mises à leur charge, le Plan envisage une tarification adéquate des services communaux grâce au retour, comme on dit, à la « vérité des prix », à une remise en ordre corrélative des tarifs, à la révision des bases de calcul des patentes pour rechercher l'atténuation des profondes inégalités existant entre communes, grâce enfin à la détermination d'une meilleure assiette pour la contribution foncière.

Voyons ce qu'il en est à cet égard. Le Gouvernement, dans la loi du 13 juillet 1965, a fait des propositions précises que le Parlement a votées. Il a prévu certains allègements notamment sur les droits d'enregistrement, sur la réduction de la taxation des participations des sociétés mères dans les filiales, avec toutefois des contreparties : taxation à 50 p. 100 des plus-values, sauf cas particuliers, taxation à 12 p. 100 des réserves capitalisées à l'occasion des fusions, taxation à 16 p. 100 des droits d'apport d'immeubles, de fonds de commerce, des droits au bail et contrôle plus strict des frais généraux.

Par ailleurs, des mesures seraient prises par le conseil national du crédit pour favoriser le développement des investissements par le recours au crédit. Ces mesures sont dans l'ensemble assez timides. La question est de savoir si certains emprunts, comme ceux que le Gouvernement vient d'émettre à l'occasion de la loi de finances, peuvent apporter les résultats escomptés. Il semble en la circonstance d'après l'exemple belge que ce ne soit pas satisfaisant. C'est ce que disait M. Desbrière dans son rapport au Conseil économique.

Par ailleurs, la mesure est discriminatoire, car c'est l'Etat qui, de sa propre autorité, ou de celle du ministre des finances, choisit hors Plan les entreprises auxquelles il fera une politesse particulière au titre du marché financier.

En ce qui concerne l'épargne dans les entreprises, il est prévu de conserver les bilans de groupes composés d'une société

mère et de sociétés filiales, de modifier la notion de l'amortissement de manière à permettre que l'amortissement soit fait au prix de remplacement dans les entreprises nationales et d'alléger leurs charges par le moyen des dotations en capital et de la revision des tarifs.

En ce qui concerne l'épargne des ménages, l'objectif serait d'assurer une participation au marché financier de 20 p. 100 en 1970 contre 12 p. 100 actuellement, aux placements à court terme de 50 p. 100 contre 20 p. 100, aux dépôts à vue de 35 p. 100 contre 50 p. 100 actuellement. Enfin, pour encourager le placement des obligations, la taxation forfaitaire au taux de 25 p. 100 des revenus en provenance des obligations serait proposée par le Gouvernement.

Le rôle des banques serait également modifié. On chercherait à accroître les placements à long et à moyen terme d'environ 50 p. 100, par une série de mesures décrites dans le rapport écrit, page 83. Enfin, certaines mesures seraient prévues en matière fiscale de manière à stimuler l'épargne, notamment au titre du revenu des actions, témoin la loi votée au début de l'été dernier.

Quelle est la situation actuelle de l'épargne française ? D'abord, il faut constater que pour différents motifs, celle-ci hésite depuis très longtemps à s'investir à long terme, parce que l'épargnant français a tendance à consommer.

Quelles sont les raisons qui sont à la base de cette situation ? Cette situation provient de certaines habitudes malthusiennes de la nation, que M. Longchambon évoquait tout à l'heure. Elle tient au fait que 100 personnes actives assument en 1965 la charge de 251 personnes inactives, et, enfin, au fait que le sort réservé à l'épargne depuis soixante ans n'incite évidemment pas aux placements à long terme.

En ce qui concerne l'autofinancement des entreprises, qui est un des fondements de l'épargne, celle des entreprises, l'imperfection des structures et la politique des prix l'ont considérablement freiné. Je ne veux pas revenir sur la question de l'autofinancement. M. Longchambon, à l'instant, ainsi que moi-même au printemps dernier, l'avons longuement traitée au moment de la discussion de la politique économique du Gouvernement. Je ne dirai qu'un mot de l'endettement.

L'endettement de l'industrie française est considérable et j'avais signalé au mois de mai dernier qu'il avait pratiquement doublé, dans la plupart des industries, de 1958 à nos jours. J'indiquais que, notamment dans la sidérurgie, l'endettement atteignait presque 70 p. 100 de son chiffre d'affaires : ce qui signifie qu'avant de réaliser des investissements quelconques, il faut que la sidérurgie gagne plus de 4 p. 100 de son chiffre d'affaires pour pouvoir payer les arrérages de ses emprunts.

Or, l'industrie sidérurgique tourne avec une marge voisine de 4 p. 100. Par conséquent, le risque d'endettement croissant de cette industrie est considérable et à continuer de la sorte, on risque de se trouver dans l'obligation de transformer la sidérurgie en une grande entreprise semi-publique, l'Etat assurant le remboursement des emprunts par des participations en capital dans les entreprises.

Je ne pense pas que le Gouvernement envisage cette extrémité dans le cadre d'une politique européenne. En tout cas, le taux d'autofinancement de près de 70 p. 100 prévu par le Gouvernement sera très difficile à atteindre si la politique des prix et celle des structures ne sont pas modifiées.

Si l'on n'arrive pas à faire fusionner les entreprises de haute qualité afin que ces fusions aboutissent à des spécialisations et à de nouveaux investissements de modernisation, je ne vois comment nous pourrions, par le seul jeu de l'autofinancement, arriver à des résultats satisfaisants.

J'ajouterai que le taux de l'autofinancement fait par les entreprises dans des secteurs qui ne sont pas essentiels à la vie de la nation n'apporte rien à l'économie. Par conséquent, ce qu'il faut, c'est assurer l'autofinancement dans des conditions telles que celui-ci favorise les industries actives des secteurs essentiels et décourage les autres entreprises, à moins que le Gouvernement accepte la contrepartie de l'autofinancement accru par des souscriptions en capital dans les industries pilotes ce qui permettrait aux entreprises en cause de s'intéresser, par des souscriptions en capital à des investissements dans des industries tierces utiles à la nation.

Par conséquent, la question de l'autofinancement doit être nuancée suivant les industries et suivant l'emploi de l'argent qu'elles auront ainsi gagné. Là, il n'y a pas de règle générale. Il y faut de la finesse, du dynamisme et du choix.

En ce qui concerne le financement des entreprises publiques, nous avons constaté que leur autofinancement se réduit dangereusement. La seule réponse du Gouvernement a été les dotations en capital. La question est de savoir si, dans certains cas, elles pourront accroître leurs tarifs, étant donné que l'accroissement des tarifs ira à contre-courant de l'augmentation de l'épargne des ménages.

A partir du moment où les services rendus par les entreprises publiques coûteront plus cher, le recours accru à l'épargne des ménages sera aussi un problème difficile à régler, car elle sera sollicitée par ailleurs.

Comme le disait M. Houdet, comment fera-t-on pour inciter l'épargne à s'investir ? Pour qu'elle s'investisse il faut qu'elle y soit incitée.

Or, les recommandations du Gouvernement ne prévoient pas de politesses fiscales particulières en faveur de l'épargne investie, notamment à long terme, par rapport à l'épargne consommée. Je ne vois pas comment, en l'état actuel des choses, vous arriverez à intéresser l'homme de la rue, le « cadre » à faire des investissements, notamment sous forme de souscriptions en capital ou en obligations pour le financement d'entreprises importantes, si ce n'est sous la forme de réductions d'impôts sur l'épargne réinvestie dans les secteurs définis au Plan.

J'ajouterai d'ailleurs, comme l'a fait remarquer M. Longchambon, que dans tous les pays du monde occidental et à l'intérieur du Marché commun, l'essentiel des investissements est assuré par autofinancement et que le recours au marché financier est de plus en plus mince. Il en est ainsi en Belgique, en Allemagne, en Italie et dans des pays extérieurs au Marché commun, comme la Grande-Bretagne, la Suède et les U. S. A.

D'autre part, le marché financier n'intéresse pas les jeunes, n'intéresse pas les cadres ; en fait ce qui intéresse le porteur de titres ce n'est plus une plus-value de capital, mais un revenu convenable. Par conséquent, on ne peut plus se fonder essentiellement sur le marché financier pour améliorer la situation présente.

En ce qui concerne les institutions de prévoyance, M. Charbonnet a indiqué dans son rapport au Conseil économique que vouloir passer de la répartition à la capitalisation après avoir fait de la répartition depuis quinze ans susciterait de la part des cadres des réactions excessivement vives — je le comprends d'ailleurs — et empêcherait pendant plusieurs années de pouvoir assurer les investissements nécessaires. Pendant des années, on a fait valoir aux « cadres » qu'il était raisonnable d'épargner de l'argent pour les vieux jours. C'est une très mauvaise manière de la part de l'Etat de dire que tout est changé. J'ajouterai sur le plan technique que pour pouvoir capitaliser et tirer un bénéfice des sommes capitalisées, il faudrait une très longue période dépassant largement les cinq ans du V^e Plan.

Sur le plan moral l'Etat ne peut pas rompre unilatéralement les contrats.

En ce qui concerne les collectivités publiques, la situation est excessivement délicate puisque l'Etat envisage de leur demander d'assurer leur équilibre par la majoration des tarifs et la parité des prix, par le paiement au juste prix des services rendus. On en parle depuis quinze ans, on le répète toutes les années et on ne l'a pas fait. Comment alors, dans la période du V^e Plan, pourrait-on y arriver tout d'un coup ?

A cet égard, le Gouvernement envisage d'utiliser les ressources de la fiscalité locale ; or, à partir du moment où c'est par la fiscalité locale que vous voulez faire un effort particulier pour financer les collectivités publiques c'est donc autant de disponibilités que vous retirez aux ménages pour leur épargne, puisque la même somme ne peut pas servir deux fois. Comment cumuler les avantages de l'accroissement de l'épargne des ménages et de celle des collectivités ?

Voilà un certain nombre d'observations importantes que la commission des finances m'avait chargé de faire à propos de la situation telle qu'elle découle du projet qui nous est soumis.

En ce qui concerne le commerce extérieur, je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit tout à l'heure très brièvement. La situation s'est améliorée sans doute, mais il faut voir pour quelles raisons la structure de notre commerce extérieur est insuffisante.

D'abord, nous sommes un pays qui manque de ressources énergétiques. Les dispositions qui ont été prises permettent d'avoir dans une certaine mesure des ressources payables en francs. Comme je l'ai déjà dit lors de la discussion du projet de loi sur l'accord franco-algérien, il s'agit d'un pari. Il s'agit de savoir ce que fera l'Algérie et des droits de tirage qui nous seront accordés et des quantités de pétrole qu'elle vendra à la France.

Par ailleurs, en ce qui concerne les biens d'équipement, la commission des finances a systématiquement depuis maintenant vingt ans, en liaison avec la commission des affaires économiques du Conseil de la République et celle de la production industrielle du Conseil de la République, demandé que le plan fasse un effort considérable pour inciter l'industrie française à s'investir dans les biens d'équipement. En effet, une nation moderne ne peut assurer l'équilibre de sa balance commerciale et de sa balance des comptes que par une position exportatrice rigoureuse dans le domaine des biens d'équipement.

Nous avons fait ici, lors de la discussion du IV^e Plan, des propositions extrêmement précises qui sont rappelées dans le

rapport de la commission des finances; nous vous avions dit que c'était au secteur des biens d'équipement qu'il fallait apporter votre attention. Vous n'en avez rien fait depuis cinq années. Aucune des commissions du plan ne s'est penchée sur cette question ou si elles s'y sont penchées, l'industrie a refusé de s'en préoccuper.

Par conséquent à cet égard, à poursuivre dans la même voie, vous risquez de voir l'industrie des biens d'équipement européenne devenir totalement germanique. Si on veut faire une Europe équilibrée, qu'on ne persévère pas dans cette abstention.

J'invite le Gouvernement à bien vouloir me répondre, mais non pas comme M. Giscard d'Estaing l'a fait en juillet 1959 quand on discutait de la loi de finances rectificative, par des mots aimables et rassurants en faveur de l'industrie des biens d'équipement. Je préférerais qu'on ne me fasse pas de promesses, qu'on me dise même des sottises, mais qu'on fasse quelque chose de sérieux.

J'ajouterai d'ailleurs une observation sur le problème de l'équilibre de la balance commerciale et de la balance des comptes, M. Longchambon a évoqué tout à l'heure la question des capitaux étrangers. Je trouve assez curieux qu'au moment où la France a des besoins d'investissements énormes, le rapport du plan indique que la France doit avoir une balance positive en matière de changes de capitaux.

Nous avons de tels besoins en France que je ne vois pas l'intérêt de cette position en ce qui concerne les investissements français à l'étranger et les investissements étrangers en France. A partir du moment où ces derniers sont destinés à apporter à la France des techniques qui leur ouvrent de nouveaux marchés, soit directement, soit par le truchement des produits finis qui seront faits en France grâce à ces techniques, nous ne pouvons en tirer que des avantages.

Rien ne serait plus dangereux, comme l'a dit M. Longchambon, que de voir les investissements américains se faire, notamment en Belgique ou en Allemagne. Quand on regarde le tableau fourni par le conseiller commercial de l'ambassade de France à Washington, dans le dernier numéro qu'il a publié, on voit l'importance de tels investissements. Je n'en citerai qu'un à titre d'exemple: l'immense investissement de Dupont de Nemours à Luxembourg; il en est de même pour les investissements d'autres entreprises américaines à Anvers, sur un port, au détriment des industries françaises homologues.

La commission des finances considère donc — c'est la première observation de mes conclusions — qu'il est difficile de concilier l'expansion dans l'équilibre au taux prévu de 5 p. 100 par an et la prise d'actions qui ne sont pas cohérentes entre elles.

Voici ces différentes actions incohérentes: hausse lente et continue des charges publiques alors que M. Marjolin a demandé à l'échelle européenne leur réduction; recherche de la stabilité des prix des biens et services par leur compression autoritaire, satisfaction des besoins d'investissement des entreprises publiques par prélèvement sur leurs bénéficiaires, accroissement des marges d'autofinancement des entreprises, accroissement de la productivité des entreprises, accroissement des charges des collectivités locales afin de satisfaire à l'expansion des unes ou freiner le dépérissement des autres, alourdissement de la fiscalité pesant sur les ménages, développement de l'épargne des ménages, satisfaction des besoins accrus de l'éducation nationale, équilibre de la balance commerciale et des comptes sans modification des structures et gammes de production, suréquilibre de la balance extérieure des investissements de capitaux, liberté d'action en matière économique et poursuite de la construction du Marché commun.

Tout cela n'est pas compatible. C'est pourquoi la commission des finances tient à attirer l'attention du Gouvernement comme celle du Sénat sur cette situation préoccupante et le peu de sérieux des objectifs présentés eu égard aux moyens proposés. En d'autres termes, votre commission des finances doute de l'efficacité des solutions envisagées et des chances du Plan de réussir, à moins de mesures nouvelles.

D'ailleurs, il est surprenant qu'à aucun moment on ne voie apparaître dans le projet de loi qui nous a été remis, dans les annexes au document 1618 déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, la planification sectorielle que nous voudrions y trouver pour déterminer de façon précise les investissements qu'il y a lieu de faire dans certains secteurs industriels, de façon à répondre au déséquilibre de la balance des paiements ou de la balance commerciale et également au déséquilibre de la production intérieure.

Il est étonnant de voir également qu'en matière d'ententes rien n'est précisé. S'il est fondamental de concentrer les entreprises de façon intelligente et suivant un plan établi par le commissariat au Plan — et pas n'importe lequel, pour certaines raisons fiscales et d'équité — il est indispensable d'arriver aux ententes de spécialisation entre les industriels et, à cet égard,

le Gouvernement ne présente dans le projet de loi qui nous est soumis aucune proposition.

Ce qui est grave, à mon sens, c'est que le Plan, comme les deux derniers, ne répond pas au fond à l'ensemble des problèmes posés à la nation. La planification française ne doit pas laisser nos compatriotes indifférents. M. Massé a parlé de la lutte contre le hasard, de l'anti-hasard et, à cet égard, je suis parfaitement d'accord avec lui, mais ce plan ne peut pas être neutre. Comme l'a dit François Perroux, « un plan qui serait neutre cesserait d'être un plan ». J'ai un peu l'impression que le plan présenté est neutre et, par conséquent, ce n'est plus un plan.

J'aurais voulu dans ce domaine voir apparaître ce que M. Longchambon appelait tout à l'heure « la stratégie du développement industriel et agricole de la nation ». Il n'est pas possible ni réalisable pour un pays comme le nôtre, compte tenu de ses dimensions et de ses ressources, de vouloir tout faire et tout entreprendre à la fois. Nous sommes condamnés, au sein de l'Europe, à la spécialisation et à la répartition intelligente des tâches. Il appartient au Gouvernement de garder la nation dans de telles tâches.

Chaque fois que le Gouvernement a apporté sa contribution à des industries déterminées en leur ouvrant des crédits importants, la recherche française a permis d'atteindre des résultats excellents, comme en témoignent nos réalisations en matière d'aéronautique, d'énergie nucléaire pacifique ou en matière de télévision en couleurs.

En tout cas, la libéralisation du commerce international autant que l'autarcie veulent que nous nous spécialisons. A cet égard, le Gouvernement devrait nous faire des propositions pour nous indiquer dans quelle voie il entend spécialiser les productions nationales et faire un effort dans ce sens, à l'intérieur et à l'extérieur, auprès des pays tiers.

Malheureusement, les documents qui nous sont soumis en annexes au projet de loi ne nous disent rien. En fait, d'un plan dynamique, de « l'ardente obligation » que nous avons connue, en 1947 et dans les premières années de 1950, quand nous avons ratifié en particulier le II^e Plan, nous sommes passés à quelque chose de beaucoup plus neutre, à des études de prévisions. J'aime beaucoup les études de prévisions et les études de conjoncture; mais, puisque nous parlons de plan, je préfère me trouver devant des propositions concrètes et précises.

La querelle ne date pas d'aujourd'hui entre le Gouvernement et moi-même. Je me souviens d'avoir échangé les mêmes propos avec M. Ramadier. Celui-ci, dont je respecte la mémoire car c'était un grand honnête homme, me disait: « Vous êtes, vous, un passionné, vous croyez à la vertu d'un plan et je suis, moi, un sceptique qui croit plus aux habitudes, aux traditions, et telle est la différence entre nous deux ». Moi, si j'ai foi dans le Plan, je veux qu'il se réalise et qu'il soit attirant, tandis que le Gouvernement considère que ce n'est qu'un décor qu'on présente à la nation pour cacher en fait sa volonté de changer le moins possible la voie de la routine, du laisser-faire.

Par conséquent, il y a entre le Gouvernement, les gouvernements et moi une différence totale de philosophie en ce qui concerne le Plan.

Il est frappant de constater qu'au moment où la France est à la recherche d'investissements pour la production des biens essentiels à la Nation, ce sont, comme l'a dit M. Longchambon, les activités distrayantes qui prélèvent une part importante de nos ressources. *Le Monde*, dans un article récent, indiquait que 4.415 millions avaient été dépensés en 1964 — je vous prie d'excuser cette remarque, mon cher Barrachin (*Sourires.*) — pour le tiercé et les courses, alors que dans le même temps nous avons dépensé deux fois moins pour les achats de livres, éléments essentiels de la formation intellectuelle. Nous avons dépensé à peine autant pour l'achat d'automobiles, et deux fois et demi moins pour les récepteurs de télévision.

Il est également frappant de penser qu'au moment où la France est invitée à investir à long terme, le Gouvernement ne propose pas de substituer à l'insuffisance des mécanismes bancaires existants la Banque nationale d'investissements, dont la création avait été proposée par M. Jeanneney et que M. Pinay avait torpillée. Je ne peux pas comprendre que le Gouvernement, s'il croit aux investissements que je prône, ne procède pas à cette création.

Enfin, il est non moins étonnant de refuser de mettre en œuvre une fiscalité sélective qui favorise les revenus réinvestis aussi bien dans le secteur de la recherche que dans les industries estimées essentielles pour la nation. L'expérience montre que la mise en place des outillages nouveaux ainsi financés permettra un remboursement immédiat de 20 p. 100 à l'Etat sous forme d'impôt au titre de la T. V. A. Comme la production d'un outil est très supérieure à la valeur de cet outil, en deux ou trois ans, l'Etat récupère largement le cadeau qu'il a pu faire à l'investisseur. Les Etats-Unis ont comme l'Allemagne et

le Japon en d'autres temps utilisé largement ces mécanismes pour inciter à l'investissement.

Enfin, les indicateurs d'alerte indiqués par le Gouvernement sont beaucoup trop timides, M. Longchambon y a fait allusion tout à l'heure. Il faut que le Gouvernement puisse voir à tout moment fonctionner les clignotants et percevoir le moindre freinage dans un secteur déterminé, afin de pouvoir immédiatement prendre les décisions voulues.

Or, en ce qui concerne le taux de l'emploi, ce qu'il a prévu est très mince et peut nous conduire au chômage partiel. En réalité, le Gouvernement doit avoir une politique extrêmement dynamique. Il ne suffit pas qu'il soit simplement guidé par le Plan, mais qu'il soit en accord avec toute la nation et c'est pour cela que je conteste la décision prise par le Gouvernement avec son emprunt récent. En fait, c'est le ministère des finances qui, par sa seule volonté, a permis à certaines entreprises de bénéficier d'avantages particuliers, notamment l'une d'entre elles, tenante de l'économie libérale, dont les dirigeants déclarent que toute intervention de l'Etat est maléfique alors qu'en la circonstance ils n'ont pas refusé le cadeau qui leur était offert.

Le Plan doit se traduire à l'échelle nationale, par une série de mesures législatives et réglementaires permettant de freiner la hausse des dépenses publiques improductives, d'orienter l'épargne publique et privée vers les activités dûment choisies les plus utiles à la nation, compte tenu de ses engagements européens, de faire de la stratégie du développement le cadre permanent d'une action concertée.

A l'échelle européenne, il doit, par des efforts intenses de rapprochement des législations nationales, arriver à prévoir des ententes, des spécialisations, des concentrations par dessus les frontières. M. Longchambon l'a indiqué tout à l'heure, il faut pousser la création des sociétés de droit européen dont une partie pourrait avoir son siège en France.

Je ne pense pas que le fait d'avoir un comité nouveau de sages changera quoi que ce soit à la situation présente. Nous avons déjà un haut conseil du Plan, composé de caciques, mais je n'ai pas encore vu cet organisme faire des propositions concrètes motrices quelconques. Il faut que ce plan soit fait par des hommes plus jeunes que nous, par ceux qui auront les responsabilités de demain, qui croient fermement à l'avenir car nous sommes trop attachés à notre passé. Le Gouvernement à cet égard me paraît particulièrement sclérosé.

Enfin, deux doctrines du Plan s'affrontent : celle des vues générales de salon qui parlent d'un objectif de 5 p. 100 que la nation arrivera à atteindre comme elle pourra, l'autre qui consiste à considérer le Plan comme un instrument destiné à alerter toute l'opinion sur les points faibles de notre économie, secteur par secteur, profession par profession, dans le détail, destiné à présenter des propositions afin d'y remédier et de traduire celles-ci dans des textes législatifs, des dispositions financières et fiscales précises. De la sorte, nous obligerons les Français à se passionner pour leur avenir. Le commissariat au Plan avait fait cette étude. Malheureusement, sans doute, sous la pression d'un libéralisme de bon ton, cher au ministre des finances, on a quitté cette orientation de pensée et je ne peux que condamner cette erreur.

Je crains à cet égard qu'à défaut d'un redressement de cette situation, d'un redressement du comportement général, comportement que nous connaissons depuis trente ans, nous n'aboutissions à laisser jouer seules les forces divergentes des intérêts particuliers, nationaux, européens, atlantiques, au détriment de la France, de la jeune Europe et de l'équilibre mondial.

En tout cas, craignons, comme le disait M. Maurice Duverger dans un récent article du *Monde*, « l'agglutination de nos par tenaires du Marché commun autour d'un axe Bonn-Washington qui engagerait l'Occident dans une bien mauvaise voie ». Alors, avec ou sans Plan, c'en serait fini de la nation, à laquelle vous, Gouvernement, comme nous, Parlement, nous cachons la vérité ; il est essentiel que nous ayons le courage, puisque nous avons un V^e Plan, d'en faire une réalité vivante et de sortir des vues globalistes générales qui, en fait, ont contaminé les deux derniers plans.

Je voudrais vous voir réfléchir à nos diverses suggestions ; la commission des finances n'est pas hostile au Plan, elle le dit dans son rapport.

Elle est attachée à la notion de Plan comme je l'ai évoqué ; aussi celui-ci n'aura de sens que s'il est renforcé, musclé, revu dans ses détails sectoriels et qu'il cesse d'être, comme il l'est dans sa rédaction présente, l'œuvre souriante, bien rédigée, de l'école nationale d'administration. (*Applaudissements.*)

M. François Schleiter. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Schleiter.

M. François Schleiter. Monsieur le président, pour l'examen très rapide de deux questions administratives, le groupe des

républicains indépendants souhaiterait obtenir du Sénat une courte suspension de séance.

M. le président. Le Sénat voudra sans doute accéder à la demande de M. Schleiter. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.
(*La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures trente-cinq minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

M. le président. Je dois informer le Sénat de la communication suivante que j'ai reçue de M. le Premier ministre :

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter le Sénat à désigner ses représentants à cet organisme.

« J'adresse ce jour à M. le président de l'Assemblée nationale une demande tendant aux mêmes fins.

« Je vous prie de trouver ci-joint le texte de ce projet de loi, adopté en deuxième lecture par l'Assemblée nationale dans sa séance du 9 novembre 1965, et celui adopté en deuxième lecture par le Sénat dans sa séance du 16 novembre 1965, en vous demandant de bien vouloir les remettre à la commission mixte dès qu'elle sera constituée. »

L'élection des représentants du Sénat à cette commission mixte paritaire aura lieu dans les formes prévues par l'article 12 du règlement.

Le Sénat pourra procéder au scrutin demain mercredi 17 novembre vers dix-sept heures trente.

— 8 —

PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. Nous reprenons l'examen du projet de loi portant approbation du plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion la parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. Louis Gros, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, mes chers collègues, nous avons très souvent dans cette Assemblée regretté que le Gouvernement n'use pas de la faculté que lui accorde l'article 49 de la Constitution qui prévoit que M. le Premier ministre peut soumettre à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale. Je n'ai fait aucune recherche, mais si mes souvenirs ne me trahissent pas, jamais, depuis 1958, le Gouvernement n'a usé de cette faculté.

C'est ainsi que nous avons été réduits à user du procédé des questions orales dont les débats sans conclusion ne constituent pas le colloque réel, souhaitable qui doit exister entre le Gouvernement et le Parlement. La discussion d'une loi de finances est pour notre Assemblée le dernier moyen d'exprimer, comme c'est son droit et son devoir, sa pensée et son jugement sur les options politiques. Les débats que nous venons de poursuivre jusqu'à une heure avancée de la nuit dernière, depuis quinze jours, ont montré combien cette pratique manque d'exactitude, d'ampleur, je dirai même de sérénité.

Un vote est souvent sans portée. Refuser des crédits de fonctionnement pour marquer un désaccord sur le fond est une pratique que l'opinion publique, pour laquelle le geste est fait, ne comprend généralement pas.

Telles sont les raisons, monsieur le secrétaire d'Etat, de nos regrets de voir le Gouvernement se refuser depuis 1958 à soumettre au Sénat une déclaration de politique générale.

Mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention par un bref préambule sur cette discussion du V^e Plan. Le Gouvernement nous convie aujourd'hui à dire notre pensée, et à l'exprimer par un vote à la suite de cette discussion, sur ce que je considère comme étant la plus explicite, la plus précise, la plus large déclaration de politique générale que constitue un plan quinquennal de développement économique et social. Il n'y a là de ma part aucune exagération puisque M. le Premier ministre

lui-même déclarait à l'Assemblée nationale, le 3 novembre dernier — vous avez repris, monsieur le secrétaire d'Etat, ses propres termes au début de cette séance — à propos du Plan : « Il s'agit de l'avenir de la France et des Français et nous entendons non pas le subir, mais le préparer... D'autre part, et pour la première fois sans doute, le Plan a pu être élaboré dans le cadre d'une politique d'ensemble. »

Enfin, M. le Premier ministre, à cette même séance de l'Assemblée nationale, revendiquait très justement pour le Gouvernement « la responsabilité des choix, des options », et il indiquait que cette obligation et cette fonction fondamentale du choix et des options il avait dû les prendre parce que, disait-il, « les diverses catégories économiques du pays — qui avaient été consultées par l'avis du Conseil économique — étant hors d'état d'accepter les renoncements que la planification implique, seul le Gouvernement peut en assumer la responsabilité. »

Ainsi donc, mes chers collègues, nous nous trouvons bien aujourd'hui devant une déclaration de politique générale dans tous les domaines puisque ce Plan embrasse l'économique et le social, c'est-à-dire à la fois l'homme, la société et les biens matériels. Je pense donc avoir raison de vous dire que nous nous trouvons en présence, mieux qu'à l'occasion d'une discussion budgétaire ou de questions orales sans conclusion, d'une véritable déclaration de politique générale faite par M. le Premier ministre et soumise à l'approbation de notre Assemblée.

A cette heure et dans le temps de parole réduit que je me suis imposé — m'obéirai-je ? je n'en sais rien (*Sourires*) — je ne voudrais pas, pour ne pas lasser votre patience ni gêner les orateurs qui sont inscrits après moi, paraphraser ici le rapport écrit que j'ai déposé, car j'ai la prétention de croire que vous l'avez lu ou que vous le lirez.

Je voudrais cependant, en marge de ce rapport, présenter en premier lieu quelques observations générales et souligner ensuite à grands traits ce que votre commission des affaires culturelles, à propos de la recherche scientifique, technique et de la recherche-développement, des équipements scolaires et culturels, ce que votre commission, dis-je, considère comme méritant une approbation ou, au contraire, une critique en raison de l'insuffisance des moyens envisagés ou encore, ce qui est plus grave, du rang accordé dans le classement proposé par le plan.

En premier lieu, je voudrais, mesdames, messieurs, convaincre le Sénat — excusez mon ambition ! — et, ambition plus grande encore, convaincre le Gouvernement, de cette vérité qui s'impose à moi et qui s'est imposée à votre commission, dont l'évidence apparaît tous les jours plus nettement encore depuis ces dernières années, à savoir que la poursuite d'une expansion économique est vaine — je dirai même qu'elle est périlleuse — si l'homme n'en est pas à la fois le point de départ et le point d'arrivée. Les auteurs du plan l'ont pensé puisqu'ils affirmaient que celui-ci doit être un instrument d'expansion économique et de progrès social.

Un instrument n'est pas une fin, ce n'est qu'un moyen. L'expansion économique n'est pas une fin en soi. Lorsque l'un de nous, ici, pour le domaine d'activité ou pour la région qui l'intéresse, vient dire au secrétaire d'Etat ou aux auteurs du plan que tel ou tel secteur : les routes, les transports, le logement, les communications, l'investissement, l'agriculture, a été négligé, il n'a pas la possibilité, comme l'a souligné M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale, d'atteindre au degré de renoncement qui lui permettrait d'accepter le sacrifice du secteur particulier qu'il défend.

Mais à qui cependant pensons-nous, mes chers collègues, lorsque nous défendons un programme routier ou de communications, lorsque nous parlons de barrages ? Avons-nous le seul souci de défendre l'objet lui-même, la route pour elle-même ou ne considérons-nous pas plus simplement la société qui doit s'en servir, les hommes qui doivent en profiter, l'amélioration en quelque sorte du contexte humain qui en résultera ?

Cela, nous le faisons parce que nous pensons aux collectivités dont nous avons la charge.

Les auteurs du plan eux-mêmes ont été effrayés des dangers, je serais tenté de dire de la folie qui, à l'heure actuelle, s'empare de l'humanité engagée dans cette course quelquefois un peu désordonnée qu'est la recherche scientifique et technique.

En effet, il ne faut pas nous dissimuler — pensons à la science fiction qui produit aujourd'hui tant de films et tant d'œuvres diverses — que l'un des risques que nous courons est la destruction de la civilisation, de l'homme lui-même, du monde, et que l'autre risque, beaucoup plus pacifique, est simplement l'écrasement de l'homme et sa transformation en robot lorsqu'on l'aura affublé du titre de technicien.

Les résultats de notre politique, pourtant à continuer, d'aide aux pays en voie de développement, nous apportent une très

bonne illustration de ce danger, je dirai même de la nocivité de la poursuite de cette expansion économique et de la seule augmentation du niveau de vie, à l'exclusion d'une promotion humaine, selon le même rythme.

Je me tourne vers vous, messieurs les auteurs du plan, tellement ma compétence est petite, mince et même nulle. Je ne sais pas — j'espère que vous l'étudiez — s'il est possible de donner au développement de l'homme le même rythme qu'à la croissance économique. Je ne le sais pas. C'est cependant ce but que vous, les chercheurs, vous devriez chercher à atteindre car nous connaissons maintenant le véritable péril qui résulte de la distorsion entre le progrès économique, matériel et une promotion humaine lente.

Je l'ai dit à différentes reprises, et vous savez tous, dans cette assemblée, combien pourtant je suis attaché au principe de l'aide aux pays en voie de développement. Mais je prétends et je répète que, apporter systématiquement à ces pays une aide matérielle et des facilités économiques ou financières peut constituer un véritable crime à l'égard de leurs populations s'il n'y a pas en même temps promotion humaine. J'emploie souvent l'image suivante : lorsque nous avons appris à un habitant d'un pays en voie de développement à conduire une voiture automobile, si nous ne l'avons pas changé lui-même, celui qui descend de la voiture automobile est toujours le même homme que celui qui descendait de la voiture à cheval. Cette différence entre le progrès matériel et le niveau psychique peut être générateur de troubles de divers ordres.

C'est si vrai que nous lisons dans les documents du plan cette phrase qui, dans un moment, me servira presque, sous une autre forme, de conclusion : « La recherche scientifique » — écrivent les auteurs du Plan — « dans les dimensions qui sont aujourd'hui les siennes, et l'évolution technique accélérée qui en est la conséquence entraînent l'humanité dans une aventure dont elle risque de ne pas être maîtresse. Aussi le thème central retenu pour les sciences humaines est celui du développement et de l'élévation des niveaux et modes de vie ».

Le progrès technique, si on ne le domine pas, entraîne l'humanité dans une aventure — ce n'est pas moi qui parle — dont elle risque de ne pas être maîtresse !

Ce n'est donc pas le souci ou le point de vue étroit, presque égoïste d'un défenseur d'un secteur déterminé, celui des affaires culturelles, qui a conduit votre commission à formuler en tête de ses observations cette remarque que nous considérons comme majeure.

Le « plan » dont le titre complet est « plan économique et social », qui doit être instrument et servir de support, dites-vous dans l'article unique du projet de loi, au progrès social, est en réalité, et il se révèle quand on le pénètre, quand on en étudie l'architecture, quand on en scrute les différents aspects, un plan utilitaire, je serais tenté de dire : d'un matérialisme dangereux !

Ce n'est pas, croyez-moi bien, mes chers collègues, bien que ce soit déjà la deuxième fois que je vienne à cette tribune, que je cherche à faire ici le geste rituel d'une commission des affaires culturelles dont le devoir consisterait à venir dire à chaque examen d'un budget ou d'un plan que les crédits de l'éducation nationale sont insuffisants. Les membres de la commission, unanimes, croient profondément qu'il est de leur devoir de demander au Gouvernement de prendre à l'égard de ce problème avec lequel il est confronté encore un peu de recul, de se dégager plus qu'il ne l'a fait des demandes très justifiées de tous les secteurs d'activité et, puisqu'il vous reste encore quelques semaines de réflexion, de prendre la décision d'introduire ou de réintroduire dans le Plan, à la place qui doit être la sienne, la préoccupation de l'homme et de la société dont il est membre.

Je poserai alors à M. le commissaire au Plan une question qui, je crois, lui a été déjà posée. Monsieur le commissaire au Plan, en préface aux délibérations de chacune de vos commissions spécialisées, avez-vous pu vraiment placer l'étude qui est, je l'ai dit, l'alpha et l'oméga, la raison même de la justification du Plan, celle de la société et de l'homme ?

Instrument de progrès social, avez-vous dit du Plan ! C'est une expression admirable, mais qui cache un danger. A quel type appartiendra la société avec laquelle vous nous donnez rendez-vous en 1970, en 1972, en 1975 ou en 1980 ? On a même parlé d'horizon 85, paraît-il ! L'horizon, peu importe : mais nous avons entendu parler de civilisation de la facilité, de l'abondance, des loisirs, de progrès, de démocratisation. Ce que recouvre ces mots si souvent employés et dont nous voulons cerner le sens, le trouvons-nous dans le Plan ? Que nous préparez-vous ?

Avec le Plan vous nous préparez une économie en expansion, mais cette expansion — j'en suis certain, elle s'accomplira — favorisera-t-elle l'épanouissement de l'homme ? C'est cet espoir que nous aurions voulu trouver dans le Plan et que nous n'y trouvons pas.

J'ajouterai d'ailleurs que les déclarations de M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale, reprises voilà quelques instants par vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, ne calment pas du tout l'inquiétude des membres de notre commission. M. le Premier ministre a déclaré — je le cite tel que ses propos figurent au *Journal officiel* : « Je m'en tiendrai donc à quelques observations sur les caractéristiques générales du Plan et sur les choix fondamentaux qu'il a comportés ». Premier point : ce n'est pas l'homme, ce n'est pas la société, c'est le taux d'expansion économique; deuxième point : réduction de la consommation des ménages; troisième point : rétablir le niveau des investissements; quatrième point : équipements collectifs. Et il les énumère : le logement, le rattrapage social, les prestations sociales, la durée du travail, la production agricole.

Tous ces objectifs sont judicieusement choisis, mais aucun, ni dans l'énoncé ni dans les commentaires, ne comporte cette liaison fondamentale — c'est sur cela que j'insiste — avec l'homme, la société et l'expansion économique. C'est ce triptyque de l'homme, de la société et de l'expansion économique que nous ne retrouvons pas exactement à travers le Plan.

Quand je lis le rapport, cette préoccupation ne fait qu'augmenter : « La préoccupation dominante du V^e Plan est d'assurer à notre économie, grâce, en particulier, à une meilleure production, les moyens d'affronter la compétition internationale ».

Plus loin encore, nous trouvons exprimé ce souci « de mener à tous les niveaux une politique d'adaptation et de spécialisation professionnelle ».

Nous parlerons tout à l'heure, si vous le permettez, mes chers collègues, de ce que l'on a appelé « la spécialisation professionnelle » et de ce que devient l'homme quand il est passé par elle.

Nous relevons encore dans ce rapport des *lapsus calami* choquants; ainsi lorsqu'il y est question de « débit de l'appareil scolaire ». (*Rires à gauche.*) Pour quelqu'un qui n'est ni ingénieur, ni économiste, je vous avoue qu'il y a quelque chose de choquant dans cette expression employée à propos de nos enfants que l'on imagine passant à travers cette machine que vous appelez l'appareil scolaire. Il est évident que cette expression n'était pas dans votre pensée, qu'elle ne la traduit pas, mais nous avons été navrés de la lire dans votre rapport.

Plus loin, à la page 121, nous apprenons une chose qui m'afflige et que nous retrouverons dans la conclusion de la commission, à savoir que si, au cours de la période du V^e Plan, il se dégage des ressources nouvelles, elles seront consacrées par priorité aux routes et aux télécommunications, c'est-à-dire à un équipement collectif. Seulement on a diminué les crédits concernant l'homme, concernant les générations qui montent.

Je sais bien que des choix doivent être faits. Je ne critique pas les options qui ont déjà été faites, mais avouez qu'après avoir réduit comme elles l'ont été les enveloppes concernant l'éducation nationale et même les affaires culturelles, il est choquant de voir que si vous pouvez dégager encore quelques ressources, elles seront consacrées aux télécommunications et non pas à la création d'écoles ou de facultés. Voilà, mes chers collègues, une première observation d'ordre général que la commission m'a prié de formuler.

Ma seconde observation se rapporte à la méthode et à l'époque de la discussion du Plan. Cette année, il aurait pu sembler logique de discuter le Plan avant le budget, parce que le budget est la projection du Plan. Or, nous venons de voter le budget avant même de connaître le Plan. C'est une mauvaise méthode. Dans de nombreux secteurs, les objectifs du IV^e Plan, qui a été discuté dix à dix-huit mois après sa mise à exécution, n'ont pas été atteints. Et déjà, pour la première année d'application du V^e Plan, nous constatons que le budget pour 1966 ne respecte pas le Plan.

Pourtant, le Plan doit dominer le budget et non pas le suivre. Le budget doit traduire le plan et non le plan venir à la remorque du budget.

Nous savons bien que la commission du Plan a établi les prévisions, que ces prévisions ont été soumises aux départements ministériels, et que chaque département a présenté des observations. Le ministère des finances, c'est son devoir, a proposé des réductions de crédits, et, de ce fait, des arbitrages ont été rendus, notamment à propos de l'éducation nationale. Ils ont abouti au document que nous avons sous les yeux.

Mais à quoi servent les arbitrages, les réductions d'enveloppes, si dès la première année nous ne retrouvons pas dans le budget au moins ce qui a été proposé sous le titre de « Plan » ?

Je pense qu'à l'incompétent financier total que je suis, vous allez expliquer pourquoi le budget que nous venons de voter ne nous permet pas de retrouver les options du plan.

Je sais bien qu'on peut parler de rattrapage. Mais en ces domaines qui touchent l'homme, et notamment les enfants, vous ne rattraperez pas en 1967 ce que vous n'aurez pas fait en 1966.

Un enfant qui a quatorze ans en 1966 en aura quinze en 1967. C'est dire qu'il aurait fallu lui donner ce qui lui était nécessaire à l'âge où il devait le recevoir.

J'en arrive à la seconde partie de mon intervention où je me propose de vous dire la pensée de notre commission sur le Plan au regard de la recherche, de l'éducation nationale et des équipements culturels.

En ce qui concerne la recherche scientifique, j'avais joint l'année dernière ma voix à celle des autres rapporteurs pour insister sur le fait que le premier de tous les investissements productifs était la recherche. Je suis heureux de constater aujourd'hui qu'on a inscrit la recherche dans les équipements productifs et de voir la place qu'on lui a faite.

Chers collègues, si l'on veut avoir le droit de critiquer librement, il faut aussi reconnaître ce qui est bien fait. Je saisis donc cette occasion pour dire au Gouvernement que notre commission a été heureuse de trouver dans le plan ce qu'elle en attendait. Permettez-moi cependant — parce que l'esprit critique est une maladie chronique dont il est difficile de guérir — de faire à ce propos une réflexion.

La recherche fondamentale, c'est celle qui séduit le plus l'esprit non scientifique que je suis. La recherche appliquée, par contre, me paraît beaucoup plus terre à terre, si j'ose dire, tout en étant plus utile.

Pourtant, la recherche fondamentale ne vient pour vous qu'au troisième rang, après la recherche technique, et la recherche-développement.

Cela ne serait rien si l'on ne donnait pas une définition de la recherche fondamentale qui m'inquiète, car je lis : « la recherche fondamentale, instaurée autour des activités productrices de la nation, crée le climat intellectuel nécessaire au développement industriel des innovations, à partir de la recherche appliquée. » Il y a là, pour moi, une contradiction et un contresens. La recherche fondamentale ne part pas de la recherche appliquée. C'est cette dernière, au contraire, qui en est la fille; c'est elle qui vient de la recherche fondamentale.

Je préfère de beaucoup la définition qui en a été donnée par la suite, à savoir que son objectif est « l'épanouissement et la diffusion de notre culture, la formation des jeunes générations à l'esprit et aux méthodes scientifiques ».

Là, nous sommes d'accord, mais je ne veux pas vous chicaner sur ce point.

Permettez-moi pourtant une dernière réflexion. Nous ne partageons pas l'optimisme gouvernemental sur les possibilités humaines de la recherche puisqu'il n'apparaît pas — mais, je le reconnais, cela ne dépend peut-être pas du Plan — que le Gouvernement ait pris ou même envisagé les mesures nécessaires pour provoquer des vocations de chercheurs permettant d'en former un nombre suffisant. Notre commission, par conséquent, est inquiète de voir des crédits d'équipement pour la recherche qui resteront peut-être inemployés, faute de chercheurs.

Mes chers collègues, je voudrais maintenant, après avoir adressé des compliments au Gouvernement, lui dire ce que pense notre commission à propos de l'éducation nationale.

Les investissements scolaires figurent, on ne sait pas très bien pourquoi, avec le téléphone et les routes, classées dans les équipements collectifs selon une définition assez arbitraire et assez vague.

Pourtant les chiffres sont là : vous envisagez pour 1970 ou 1972 800.000 étudiants. C'est une image sereine, reposante, d'imaginer aux portes des établissements pré-scolaires, jardins d'enfants, maternelles ou autres, cette longue file d'attente.

Le problème est tout autre. Nous voyons déjà arriver les enfants de cette fameuse vague démographique, dont les parents sont actuellement en troisième ou quatrième année de faculté, car le cycle suit son cours. L'âge de la nuptialité ayant été très abaissé, il est normal de voir déjà arriver dans les établissements préscolaires cette vague de petits enfants de deux, trois ou quatre ans que l'on ne scolarise — excusez cette expression peu adaptée — qu'à concurrence de 50 p. 100.

Ne devrait-ce pas être la préoccupation majeure, la priorité des priorités, la priorité absolue parce qu'il n'y a rien si l'homme n'a pas d'abord pu se développer ?

Tous les chiffres ont été donnés, mais j'en rappellerai quelques-uns brièvement. La commission scolaire qui travaille d'une manière attentive et très stricte sur tous ces problèmes a rédigé un rapport dont les termes sont vraiment significatifs : « Pour les besoins satisfaits convenablement, 43 milliards... » — comme si l'on pouvait envisager, pour des questions scolaires touchant à la jeunesse de France, de satisfaire les besoins autrement que convenablement !

« Pour les besoins moins bien satisfaits » — nuance ! — 40 milliards de francs. » On s'en sortirait, disait la commission. Enfin « pour des besoins encore moins bien satisfaits, 35 milliards de francs et pour des besoins insuffisamment satisfaits, 32 milliards de francs ».

Et nous trouvons 25,5 milliards seulement inscrits au budget ! Il faut tout de même reconnaître — ces chiffres n'ont jamais été contestés — que la conclusion en est que les gens auxquels il faut rendre hommage ne peuvent qu'établir cette échelle navrante pour la France ! Permettez-moi de citer les conclusions de la commission spécialisée :

« Dans ces conditions, le risque serait grand de voir l'objectif généreux d'une réforme démocratique et moderne de notre enseignement, retenu comme tel par les pouvoirs publics depuis six ans, discrédité par avance quels que soient ses mérites et les fins poursuivies.

« Le risque serait grand surtout de voir la société française, pour n'avoir pas su procéder en temps utile à l'indispensable mutation de son système d'éducation, compromettre les chances de développement futur qu'elle a su se donner depuis vingt ans ».

Mes chers collègues, je ne veux pas lire toutes les conclusions de toutes les commissions, tous les chiffres que j'ai cités dans mon rapport ; je vous y renvoie, mais je me permets d'insister auprès de M. le secrétaire d'Etat représentant le Gouvernement et de M. le commissaire au plan pour qu'ils envisagent de dégager, plus tard, des crédits supérieurs à cette enveloppe de 25.500 millions de francs.

Il est des chiffres qui sont navrants, mes chers collègues ! Savez-vous que la réduction de crédits de 32 milliards de francs à 25 milliards de francs entraînera une réduction de 27 p. 100 de la capacité d'accueil dans les classes préparatoires aux grandes écoles, de 20 p. 100 de celle des classes des instituts de technologie, enfin de 27 p. 100 des superficies à construire dans les facultés ou les écoles d'ingénieurs.

Une remarque, monsieur le secrétaire d'Etat, sur cette question des crédits globaux de l'éducation nationale. On nous indique qu'ils atteindront 25.500 millions de francs, alors que le dernier plan n'avait prévu que 14 milliards de francs ; mais 14 milliards de francs pour 4 ans et calculés en francs 1960, cela ferait un peu moins de 22 milliards pour les crédits calculés en francs 1965 du plan quinquennal 1966-1970. Il faut en effet tenir compte et du coefficient d'augmentation admis par l'administration pour les constructions scolaires, le C. A. T. N., et de l'élévation du prix des terrains. Les 25.500 millions de francs ne représentent qu'un pouvoir réel d'investissement de peu supérieur à celui du IV^e Plan alors que les besoins s'accroissent et que, plus la technologie augmente, plus l'enseignement supérieur se spécialise, plus il veut répondre à ce que l'on attend de lui, plus les équipements sont onéreux.

M. Georges Cogniot. Très bien !

M. Louis Gros, rapporteur pour avis. On veut développer l'enseignement technique, les facultés, les écoles d'ingénieurs, mais dans quels laboratoires et avec quel matériel les élèves et les étudiants vont-ils faire leurs travaux pratiques ?

Nous le savons tous, la progression des investissements devrait être considérable. Or, celle qui est prévue dans le plan ne fait illusion pour personne et elle ne permettra pas d'assurer des investissements suffisants pour l'enseignement supérieur.

Mes chers collègues, c'est la génération qui nous suit qui doit nous préoccuper, et je serais même tenté de dire que la nôtre n'a pas d'importance. La commission du Plan a souhaité que la répartition des enfants s'établisse comme suit entre 1972 et 1975 : 35 p. 100 d'une classe d'âge doivent être dirigés vers le cycle long — pourquoi 35 p. 100 ? je ne peux pas être effleuré par la pensée que ce pourcentage a été fixé en fonction de besoins économiques, parce que ce serait trop grave ! — 40 p. 100 doivent être orientés vers le cycle court ; 25 p. 100 dans la vie active, et j'attire votre attention, vous qui êtes soit des parents, soit des administrateurs de commune sur ce que cela représente, alors que la scolarité ne sera pas prolongée comme elle devait l'être, d'insérer dans la vie active, à 14 ans, 25 p. 100 d'une classe d'âge !

Je ne veux pas dresser un tableau particulièrement sombre, je ne veux pas faire du roman, mais nous savons très bien que mettre dans la vie active, à quatorze ans, des enfants non spécialisés, non préparés, sans technique, c'est en faire, on l'a dit, des blousons noirs, des déracinés, tout ce que l'on voudra ! Pour ces 25 p. 100 d'une classe d'âge rendus à la « vie active » — j'admire l'euphémisme ! — on se demande vraiment ce que le Gouvernement a prévu.

Vous allez probablement me répondre, je le sais, qu'il a prévu une formation professionnelle, qu'il a envisagé, avec la profession, non seulement le recyclage et la formation des adultes, mais l'apprentissage des jeunes sous des formes différentes du système et de la législation véritablement archaïques qui sont les nôtres.

Je ne veux pas développer cette idée parce qu'un membre de notre commission, M. Lamousse, doit le faire, mais il est très grave de dire que des enfants de quatorze ans, des apprentis

seront confiés à une profession ! Allons-nous retourner vers un certain paternalisme de l'apprentissage ou bien l'Etat, le Gouvernement, prendront-ils enfin la responsabilité complète de la formation technique des jeunes, le patron privé, l'industrie, l'entreprise privée n'ayant, si je puis dire, qu'une dernière finition à accomplir ? Cela, d'autres que moi vous le diront.

Nous avons souligné dans le rapport ce qui est fait et ce qui reste à faire pour l'enfance inadaptée. La réduction des crédits qui a été opérée est un véritable drame — le mot n'est pas de moi. Les crédits pour l'enfance inadaptée, dont la prise en charge est une devoir et une obligation pour notre société, ont encore été diminués de 10 p. 100 à la demande des services des finances et un commissaire a pu conclure que c'était là un véritable scandale, mot que je reprends à mon compte.

Mes chers collègues, voilà à propos de l'éducation nationale ce que je voulais dire. Comme je veux terminer tout de même par un geste aimable, puisque j'appartiens à une assemblée courtoise, je dirai à M. le secrétaire d'Etat et à M. le commissaire au Plan que les activités culturelles seront, elles, non pas largement, mais suffisamment servies, à une condition cependant, c'est que soient inscrits dans les budgets les crédits prévus ! Or, pour 1966, c'est-à-dire dès la première année, c'est seulement 50 p. 100 qui sont attribués.

En guise de conclusion — c'est le petit snobisme, si je puis dire, de notre commission — permettez-moi, monsieur le commissaire au plan, de vous offrir un sujet de méditation.

Ce sujet de méditation a été écrit en 1797 — non pas à propos d'un plan — par Goethe, sous le titre *La Ballade de l'apprenti sorcier*, et Paul Dukas en a fait depuis l'œuvre que vous savez.

Cet apprenti sorcier avait trouvé le mot magique de la « technique », mais il avait oublié la formule qui pouvait l'empêcher d'être submergé par elle ! Vous savez le drame : l'inondation et l'effondrement de sa maison !

C'est par là que je veux conclure : cet apprenti sorcier, Goethe l'avait appelé dans une première ballade composée sur le même thème « le chercheur de trésor » et je voudrais, monsieur le commissaire au Plan, que vous vous souveniez que notre objectif n'est pas de jouer au jeu du chercheur de trésor, mais de faire de notre société et de notre pays un cadre où l'homme vivra de mieux en mieux, mais aussi où il vivra comme un homme ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

M. Roger Menu, président et rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les principales options qui commandent la préparation du V^e Plan ont été soumises à votre adoption en décembre 1964. Le Sénat a formulé ses observations, ses critiques et ses conseils, puis a voté le texte qui lui était proposé.

Depuis, le Gouvernement a saisi le Conseil économique et social, par lettre en date du 30 juillet 1965, du présent rapport sur le V^e Plan. Après discussion, cette assemblée a formulé son avis, ne cachant pas ses craintes et demandant instamment au Gouvernement de « modifier le texte, avant de saisir le Parlement, dans le sens des critiques et propositions exprimées dans l'avis relativement au contenu social du Plan, au financement des investissements, à la recherche scientifique, technique et de développement, aux équipements collectifs, aux aspects régionaux et aux indicateurs d'alerte ».

Le Gouvernement a déposé le plan devant l'Assemblée nationale, qui l'a adopté. Nous en sommes maintenant saisis d'urgence et devons nous prononcer dans les plus brefs délais. Malgré les conditions difficiles de la discussion, hâtive et précipitée, venant après une discussion budgétaire épuisante, nous devons constater que, pour la première fois, le Parlement est appelé à examiner un plan à long terme avant sa mise en œuvre. Il avait, en effet, émis son vote sur le IV^e Plan plusieurs mois après son entrée en application. Cela est un objet de satisfaction qui n'est pas négligeable et que je me plais à souligner, comme je tiens à rendre hommage à la petite équipe du commissariat général au Plan et à M. Pierre Massé, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité pour le travail qu'ils ont réalisé.

Quel est donc le cadre du Plan ? L'objectif du V^e Plan est « d'asseoir sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie en vue de préserver son indépendance, d'assurer son expansion dans l'équilibre et de faire d'elle le support d'un progrès social réel et durable », lisons-nous dans l'introduction du Plan.

Le taux d'expansion est fixé à 5 p. 100 par an, ainsi qu'il était prévu dans les options ; mais la consommation privée aura une progression moins rapide que celle du produit intérieur brut. Cela a été jugé nécessaire pour faciliter les investissements

productifs et les équipements collectifs, ce qui est bien. Le taux de progression est de 3,5 par an et par tête, ce qui, indique le rapport, permettrait, s'il était maintenu, « une augmentation de 30 p. 100 du niveau de vie en douze ans et un doublement en vingt ans ».

Par rapport au projet de loi sur les options, le texte du projet du V^e Plan comporte : des objectifs en hausse pour le solde de la balance extérieure, pour les achats militaires, pour le relèvement de l'investissement productif, pour le programme de logements — 480.000 en 1970 — et des objectifs en baisse pour les équipements collectifs, amputés d'un milliard de francs, pour la croissance du revenu agricole par exploitation, dont la progression est ramenée de 5,30-5,50 p. 100, pourcentage indiqué dans la loi sur les options, à 4,80 p. 100.

En outre, le texte du projet de V^e Plan comporte l'exposé des moyens par lesquels le Gouvernement entend assurer la réalisation du Plan. Un long chapitre traite de l'épargne, dont le développement est apprécié comme objectif majeur du Plan.

Au cours de la discussion de la loi sur les principales options, j'ai eu l'occasion de faire part des craintes exprimées par la commission des affaires sociales du Sénat. Après avoir souligné en particulier les faiblesses et les insuffisances sociales du projet de plan qui nous était soumis, nous demandions au Gouvernement d'en tenir compte dans la préparation définitive de ce Plan. C'est ce que nous allons examiner soigneusement maintenant en nous limitant volontairement au contenu social du Plan.

En ce qui concerne l'emploi nous constatons qu'au cours des trois dernières années la population active disponible s'est accrue fortement du fait des rapatriements d'Algérie et d'une immigration importante de travailleurs étrangers. Aussi est-il dit que de 1965 à 1970 « cet accroissement se poursuivra à un rythme relativement modéré dans lequel l'accroissement naturel de la population française aura une plus large part ».

Pour les activités non agricoles, l'augmentation des ressources de main-d'œuvre se définirait ainsi : accroissement naturel de la population active, 325.000 ; immigration nette de travailleurs, 325.000 ; diminution de la population employée dans l'agriculture, 585.000 ; total, 1.235.000.

Nous ne contestons pas ces chiffres, mais la diminution de la population employée par l'agriculture apparaît désespérante. Nous ne prétendons pas que l'exode rural puisse être totalement arrêté. Dans une large mesure, il a été nécessaire au moins autant qu'une calamité. Toutefois, 115.000 personnes en moyenne annuellement, cela représente un transfert considérable de population et correspond à un vieillissement de la population rurale au moment où le Plan prévoit l'accroissement des cultures maraîchères et horticoles ainsi que de l'élevage, qui exigent une main-d'œuvre nombreuse.

Le rapport insiste ensuite sur ce qu'il appelle « les imperfections naturelles » du marché du travail : « manque de transparence, manque de fluidité ».

Le premier objectif d'une politique active de l'emploi, lit-on dans le rapport, doit donc être d'éclairer les 600.000 jeunes gens qui entrent chaque année sur le marché du travail et les quelques millions de travailleurs qui, chaque année, changent d'emploi.

Cela implique que soient données des informations objectives régulièrement mises à jour ; que soient développés et articulés entre eux les services d'orientation ou de conseils professionnels. Ceci amènera la création d'un corps de « professeurs conseillers » en contact permanent avec les élèves et le développement considérable des services de conseils professionnels accessibles aux adultes ; que soit développé un réseau de services de placement ; que soit entrepris le regroupement des locaux où sont installés les divers organismes et services.

Puis le rapport ajoute que « tous ces moyens seraient sans doute insuffisants pour résoudre les problèmes que peuvent parfois poser les cas de licenciements collectifs nombreux entraînés par la fermeture ou la régression d'activités d'établissements importants ». Ceci implique la participation du fonds national de l'emploi récemment créé.

Le rapport insiste aussi sur la nécessité de développer la formation professionnelle des adultes. Les investissements prévus dans ce domaine s'élèveront à 625 millions de francs pour les cinq années du plan. La capacité de formation de l'ensemble des centres de formation professionnelle des adultes sera ainsi portée de 51.500 à 74.500 stagiaires par an. 50 à 55 p. 100 des sections nouvelles seront ouvertes dans l'Ouest. Ceci correspond sans doute aux besoins de cette région mais laisse réellement peu de chose pour les autres.

Après avoir constaté que l'amélioration de la qualification des travailleurs est un des facteurs principaux de la croissance et fait ressortir la nécessité de développer la formation des hommes, le rapport indique : « A ce point de vue, la réforme de l'enseignement en cours de réalisation est caractérisée par une « désécialisation » de l'enseignement technique. Ce dernier conduira les

élèves à divers niveaux de formation, sans chercher à obtenir l'adaptation précise à un métier ou à un poste de travail. La profession, en liaison avec les ministères de tutelle, prendrait en charge des actions d'adaptation de durée très courte, celles qui rendent aptes à l'exercice d'un métier donné les adolescents formés par l'école.

Nous touchons à un point essentiel : la formation des hommes et le rôle de l'enseignement technique. Sur ce sujet, le plan propose donc essentiellement la « désécialisation » de l'enseignement technique avec, en sens inverse, cette diversification des autres enseignements du second degré.

Nous estimons que la formation professionnelle doit effectivement être polyvalente. Si les professions et les entreprises peuvent être appelées, comme le suggère le Plan, à apporter les spécialisations nécessaires au dernier stade de la formation, l'exigence que celle-ci ait une base polyvalente implique que la répartition des tâches soit faite dans le sens d'un développement beaucoup plus large et prioritaire de l'éducation nationale, notamment pour l'enseignement technique. Il ne peut s'agir en aucun cas pour l'Etat de se décharger de sa tâche sur les professions.

La rédaction du Plan, assez générale — tant au niveau des interventions que des recherches — a soulevé certaines inquiétudes à cet égard ; nous les partageons amplement.

Le problème des jeunes de quatorze à dix-sept ans qui ne reçoivent aucune autre formation que celle de l'enseignement du premier degré, suivant les termes du Plan, est certainement important car ils représentent chaque année le tiers d'une classe d'âge. Il nous apparaît toutefois qu'aucune mesure n'est proposée et que les structures d'accueil nouvelles préconisées se situent uniquement au niveau des intentions.

Peut-on parler de l'emploi sans parler du temps de travail et de la réduction des horaires ? Le Plan est peu bavard sur ce sujet. Il se contente de confirmer les prévisions apportées dans le rapport sur les options, à savoir l'abaissement de soixante à cinquante-quatre heures de l'horaire maximum autorisé et la réduction spontanée, c'est-à-dire non obligatoire, de l'horaire hebdomadaire, qui atteindrait une heure trente en 1970.

J'avoue ne pas très bien comprendre que ceci puisse se passer dans le même temps où l'on estime que le chômage, évalué à 350.000 personnes en 1970, serait légèrement accru par rapport à ces dernières années. Certes, je sais que la pyramide des âges fait qu'actuellement il y a 100 personnes actives pour 151 inactives et qu'il y aura en 1970 100 personnes actives pour 154 inactives. Il convient donc de rester très prudent ; mais ceci n'est-il pas compensé et au-delà par l'automatisation et l'accroissement de la productivité ?

La commission des affaires sociales maintient son avis antérieur, une impulsion particulière doit être donnée par les pouvoirs publics. Une telle intervention est justifiée par les valeurs de santé, de promotion sociale, de vie familiale qui sont en jeu. Elle doit être rendue possible par le progrès technique dont l'accélération constante n'est pas prise en considération par le projet de plan.

En outre, la commission constate qu'il n'est nullement parlé de la journée continue ni du travail à temps partiel. Aussi, elle maintient la demande, formulée lors de la discussion des options, que soit réellement et sérieusement mises à l'étude, en liaisons étroites avec les organisations syndicales et familiales, les mesures propres au développement de la journée continue et du temps partiel.

De plus, le Plan reste muet sur l'âge de la retraite et sur les activités dites du troisième âge. Le Sénat, à plusieurs reprises, a pourtant suggéré que soit étudiée par priorité la réduction de l'âge de retraite des femmes, qui normalement devrait être abaissé à soixante ans ; si ce n'est pas possible — et cela devrait l'être — que le taux d'invalidité soit réduit pour permettre aux femmes malades de bénéficier d'une retraite anticipée. Ce vœu est exprimé par le docteur Henriot et nous le prenons aussi à notre compte.

L'examen détaillé des documents dont nous disposons nous amène à nous demander si le V^e Plan ne serait pas un plan de sous-emploi plutôt que de plein emploi. Il nous est expliqué que « la confrontation entre la prévision des ressources de main-d'œuvre et des perspectives d'évolution des besoins de main-d'œuvre laisse à penser que, d'ici à 1970, le marché du travail connaîtrait une situation moins tendue qu'en 1962 ». Par ailleurs il est prévu que « l'équilibre de l'emploi s'établira en 1970 avec un chômage de 350.000 personnes, légèrement supérieur à celui de 1962 représentant 1,6 p. 100 de la population active. L'effectif de la population active potentielle en 1970, diminuée d'un chômage de 350.000 personnes, excède de 260.000 unités l'emploi prévu pour la même date. Cet écart de 260.000 peut être interprété comme un léger fléchissement des taux d'activité au-dessous du niveau correspondant au prolongement des tendances du passé ».

Ceci revient à dire que l'on se résigne à nous présenter un Plan qui admet un ajustement à l'offre d'emploi, c'est-à-dire le sous-emploi en particulier pour les jeunes, les femmes et les travailleurs d'un certain âge — de 260.000 personnes en 1970 — auquel s'ajoute un chômage « frictionnel » affectant 350.000 travailleurs chiffre qui nous paraît énorme.

Ainsi, est-il admis que l'économie française s'accommodera d'un excédent de population active de 610.000 personnes. Cette perspective d'un avenir sombre nous paraît acceptée par les auteurs du plan avec un peu trop de sérénité, comme si cette réserve de chômeurs était l'une des conditions d'une économie en expansion souple.

Aussi est-ce sans surprise que nous avons pris connaissance de la définition de l'un des cinq indicateurs d'alerte, celui concernant le sous-emploi. Je ne résiste pas au plaisir de le lire : « Pour le sous-emploi, un nombre de personnes à la recherche de l'emploi, dans la définition du recensement et compte tenu des structures actuelles de l'emploi, égal ou supérieur à 2,5 p. 100 de la population active, dont l'indicateur serait un nombre de demandes d'emplois non satisfaites déposées dans les bureaux de main-d'œuvre, calculé au début de chaque année en fonction de l'évolution constatée du rapport entre les demandes d'emplois non satisfaites et les personnes à la recherche d'un emploi au sens du recensement. L'indicateur ne fonctionnerait que si la limite est dépassée pendant trois mois consécutifs ». Comprenez qui pourra.

Cela signifie qu'en définitive l'indicateur d'alerte du sous-emploi si savamment calculé ne se déclencherait que si l'on constatait pendant trois mois consécutifs que 2,5 p. 100 de la population active — 20.760.000 personnes — soit plus de 520.000 personnes, sont provisoirement sans emploi, déduction faite des 260.000 ajustements à l'offre d'emploi.

Votre commission considère que ce chiffre est trop élevé et que les mécanismes d'alerte devraient jouer beaucoup plus tôt, traduisant plus rapidement un dangereux fléchissement de l'économie. Nous estimons qu'une certaine régionalisation devrait permettre la mise en jeu de mesures de compensations locales en cas de distorsions régionales.

Cette notion d'indicateur d'alerte paraît bonne, mais le caractère trop global et le niveau trop élevé retenu pour celui du sous-emploi paraissent à votre commission lui retirer tout caractère social.

Voyons maintenant ce que sera la répartition des fruits de l'expansion et du progrès. L'objectif choisi pour la production intérieure brute en 1970 est de 432 milliards de francs, soit une progression de 27,5 p. 100, ce qui correspond au taux moyen annuel de 5 p. 100. La consommation des ménages, qui représente à elle seule 70 p. 100 des emplois de la production intérieure limite, voit une progression de 24,5 p. 100 dans le même temps.

Mais le plan ne se ramène pas entièrement à des équilibres en volume. Encore faut-il que le jeu combiné des actions publiques et des comportements individuels permette à ces équilibres de se réaliser sans tensions excessives au travers de « prix stables dans leur niveau et concrets dans leur structure ».

A ce sujet, le Plan fait état d'une augmentation des prix de l'ordre de 1,5 p. 100 l'an, mais il constate le ralentissement de l'expansion en 1965 (+ 2,5 p. 100), qui se conjugue avec une hausse encore trop rapide des prix (+ 2,3 p. 100). Il faudra donc une volonté féroce pour maintenir le taux d'expansion ; mais il n'est pas dit que le Plan puisse partir sous les meilleurs augures.

Les salaires annuels par tête à qualification inchangée doivent croître de 2,8 p. 100 et, tous glissements catégoriels compris, de 3,3 p. 100 par an en moyenne. Mais ce qui compte, c'est le pouvoir d'achat. Pour les salaires du secteur privé, l'augmentation du pouvoir d'achat est difficile à chiffrer, car si les hausses de salaires ont été dans les années récentes plus élevées que dans le secteur public, la diminution des heures supplémentaires a durement touché un certain nombre de catégories.

Par contre ceci est plus facile en ce qui concerne les fonctionnaires. C'est ainsi qu'en 1965 leurs traitements ont évolué de 4 p. 100 ; mais comme les prix monteront de près de 3 p. 100, on voit immédiatement ce qui reste.

La situation est encore plus dramatique pour les salariés rémunérés au salaire minimum. Leur pouvoir d'achat du 1^{er} janvier 1963 au 1^{er} septembre 1965 a augmenté de 1,80 p. 100 en trente-deux mois. En effet le S. M. I. G. a augmenté de 11,1 p. 100 tandis que l'indice de prix à la consommation (259 articles) progressait de 9,3 p. 100.

Au cours de la discussion de la loi d'options, j'ai eu l'occasion de montrer le taux comparé du S. M. I. G. et de l'évolution du salaire moyen horaire, d'après les enquêtes trimestrielles du ministère du travail. En partant de 100 en 1961, on trouvait un écart de 10 p. 100 en moins quatre ans après. Pourquoi le projet de loi qui nous est soumis ne comporterait-il rien de

précis en ce qui concerne la rémunération de cette catégorie sociale la plus défavorisée ?

De plus le pouvoir d'achat des salariés risque d'être amputé par certaines dispositions figurant dans le projet : le projet de V^e Plan comporte au moins une orientation vers l'augmentation des charges fiscales, tant pour les impôts d'Etat que pour la fiscalité locale ; tandis que les plans d'épargne dans les entreprises, qui sont conçus sous une forme individuelle et volontaire, risquent de prendre de plus en plus une forme collective et autoritaire.

Un chapitre sur les retraites complémentaires a eu le don d'irriter considérablement les cadres. On le comprend volontiers. Aussi nous estimons inutile l'allusion à un certain retour au système de capitalisation complètement inadapté à la gestion de fonds pour lesquels aucun risque inhérent à tout placement financier, ne peut être accepté.

En second lieu, l'utilisation des réserves des régimes complémentaires de retraites doit, à notre sens, rester entièrement à l'initiative de l'organisation paritaire de gestion, dans le cadre des règles fixées par le ministère du travail.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Roger Menu, rapporteur pour avis. Pour ce qui est des revenus agricoles, le V^e Plan prévoit une croissance de 4,8 p. 100 par an du revenu agricole moyen par exploitation, en francs constants. Mais cette réduction de 0,5-0,8 point par rapport à la loi sur les options n'est pas justifiée dans le texte même du projet de Plan : celui-ci fait seulement état d'études plus approfondies effectuées au cours des six premiers mois de 1965.

Avec le Conseil économique et social, nous croyons volontiers que « la situation des agriculteurs en 1970 par rapport à celle des salariés ne comporterait aucune amélioration par comparaison avec la situation qu'ils avaient au début du V^e Plan », car la base de départ, l'année 1965, correspondait à un niveau faible du revenu agricole.

On peut estimer ensuite que les charges de l'agriculteur croîtront plus vite que ne l'indiquent les hypothèses retenues par le Plan par suite de la hausse des prix des services, des prix des aliments du bétail et des charges sociales.

En plus les prix agricoles à la production qui devaient, d'après la loi sur les options, augmenter de 1,1 p. 100 par an ont vu leur croissance limitée à 0,4 p. 100 par an dans le projet de V^e Plan. Ainsi, sans mesures nouvelles non prévues par le plan, la précision d'une progression de 4,8 p. 100 du revenu agricole pourra être difficilement obtenue. Elle n'est d'ailleurs pas garantie. Une promesse formelle risque, selon toute probabilité, d'aboutir à un espoir déçu.

Venons-en à la politique des revenus. « Compte tenu des débats qui se sont déroulés tant à la conférence des revenus qu'au sein du Conseil économique et social, le Gouvernement a estimé qu'il n'était pas possible d'envisager pour le moment l'application d'une politique contractuelle des revenus. En revanche il mettra progressivement en œuvre une politique indicative des revenus établie à la suite de la conférence des revenus, soit des mesures sagement échelonnées, favorisant la prise de conscience sans laquelle rien de durable ne pourra être accompli », lisons-nous dans le projet en cause.

C'est donc bien timidement que l'on s'oriente dans cette voie. Ceci se comprend aisément quand on sait qu'il est plus facile de maîtriser les revenus salariaux que les autres : profits, revenus de toutes catégories sociales et les dépenses de l'Etat.

Puisqu'un centre d'études des revenus doit être créé, nous considérons comme essentiel qu'il définisse les conditions dans lesquelles les bas salaires, les prestations familiales et sociales, les allocations aux personnes âgées bénéficieront des progrès de l'expansion économique ; qu'il définisse aussi une action régionale active impliquant l'implantation d'entreprises publiques dans les régions sous-développées, le contrôle et l'orientation des investissements privés, la mise en place d'une caisse nationale d'investissements.

Ces objectifs de solidarité nationale devraient être les conclusions prioritaires de la conférence des revenus, laquelle serait sans objet si elle ne précisait les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités effrayantes existant dans la répartition actuelle du revenu national.

En ce qui concerne les transferts sociaux, une étude même rapide du niveau de vie des Français laisse immédiatement apparaître la place privilégiée qu'il convient de faire aux prestations sociales dont nous évoquerons l'ensemble sous le terme plus large de transferts sociaux.

A vrai dire — et avant la lettre — les transferts sociaux ont représenté la première politique des revenus que la France ait connue. Essentiellement partie différée du salaire, redistribuée selon des critères préétablis, ils ont permis et permettent d'améliorer la situation des travailleurs ayant à faire face aux plus lourdes charges : familles nombreuses ou maladies.

Ils ont, par là-même, atténué les poussées revendicatrices salariales qui n'auraient pas manqué de s'exprimer si les travailleurs n'avaient eu comme ressources que leurs salaires propres — sans les allocations familiales, les prestations en espèces ou en nature de l'assurance maladie, maternité, invalidité ou les retraites et allocations de vieillesse.

Depuis la libération, cette protection sociale des travailleurs s'est peu à peu étendue. Le dernier secteur qui en a bénéficié est celui des exploitants agricoles. Et nous pouvons regretter que les entraves mises à sa généralisation laissent actuellement encore hors de son champ d'application un grand nombre de personnes qui réclament une protection, en particulier contre le risque de la maladie.

Mais cette généralisation progressive — on évalue à 88 p. 100, ou à 90 p. 100 de la population totale, le nombre des personnes couvertes par un régime obligatoire de protection contre la maladie — n'a pas été sans entraîner des charges financières importantes en augmentation constante et une évolution dans le comportement des intéressés.

Nous avons longuement évoqué lors de la discussion des options du V^e Plan l'inquiétante progression des dépenses entraînées par cette évolution. La situation est arrivée au point de rupture. Le régime général de la sécurité sociale connaîtra vraisemblablement en 1965 un déficit de l'ordre de 1.300 à 1.400 milliards d'anciens francs; le budget annexe des prestations sociales agricoles dont l'équilibre est chaque année un périlleux exercice comptable représentera en 1970 un cinquième du revenu total des agriculteurs français.

Cet état de choses n'est pas nouveau; il était prévisible, et l'alarme a été donnée de tous côtés depuis plusieurs années déjà. L'optimisme de commande a fait place à l'ère des commissions d'études. La dernière en date constituée en mai dernier auprès du commissariat général au Plan à la demande du Conseil économique, la commission des transferts sociaux, n'a pas achevé ses travaux. Elle étudie les conséquences sociales, économiques et financières d'une progression de 38,40 p. 100 des prestations sociales au cours du V^e Plan. Le plan qui nous est présenté fait donc l'impasse totale sur l'ensemble du problème des transferts sociaux. Il nous est simplement annoncé qu'au vu des conclusions de ladite commission, le Gouvernement pourra être amené à présenter un rapport complémentaire au Parlement.

De surcroît les deux seuls renseignements que nous ayons quant au sens probable de l'évolution recouvrent une menace. L'indice 138-140 représente inévitablement un freinage puisque la simple évolution des régimes sur les bases actuelles conduirait à un indice de 145.

Les localisations de ce freinage ne sont pas encore connues et le Gouvernement — qui ne nous a pas fait savoir lors du vote du budget pour 1966 comment il comblerait le déficit de l'exercice en cours et du prochain — ne semble pas pressé de les faire connaître. Cette incertitude ne permet même pas d'envisager à quelle date les commerçants et artisans se verront doter du système de protection sociale qu'ils réclament avec une insistance justifiée.

La seule prestation à laquelle le présent projet de loi fait allusion est l'allocation logement. Ce qui en est dit n'est pas pour rassurer: « Du point de vue de la politique de l'habitation, l'allocation-logement a perdu beaucoup de son efficacité au cours des dernières années, du fait, en particulier, du maintien de plafonds trop bas pour la mise en compte du montant des loyers ou des charges financières supportées. Les modalités de calcul de cette allocation seront revisées de telle sorte que, d'une part, elle ne profite qu'à ceux qui en ont réellement besoin sans aller au-delà de ce qui est indispensable et que, d'autre part, le montant minimum des sommes versées ne soit pas sans rapport avec le coût de sa gestion ». Certes, il nous est annoncé un relèvement des plafonds de prise en compte des loyers, mais aussi une plus grande sélectivité dans le choix des attributaires de cette allocation. Devons-nous voir là l'amorce d'une nouvelle politique sélective dans l'octroi des prestations familiales ?

Votre commission des affaires sociales considère que la lacune qu'avoue le projet qui nous est présenté concernant les prestations sociales, leur évolution et leur financement, lui retire le caractère d'un plan. S'agissant d'un secteur, le budget social de la nation, qui représente chaque année un montant de prestations supérieur au budget de l'Etat, nous estimons, avec le Conseil économique, qu'il est impossible de définir une politique économique, sociale et financière sans tenir compte de cet élément qui est à la fois une charge et une condition du développement.

J'en arrive aux équipements collectifs. Tant dans le projet de loi sur les options que dans le projet de loi portant approbation du V^e Plan, l'accent est mis sur l'importance des équipements collectifs qui doivent croître deux fois plus vite que la production et la consommation privée. Mais, par rapport aux options, l'objectif total des équipements collectifs a été ramené

de 21 à 20 milliards pour 1970, aux prix de 1960, avec un indice de volume pour la période 1965-1970 de 154-155.

Le logement fait l'objet d'un chapitre spécial. Dans les options, il était porté pour un indice 134-135 avec une prévision pour 1970 de 24 milliards de francs 1960; il s'est vu doter dans le projet d'approbation d'une prévision en augmentation de 2 milliards, soit 26 au lieu de 24.

Bien que les problèmes de logement n'entrent pas strictement dans la compétence de notre commission, il ne nous est pas possible de nous en désintéresser totalement. Or, nous constatons que le chapitre IV comporte, pour 1970, un objectif de 165.000 H. L. M., 15.000 I. L. N. et 75.000 à 80.000 logements bénéficiant de prêts spéciaux, soit au total 260.000 logements bénéficiant d'une aide de l'Etat, ce chiffre constituant en réalité le seul « objectif » du plan en la matière.

Pour atteindre 480.000 logements, il faudrait donc que le secteur non aidé passe de 170.000 à 205.000 en 1970, compte tenu des 15.000 logements de fonction et d'administration. Cette prévision nous paraît devoir être difficilement atteinte.

Or, nous savons que « la vague de nuptialité » correspondant aux naissances des années d'après guerre va provoquer un besoin impérieux de logements économiques nombreux, les jeunes ménages n'ayant, en général, aucune possibilité de faire face à des loyers élevés ni d'accéder immédiatement à la propriété. Nous savons, d'autre part, qu'aucune mobilité réelle de la main-d'œuvre, considérée par le plan comme une nécessité économique, ne peut être effective sans que des logements locatifs à loyers modérés soient mis à la disposition des travailleurs. Nous craignons, en conséquence, que l'objectif des 260.000 logements économiques achevés par an en 1970 soit nettement insuffisant.

En ce qui concerne l'équipement sanitaire et social, notre désillusion et nos craintes sont encore plus vives. Le Conseil économique, dans son avis, a regretté que, dans le projet de plan, ne figure la définition d'aucune politique précise en matière d'équipement sanitaire et social. Le tableau que vous avez sous les yeux nous conduit à souligner que l'équipement sanitaire et social occupe le sixième rang des équipements collectifs en volume d'opérations à engager et le septième dans les participations de l'Etat.

Enfin, notre déception se mue en inquiétude grave si nous considérons dans quelles conditions est envisagé le financement des équipements sanitaires et sociaux. Supposons suffisant — et c'est loin d'être notre sentiment — le volume total d'opérations à engager, 12,90 milliards sur cinq années. A ce chiffre correspond, nous l'avons vu, un montant d'autorisations de programme de 3,20 milliards. L'éducation surveillée intervient dans ce chiffre pour 250 millions, financés à 100 p. 100. C'est-à-dire qu'il subsiste, pour l'ensemble de l'équipement sanitaire et social, un volume d'opérations de 12,65 milliards, financés par l'Etat à concurrence de 2,95 milliards.

Ces 12,65 milliards recouvrent les opérations de toute nature à engager dans ce secteur par les différents agents économiques — Etat, collectivités locales, établissements publics, sociétés d'économie mixte, associations et organismes privés sans but lucratif — qui participent avec ou sans subvention de l'Etat à la réalisation des équipements sanitaires et sociaux.

Le financement de ce programme n'est pour l'instant assuré, nous l'avons dit, qu'à concurrence de la subvention globale de l'Etat de 2,95 milliards. Depuis quelques années, le financement de l'équipement sanitaire et social est réalisé par une subvention moyenne de 40 p. 100 de l'Etat, par une participation — deux tiers en subvention, un tiers en prêt à 2 p. 100 en vingt ans — moyenne de 30 p. 100 de la sécurité sociale et par une participation moyenne de 30 p. 100 des collectivités locales.

En réalité, et le Conseil économique et social a plusieurs fois dénoncé cette anomalie, les organismes de sécurité sociale ont, depuis 1945, contribué davantage que l'Etat au financement de l'équipement sanitaire du pays, tant par des subventions et prêts qu'en payant un prix de journée d'hospitalisation incluant des dépenses d'amortissement et une partie des frais de formation des futurs médecins et de la recherche médicale.

Les chiffres du V^e Plan font ressortir que la part de l'Etat ne sera que d'environ 25 p. 100. Or, la situation financière de la sécurité sociale rend particulièrement improbable que l'on puisse attendre la continuation de son effort. Nous sommes donc en plein inconnu et nous craignons que cet état de choses n'aboutisse à un blocage complet du système. Les auteurs du plan reconnaissent eux-mêmes la gravité de la situation.

« La réalisation du plan ainsi défini, disent-ils, qui couvre la totalité des opérations à entreprendre, quels qu'en soient les maîtres d'œuvre, nécessite un réexamen des systèmes de financement jusqu'à présent utilisés. »

« Il n'est pas certain que les aliénations d'immeubles puissent procurer aux établissements hospitaliers des ressources aussi importantes qu'au cours du IV^e Plan. Les concours attendus des organismes de sécurité sociale devront être précisés. Les pos-

sibilités d'autofinancement sont limitées par la nécessité d'éviter une hausse excessive des tarifs hospitaliers. »

« Il sera nécessaire d'examiner les conditions d'octroi des prêts des organismes publics de crédit. »

Nous nous trouvons donc, pour le V^e Plan, dans une telle incertitude quant au financement, que nous n'osons aborder la critique de la faiblesse du chiffre global des investissements qui nous est proposé. Nous savons que les besoins incompressibles ont été évalués à 22 milliards et que l'on en accorde 12,65. Nous nous consolerions presque si l'on pouvait nous donner l'assurance que ces 12,65 milliards pourront être atteints, mais nous avons malheureusement la quasi-certitude que, faute d'un financement de base, il sera impossible d'atteindre l'objectif. Nous nous associons sans réserve à la demande suivante de la section des activités sociales du Conseil économique : « Ici encore, ce n'est pas céder à la facilité, mais à la pression des faits, que de réclamer une amélioration du taux de subvention sur crédits d'Etat qui pourrait être fixée à 50 p. 100, assurant ainsi une répartition à parts égales du financement ». A cela nous ajouterons que l'éventuelle disparition de l'aide de la sécurité sociale devrait être compensée par des emprunts à long terme et faible taux d'intérêt.

La lecture des documents annexes nous conduit à faire deux dernières remarques :

Nous apprécions, comme l'annonce d'une innovation heureuse, la suggestion conduisant à prévoir un différé d'amortissement des emprunts. Ainsi le remboursement ne serait pas exigible dès la première année, mais après l'expiration seulement d'un délai de deux à trois ans. Nous souhaiterions qu'une bonification d'intérêt accompagnât cette mesure.

Nous repoussons vivement l'idée d'une éventuelle modulation du taux des subventions qui nous est ainsi présentée : « Compte tenu de l'inégale situation financière des établissements et de la hiérarchie des urgences, il serait opportun de ne plus accorder systématiquement les subventions à des taux uniformes, mais de faire varier dans toute la mesure du possible les taux après examen non seulement du bilan financier de l'opération, mais aussi des moyens propres de l'établissement, et de l'effort que sont disposées à faire les collectivités intéressées. Pour être appliqué avec toutes les garanties nécessaires, ce système nécessitera la mise en place d'instances et de procédures appropriées. »

Le système nous paraît présenter d'immenses dangers, même s'il est dépourvu d'arrière-pensées. Nous souhaitons au contraire que la certitude d'un taux fixe par catégorie d'opération facilite l'établissement des projets par les collectivités — qui sauraient ainsi à l'avance à quoi s'en tenir — et l'examen des dossiers par les multiples services administratifs.

En conclusion, le V^e Plan se présente dans un contexte nouveau : la crise du Marché commun fait planer une première incertitude sur l'une des principales hypothèses qui a servi de base à son élaboration ; le ralentissement de l'expansion en 1965 — 2,5 p. 100 au lieu de 5,5 p. 100 prévus pour le IV^e Plan — crée une seconde incertitude sur la possibilité de réaliser les objectifs du V^e Plan.

Ainsi, le projet de Plan, soumis à notre examen, est basé sur beaucoup plus d'incertitudes extérieures et intérieures que les plans précédents.

Certes, chacun reconnaît le caractère aléatoire des prévisions même les plus soigneusement et objectivement établies, mais, lorsque ces prévisions servent de support à des décisions engageant l'avenir, elles doivent reposer sur de sérieuses probabilités.

Or, tant en ce qui concerne le Marché commun que les prix et, dans une certaine mesure, la croissance économique et les exportations, votre commission des affaires sociales a estimé que nous nous trouvions en pleine confusion. Ces éléments sont pourtant les données de base sur lesquelles a été préparé le Plan et qui conditionnent sa réalisation.

Nous restons pourtant très attachés à l'idée de planification, car nous estimons qu'un pays moderne ne saurait se passer de prévisions à long et moyen terme, tant pour la santé de son économie que pour une plus juste répartition du revenu national. Mais nous ne pouvons pas approuver n'importe quel plan et nous regrettons que nos suggestions et les remarques formulées par le Conseil économique et social n'aient pas été retenues par le Gouvernement et que le texte n'ait pas été modifié en conséquence, spécialement en ce qui concerne le contenu social du Plan et certains équipements collectifs.

L'équipement sanitaire et social ne sortira pas, durant le V^e Plan, de son état de pauvreté et de misère. Les conséquences d'une telle politique sont si nombreuses et si graves que nous ne pouvons les admettre, car elles mettent en jeu des valeurs premières pour les êtres humains. L'inaptitude de notre pays pour mettre en place les structures d'accueil indispensables aux malades, aux familles, aux jeunes, aux vieillards est, sans aucun doute, la tare fondamentale d'une société.

En ce qui concerne la politique des revenus, nous en mesurons les carences. En effet, celle-ci ne tend pas à réduire les

disparités entre les catégories les plus défavorisées et les autres catégories sociales. Nous aurions souhaité que cette politique des revenus prévoie une évolution effective du S. M. I. G. et du S. M. A. G. et précise le développement des diverses catégories de prestations sociales.

Lors de la discussion sur les options, j'avais eu l'occasion de terminer ainsi mon exposé : « Par ses choix, le plan traduit en fait le visage d'une civilisation. Or, nous voulons que celle-ci ne soit pas seulement une civilisation de confort, mais aussi et surtout de solidarité collective, soucieuse de l'épanouissement de l'homme, effaçant toutes les zones de pauvreté. »

Déjà, la commission des affaires sociales, après avoir constaté les faiblesses et les insuffisances sociales des propositions qui lui étaient faites, demandait au Gouvernement d'en tenir compte dans la préparation définitive du Plan.

Notre déception a été grande de voir que ceci n'avait pas été retenu. C'est pourquoi la commission des affaires sociales, dans sa majorité, estime ne pouvoir approuver le projet de loi sur le V^e Plan de développement économique et social tel qu'il nous est proposé. (*Applaudissements.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute suspendre maintenant ses travaux. (*Assentiment.*)

A quelle heure entend-il les reprendre ?

A gauche. A vingt-deux heures !

M. le président. Que propose le Gouvernement ?

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre. Le Gouvernement est, bien entendu, à la disposition du Sénat. Il se permet seulement d'observer que la liste des orateurs que nous aurons le plaisir d'entendre est encore longue...

M. le président. En effet, vingt-neuf orateurs sont encore inscrits.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat. ... et, par conséquent, à mon gré, le plus tôt sera le mieux.

M. le président. Il est vingt heures dix minutes ; il me paraît difficile de reprendre la séance avant vingt-deux heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt heures dix minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes, sous la présidence de M. André Méric.*)

PRESIDENCE DE M. ANDRÉ MERIC, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après déclaration d'urgence, portant approbation du Plan de développement économique et social.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. le commissaire général du Plan.

M. Pierre Massé, commissaire général du Plan. Monsieur le président, mesdames, messieurs, M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre a dégagé devant vous la signification du Plan dans une économie ouverte diversifiée et en évolution rapide. Il a marqué les innovations de procédure introduites en vue d'un élargissement des consultations. Il a souligné enfin les lignes de force du V^e Plan et ses objectifs essentiels.

Je ne serais pas revenu sur la signification du Plan qui a fait l'objet dans plusieurs enceintes de débats approfondis si, dans son rapport pénétrant et exhaustif, M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan — ainsi d'ailleurs que M. le rapporteur de la commission des finances — n'avaient évoqué la « mutation » de l'idée de plan, et ne s'étaient demandé si cette mutation ne conduisait pas à une déplanification.

Je répondrai que dans un monde où le progrès technologique s'accélère, où les frontières s'ouvrent, où la liberté des comportements est revendiquée et pratiquée, où le renouveau des thèses libérales est manifeste, où de grands pays industrialisés comme les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale n'ont pas de plan, tout au moins au sens que nous donnons en France à ce terme, il y a eu en effet un risque d'effacement du Plan. Mais je parle là au passé. Après un examen de conscience attentif, l'idée de plan a été maintenue ; le discours de M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale ne laisse subsister aucun doute sur la volonté du Gouvernement à cet égard. Toutefois, il n'a été possible de maintenir l'idée qu'en l'adaptant aux réalités du monde moderne. Cette adaptation ne pouvait pas être une évolution vers un plan impératif et détaillé, contraire à notre conception d'une société libre et cela au moment même au

surplus où les pays de l'Est reconnaissent les mécomptes inhérents à leur pratique initiale et commencent à superposer, sinon à substituer, les stimulants économiques aux mesures autoritaires.

Le Plan ne peut plus être, s'il l'a jamais été, un programme d'opérations détaillées arrêté *ne varietur* cinq années à l'avance. Il s'apparente davantage à une création continue, mais opérée dans le cadre d'objectifs définis que le Gouvernement s'engage à défendre et sous le contrôle d'indicateurs dont les seuils d'alerte sont précisés. Les garanties d'exécution que vous souhaitez, dans la mesure compatible avec les incertitudes, résident dans l'intégration de la politique économique et du Plan : la stratégie de l'expansion équilibrée n'a pas d'autre signification. Ce n'est pas une stratégie neutre puisqu'elle tend à la réalisation d'objectifs déterminés.

Sur l'intégration de la politique économique, M. le Premier ministre et M. le ministre des finances et des affaires économiques ont fait à la tribune de l'Assemblée nationale des déclarations très explicites. Comme le rappelle M. Longchambon, M. Giscard d'Estaing a conclu sur ce thème en disant que « le plan et la politique économique sont deux visions prospectives d'une même et unique réalité, à savoir ce que sera l'économie française de 1966 à 1970 ». Que cette intégration soulève des problèmes, c'est certain. Mais il est non moins certain que vous aurez chaque année la possibilité de vous exprimer à leur sujet. Et j'ai la ferme espérance que, l'idée de plan étant aujourd'hui sauvegardée par le document qui vous est soumis, vous contribuerez à l'affermir et à l'améliorer par les suggestions constructives qui se dégageront de vos débats, tant dans cette session que dans vos sessions ultérieures.

M. le secrétaire d'Etat vous a rappelé les principales innovations de procédure — double débat parlementaire, consultation régionale — qui ont caractérisé le V^e Plan. Il a également mis l'accent sur le fait que cet enrichissement de la procédure a été par la force des choses un alourdissement et que, cependant, le V^e Plan aura pu, pour la première fois, être voté par le Parlement avant sa mise en application. Je voudrais souligner les disciplines qui ont été, de ce fait, imposées aux uns et aux autres, à commencer par les services du commissariat.

Il fut une époque où les plans étaient présentés au Parlement, quand ils l'étaient, avec un long retard. Le commissariat général disposait ainsi de plus de temps pour accomplir une œuvre plus simple. Depuis qu'il n'en est plus ainsi, c'est-à-dire depuis le IV^e Plan, il est de règle que les commissions de modernisation n'achèvent et ne publient leurs rapports particuliers qu'après que le Gouvernement a présenté son rapport général, et ceci pour trois raisons : pour éviter que la responsabilité de décisions gouvernementales ne soit imputée à tort à des organismes purement consultatifs, pour permettre aux commissions d'ajuster leurs perspectives — tout en restant libres de leurs opinions — sur celles qui sont finalement retenues dans le plan lui-même, enfin pour leur donner un délai supplémentaire, qui ne leur est pas inutile, pour terminer leurs travaux.

Pour le V^e Plan, le calendrier était particulièrement tendu puisque les options ont été votées en décembre 1964 et que le Gouvernement a tenu, dans un souci d'exemplarité, à ce que le plan lui-même puisse être soumis au Parlement dans sa session d'automne 1965 est adopté avant sa mise en vigueur. Pour remplir cette condition, les directives du Premier ministre, en date du 9 janvier 1965, m'avaient prescrit d'établir pour le mois de juillet un premier projet de V^e Plan, devant être délibéré par le Gouvernement, puis soumis au Conseil économique et social pour avis et au Parlement pour approbation. Les commissions avaient été tenues au courant de ce calendrier. Cependant, il n'aurait pas été sérieux de leur demander d'établir leurs rapports définitifs avant le mois de juillet, c'est-à-dire avant la remise du projet de plan au Gouvernement. C'est pourquoi le programme de travail des commissions pour 1965 leur laissait, suivant l'usage que j'ai rappelé, une latitude supplémentaire. « Les commissions de modernisation, de leur côté, utiliseront le deuxième semestre de 1965 pour la mise au point et la rédaction définitive de leurs rapports, compte tenu éventuellement des dernières décisions gouvernementales susceptibles d'intervenir pendant la période de rédaction et d'approbation du projet de loi relatif au V^e Plan. »

Il n'y a eu que deux exceptions à la règle : la commission des prestations sociales n'a pas pu être créée assez tôt pour suivre le calendrier général ; la commission de l'agriculture n'a pas suivi non plus ce calendrier, mais cela pour des raisons dont vous voudrez bien admettre qu'elles sont particulières.

Dans les autres cas, mes collaborateurs ont fait comme d'habitude leur office, qui est d'assurer entre les commissions et moi-même une liaison suffisamment constante et efficace pour que je sois sûr de ne pas perdre le bénéfice d'aucun des travaux des commissions. L'an prochain, la lecture des rapports vous montrera trois choses : elles ont plus et mieux travaillé que par le

passé ; elles ont pu influencer sur le projet de rapport général et elles n'ont pas perdu leur liberté d'expression, ainsi que le débat de cet après-midi l'a montré.

Parlant des commissions, je voudrais ajouter un mot qui touche à leurs méthodes de travail, mais aussi au fond des problèmes. Il y a deux sortes de commissions de modernisation, selon qu'elles correspondent à des secteurs industriels travaillant pour le marché ou à des secteurs assurant des services de l'Etat et alimentés par les finances publiques. Dans la première catégorie, les commissions proposent des programmes correspondant aux besoins solvables tels qu'ils découlent des études de marchés, parce que les entreprises intéressées ont la responsabilité et la préoccupation de leur équilibre. Dans la seconde catégorie, l'estimation des besoins est, en l'absence de marché, beaucoup plus complexe et l'exigence de l'équilibre ne se manifeste qu'au niveau global, quand la somme des demandes est confrontée à la ressource totale disponible. C'est le cas de l'équipement scolaire, universitaire et sportif, de l'équipement sanitaire et social, de l'équipement culturel, de l'équipement urbain et rural. Il arrive dès lors — et je l'ai noté au moins deux fois, à l'occasion de récentes déclarations sur l'équipement sanitaire, et en termes plus modérés dans le rapport de M. Longchambon et de celui de la commission des affaires culturelles pour l'équipement scolaire — que l'on oppose l'estimation des besoins par les commissions et le montant des programmes retenus par le Plan.

Nous aurions pu parer assez aisément à cette critique en adoptant une approche plus traditionnelle, plus budgétaire, si j'ose dire, en estimant d'abord la ressource globale, en procédant à une répartition provisoire de cette ressource globale entre les commissions intéressées, en leur demandant de travailler dans ce cadre et en rectifiant éventuellement, au vu de leurs observations, la répartition qui avait servi de point de départ. C'eût été une approche plus précise, car la ressource globale, liée à la production nationale, est quelque chose d'assez bien défini.

J'ai cru cependant plus conforme à la nature du Plan, plus instructif pour ceux qui auraient à en débattre, plus avantageux pour l'avenir, d'adopter une approche par les besoins. A cet effet, les commissions ont été invitées à présenter des programmes correspondant à différents niveaux de satisfaction des besoins. Mais il est clair que les deux approches doivent finalement se rejoindre dans l'équilibre global. Derrière cet équilibre global, on voit, en réalité, non des financiers, comme je l'ai entendu dire cet après-midi, mais, s'agissant d'investissements publics couverts par le budget, des contribuables et ce n'est pas ce qui simplifie le problème !

D'où les écarts qui ont été soulignés. Ai-je eu tort, ai-je eu raison ? L'approche par les besoins peut provoquer certaines espérances que la suite ne confirme pas. En revanche, je crois pouvoir affirmer qu'elle a apporté une contribution positive. Si les équipements collectifs croissent depuis cinq ans et croîtront encore dans les cinq années qui viennent deux fois plus vite que la production nationale, c'est parce que les recensements effectués ont mis fortement en lumière l'importance et l'urgence des besoins correspondants.

Cela dit, qui devait l'être, il me faut ajouter que certains des chiffres mis en avant — je ne parle ni du rapport de M. Longchambon, ni de celui de M. Gros — ont un caractère profondément irréaliste, non seulement du point de vue des ressources financières, mais aussi de celui de la capacité de l'industrie du bâtiment, si l'on tient compte de l'ensemble des tâches qui lui incombent dans le domaine de l'habitation, de l'équipement scolaire, de l'équipement culturel, de l'équipement sanitaire et de l'équipement urbain.

Je voudrais maintenant me permettre de compléter par des précisions d'ordre technique les indications qui vous ont été données par M. le secrétaire d'Etat sur les grandes lignes du V^e Plan.

Tout d'abord — vous m'en excuserez — le taux d'expansion. Le V^e Plan maintient le taux d'environ 5 p. 100 par an inscrit aux options. Plus précisément, il choisit l'indice de progression 127,5, moyenne des indices 127-128 figurant aux options, ce qui correspond à 5 p. 100 par an en moyenne. L'année 1966 ne sera pas exactement l'année moyenne du Plan puisque les hypothèses économiques pour l'année prochaine prévoient une progression de 4,5 p. 100, ce qu'il ne faut pas oublier quand on compare l'année 1966 au rythme moyen prévu par le V^e Plan.

Ce taux, je vous le rappelle, avait été choisi dans les études préalables sur une double base. D'abord une comparaison avec le passé : au cours des six années 1960-1965, nous avons réalisé une progression moyenne de 5,5 p. 100 par an, ce qui est très honorable, mais au détriment de la stabilité des prix. Il était donc raisonnable de se tenir légèrement en retrait de manière à assurer une expansion non inflationniste. D'autre part, les statistiques internationales montrent que le taux d'expansion ramené à notre conception française qui repose sur la production intérieure brute, a été d'environ 4,5 p. 100 ces dernières

années, aussi bien dans la moyenne des pays développés que dans la moyenne des pays en voie de développement. Ce chiffre est à comparer à nos 5 p. 100. Il montre que nous sommes donc en bon rang sans faire preuve d'ambition hors de notre portée.

A ceux qui auraient préféré se tenir quelque peu au-dessous de 5 p. 100 — il y en a — je dirai que c'eût été faire abstraction de facteurs favorables, comme par exemple un accroissement un peu plus rapide de notre population active, et c'eût été en même temps ajouter des difficultés supplémentaires à la réalisation de nos objectifs.

A ceux qui auraient préféré, au contraire, un taux supérieur à 5 p. 100 — il y en a aussi — je dirai que les 5 p. 100 ne sont pas un objectif limitatif. Si l'économie française se révèle capable de progresser plus vite sans tensions, ni déséquilibres, le Gouvernement ne prendra certainement pas de mesures pour la freiner. Il en sera ainsi *a fortiori* si cette progression plus rapide permet de résorber un certain sous-emploi, avant même que le seuil d'alerte ne soit atteint. Cette remarque répond très précisément aux préoccupations exprimées à la page 41 du rapport de votre commission des affaires économiques ainsi d'ailleurs qu'à celles de la commission des affaires sociales.

Les travaux des commissions ont apporté la confirmation des estimations des options. Ils ont montré, en outre, que le taux de 5 p. 100 est compatible avec les indications figurant aux options au sujet de la réduction de la durée du travail. Celles-ci ont donc pu être validées et je les rappelle en deux mots : réduction prévisionnelle d'une heure trente de l'horaire hebdomadaire ; réduction normative, c'est-à-dire devant résulter de mesures gouvernementales, de l'horaire maximum qui sera ramené de 60 à 54 heures.

Avant d'entrer dans de plus amples détails, je voudrais maintenant mettre l'accent sur les deux problèmes principaux que soulève, à mon avis, la réalisation du V^e Plan. L'un et l'autre concernent des moyens et non des fins, moyens sans lesquels d'ailleurs aucune fin ne pourrait être atteinte.

J'ouvre ici une courte parenthèse. J'ai entendu dire que le V^e Plan n'avait pas les moyens de ses fins. J'ai entendu murmurer en sens inverse qu'il n'avait pas les fins de ses moyens ou, plus exactement, qu'il avait des fins trop utilitaires. Je voudrais dire ici qu'il ne faut pas se représenter le V^e Plan comme un plan d'acquisitions matérielles. Je rejoindrai plutôt ce que disait M. le rapporteur de la commission des affaires économiques et du plan quand il a parlé de redressement de dernière heure. Le V^e Plan est pour notre pays un plan de survie, c'est-à-dire un plan de consolidation et un plan d'espérance. Il ouvre la voie à la construction d'une société, ce qui est plus important à nos yeux que la simple marche quantitative vers l'abondance.

Les deux problèmes principaux sont à nos yeux, d'une part, le développement industriel et, d'autre part, le financement non inflationniste d'une expansion rapide.

Quand je parle de développement industriel, j'emploie cette expression dans son sens le plus étendu, comme signifiant l'expansion de l'ensemble de nos activités productives au sein desquelles l'industrie doit tenir la plus large part, comme chez nos concurrents les plus avancés et les plus dangereux. Je mets aussi l'accent sur l'industrie parce que les techniques industrielles trouvent de plus en plus d'applications dans les autres secteurs, en particulier dans l'agriculture et dans les services.

« Nous sommes, dit le projet de plan, entrés dans le monde de la compétition sans esprit de retour. » C'est une option de progrès, tout à la fois politique, économique et sociale qui est de la responsabilité du Gouvernement. Nous avons, dans le domaine technique, qui est celui du commissariat du Plan, à tirer les conséquences de cette option. Nous l'avons fait tout d'abord en mettant l'accent, dans le chapitre II du projet de plan, sur un certain nombre d'actions. D'abord, développer l'innovation scientifique et technique : doublement des crédits de la recherche civile publique, première dotation pour la recherche-développement qui incombe au premier chef aux entreprises elles-mêmes, mais pour laquelle l'Etat peut et doit jouer un rôle de complément ou d'entraînement. En second lieu, développer la formation des hommes et pratiquer une politique active de l'emploi, promouvoir cette jeunesse qui doit nous remplacer un jour, pour reprendre la formule qu'a employée M. le sénateur Armengaud, dans une acception que j'approuve et que j'applique à moi-même.

Nous avons ensuite proposé de promouvoir une politique d'exportation plus efficace, nécessaire à l'équilibre, devenu sans doute le plus fondamental de tous, celui des échanges extérieurs.

Nous l'avons fait ensuite en posant de relever de 53 à 56 milliards de francs l'objectif des investissements productifs. Car ceux-ci auront au cours du V^e Plan un double rôle. Ils devront être des investissements de capacité permettant d'assu-

rer l'expansion prévue par le Plan. Mais ils devront être également des investissements de productivité et de modernisation, abaissant les prix de revient et concourant à mettre l'économie française en bonne posture dans la compétition internationale. D'où le relèvement de trois milliards qui est proposé. Ce n'est pas une surprise car, dans le rapport sur les options, il était écrit : « La question pourrait se poser de viser plus haut, mais l'inscription de chiffres plus élevés correspondrait davantage à un souhait qu'à un objectif tant que ne sera pas mieux résolu le problème d'un financement non inflationniste des investissements. Aussi sera-t-il indispensable, pendant la seconde phase d'élaboration du plan, de consacrer d'importants efforts à la recherche de mesures pratiques traduisant notre volonté d'investir ». Ces efforts, dont je vous rendrai compte tout à l'heure, ont paru permettre la majoration dont j'ai parlé.

Enfin, le V^e Plan tient compte des exigences de la concurrence en posant dans toute son ampleur le problème de nos structures industrielles. Dans ce domaine, des progrès ont été réalisés. Mais si nous regardons l'appareil de production de nos principaux concurrents industriels, nous constatons qu'il nous reste encore beaucoup de progrès à accomplir.

Je voudrais rappeler ici, comme suite à certaines observations, que le plan énonce que notre appareil productif n'est ni assez spécialisé au niveau des branches, ni assez polyvalent au niveau des entreprises, ce qui précise bien les lignes concrètes de l'action à entreprendre.

Il nous faut conjuguer, en effet, la polyvalence qui garantit la sécurité et la production en série qui entraîne l'abaissement des coûts. Il est dès lors indispensable de constituer — ou de renforcer lorsqu'ils existent déjà — un petit nombre d'entreprises ou de groupes de taille internationale, capables de faire face à une concurrence qui se durcit, par l'emploi de techniques de pointe, par la dimension des unités de production et des réseaux de commercialisation, par un équilibre judicieux entre les différentes clientèles et les différents marchés, par des réserves de puissance permettant une riposte rapide à des agressions commerciales imprévues.

Je ne me demanderai pas — car c'est un débat théorique — si la qualité est permise par la dimension ou si la dimension est permise par l'effet de la qualité. Car, pratiquement, il nous faut tendre vers la dimension dans quelques secteurs et vers la qualité dans tous. Un effort de concentration s'impose donc, mais il ne portera pas tous ses fruits s'il n'est accompagné du développement, autour des grands groupes, de moyennes ou petites entreprises, spécialisées dans des productions de qualité ou des activités de services et douées d'une adaptabilité suffisante pour faire face à l'accélération du changement.

D'autre part, comme le dit le texte du V^e Plan, « une politique du développement industriel ne réussira en France que si l'ensemble du pays prend une conscience nouvelle de l'importance de l'industrie dans la vie économique et accomplit les efforts nécessaires pour son développement ».

C'est pourquoi, si l'initiative et la responsabilité appartiennent aux chefs d'entreprise, leurs actions doivent être conjuguées avec celles des organisations professionnelles et des administrations, et les efforts communs ainsi engagés doivent recevoir l'appui de l'opinion. C'est, pour citer un récent article, « la société française tout entière qui doit acquérir les réflexes et les disciplines de la civilisation industrielle car celle-ci ne délivre pas ses fruits pour rien ». Le V^e Plan propose, dans ce domaine, une série de moyens portant en particulier sur les points essentiels dont j'ai parlé : innovation technique, formation professionnelle, promotion des exportations, restructuration industrielle.

Nous avons procédé, d'autre part, suivant notre usage, à cette grande étude de marché à l'échelle nationale qui constitue l'un des aspects des plans français. Je puis même dire que nous l'avons quelque peu étendue au reste du monde. Que peut-on retenir de ces travaux ? C'est d'abord l'expansion rapide de la production des matières premières synthétiques et la régression organisée et progressive de matières premières d'origine nationale auxquelles peuvent se substituer des produits importés moins onéreux. La chimie et surtout l'électronique se développeront rapidement sous l'effet de l'innovation technique. L'évolution de la sidérurgie et des industries mécaniques dépendra de leur position compétitive sur l'ensemble des marchés tant intérieur qu'extérieur. Le secteur de l'énergie sera influencé par l'abondance mondiale d'hydrocarbures et, à plus long terme, par le succès prévisible de l'énergie atomique. La production agricole doit rester orientée vers la viande bovine, déficitaire sur le plan européen, vers les blés de qualité et les céréales secondaires, vers la transformation de celles-ci en produits animaux, et vers la sylviculture. Enfin le secteur des services continuera à se développer et à se moderniser qu'il s'agisse du commerce, des transports, du tourisme, ou de l'artisanat, grâce à une série d'actions dont la plus récente est la réforme des

taxes sur le chiffre d'affaires. Bien entendu, l'administration ne doit pas rester à l'écart de ce courant de modernisation.

Je voudrais maintenant aborder un second grand problème : le financement non inflationniste d'une expansion rapide. Sur ce point le V^e Plan n'apporte pas de modifications aux options, mais des compléments importants.

Ce n'est pas qu'il contienne des modalités détaillées de financement dont le programme serait arrêté dès aujourd'hui pour les cinq années à venir. Une telle prédétermination serait contraire à l'idée que nous nous faisons du Plan dans une société libre. Elle serait d'autant plus hasardeuse en la matière qu'il s'agit d'un problème que notre pays n'a jamais parfaitement surmonté, celui de concilier durablement la stabilité et l'expansion. En outre la renonciation à l'inflation implique non seulement des mesures d'initiative gouvernementale, mais aussi une transformation des comportements des Français.

Qu'avons-nous fait dans ce domaine ? La commission de l'économie générale et du financement que j'ai eu l'honneur de présider, avec le concours actif continu et chaleureux des plus hautes personnalités financières de ce pays, a procédé à un inventaire approfondi des moyens de financement. Cet inventaire a été complet, trop complet peut-être, car je n'ai rien voulu laisser dans l'ombre. On demande au Plan de réaliser des accomplissements économiques et sociaux égaux, voire supérieurs, à ceux de nos voisins et principaux concurrents. Rien de plus légitime que cette ambition. Mais qui compare les accomplissements doit comparer aussi les moyens à leur service. Nous avons été ainsi amenés à constater certaines différences de structure fiscale, un excès relatif d'épargne sous forme monétaire, une insuffisance relative des fonds de prévoyance. En le disant nous avons rempli notre devoir d'information envers les instances politiques auxquelles appartiennent en définitive les décisions.

Nous avons recensé les différentes formes d'épargne : épargne des ménages, épargne des entreprises, épargne des administrations, en suggérant qu'elles soient développées parallèlement. Pourquoi ce parallélisme ? C'est d'abord que, lorsqu'un problème est difficile, il ne faut négliger aucune des voies qui peuvent mener à sa solution. C'est ensuite — et j'y insiste — parce que les trois formes d'épargne dont je viens de parler ne sont pas parfaitement équivalentes, ni entièrement substituables et concurrentes.

L'épargne des ménages est celle qui correspond le mieux à la liberté, pour chacun, de disposer comme il l'entend de son revenu. Mais elle ne peut suffire à tout.

Ainsi beaucoup de nos entreprises ont un taux d'endettement élevé et ne pourraient emprunter davantage sans se mettre en situation précaire dans la concurrence internationale. C'est pourquoi le V^e Plan préconise un taux de 70 p. 100 pour l'auto-financement brut de l'investissement brut. A quoi correspond ce taux ? Au retour de la situation de 1960, ce qui démontre le caractère modéré mais non irréaliste de la norme proposée. Norme moyenne, bien entendu, et qui devra être nuancée suivant la situation des entreprises.

D'autre part, l'épargne des administrations doit avoir sa place à côté de l'épargne des particuliers parce qu'à l'intérieur de l'équilibre général, il y a l'équilibre des finances publiques — Etat et collectivités locales — et les problèmes ardu qu'il posera, notamment parce que les objectifs d'équipements collectifs sont, à l'indice 150, les plus ambitieux du V^e Plan.

Si chaque forme d'épargne a ses avantages, elle a aussi ses inconvénients, et ceux-ci n'ont pas manqué d'être relevés. L'épargne des ménages, ai-je entendu dire, est libre : c'est sa vertu. Mais étant libre, elle est aléatoire : c'est sa faiblesse. Elle fait reposer le financement du Plan sur un pari.

L'épargne des administrations pose des problèmes sensibles, d'ordre tarifaire et d'ordre fiscal. J'ai noté cependant avec beaucoup d'intérêt que le rapport de la commission des affaires économiques et du plan, recensant les moyens envisagés dans ce domaine par le V^e Plan — rapprocher le prix des services de leur coût véritable, éviter les disparités de tarif excessives et les profondes inégalités d'imposition d'une commune à l'autre, instituer une tarification pour des services jusqu'alors gratuits (stationnement), pour mieux asseoir la contribution foncière — la commission considère que ces moyens répondent à des exigences d'ordre économique indiscutables. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faudra pas beaucoup de volonté et aussi beaucoup de prudence pour les mettre en œuvre. Ce qui ne veut pas dire non plus qu'un grand effort ne sera pas nécessaire pour adapter la structure des offres de capitaux, caractérisée par la prédominance du court terme, à la structure de la demande, caractérisée par la prédominance du long terme.

J'ai entendu dire cet après-midi qu'il y avait là un des desseins majeurs du V^e Plan et je peux donner mon entier accord à ce sujet.

En revanche, le rapport de la commission met l'accent sur la précarité des moyens retenus pour développer l'épargne des entreprises, c'est-à-dire l'autofinancement. J'ai observé, il y a un instant, que, dans ce domaine, l'objectif du V^e Plan est relativement modéré. Il ne s'agit pas d'aboutir à des taux d'autofinancement ambitieux, comme ceux pratiqués aux Etats-Unis et, dans une un peu moindre mesure, en Grande-Bretagne ou en Allemagne fédérale, s'agissant de chiffres qui ont été cités cet après-midi par le rapporteur.

Il s'agit simplement de revenir à la situation que nous avons connue il y a cinq ans. Est-ce irréaliste ? Je ne le crois pas. Mais, évidemment, à deux conditions.

La première condition est la poursuite, je dirai même l'intensification de l'effort de productivité. Il ne s'agit pas de stakhanovisme, mais d'actions conjuguées portant sur les trois principaux facteurs du développement des entreprises, le progrès technique, l'investissement de capital modernisé, la qualification croissante des travailleurs. Nous ne devons pas oublier que c'est grâce aux efforts accomplis dans le passé qu'avec une population active qui, jusqu'à ces dernières années, est restée constante, nous avons réalisé, depuis 1945, une expansion sans précédent de notre production. Je suis convaincu, à l'instar du rapporteur, qu'il existe encore, dans beaucoup de branches et d'entreprises, des réserves latentes de productivité. Il y a là un élément positif que nous pouvons et que nous devons exploiter.

La seconde condition c'est qu'il y ait un partage raisonnable des fruits de la productivité entre les trois principales parties prenantes : les salariés, d'abord, pour qu'ils bénéficient de l'expansion, ensuite les consommateurs, pour que des baisses de prix dans les secteurs les plus productifs, combinées avec des hausses modérées dans les autres, maintiennent la stabilité du niveau général des prix ; enfin, l'entreprise elle-même, pour que l'autofinancement soit suffisant. C'est l'objet de la programmation en valeur et de la politique des revenus dont je parlerai dans un instant.

Il est bien vrai que chacune des mesures proposées ou envisagées peut soulever une critique. Mais on ne peut pas les repousser toutes ensemble. En vérité, il y a entre elles un dosage à faire. Les travaux d'experts effectués pour éclairer le Plan ont montré que ce dosage est possible, qu'il n'y a pas dans la nature des choses d'obstacle que nous ne puissions surmonter.

Ce n'est pas là une prévision aimable ; ce n'est pas non plus un exercice d'école, fût-elle nationale d'administration. C'est un travail approfondi et rigoureux, effectué par des experts. Certaines réactions d'ailleurs, à la suite de ces travaux, témoignent qu'ils ne sont pas restés en surface et qu'ils ont produit certaines égratignures peut-être plus que superficielles.

Le problème que nous avons devant nous est un problème de mesures à prendre et de comportements à infléchir.

Les mesures ont été inventoriées. Certaines d'entre elles ont déjà reçu l'approbation du Parlement : réforme de la fiscalité des sociétés et des taxes sur le chiffre d'affaires. D'autres sont décidées, et sont intervenues ou vont intervenir : allongement de la durée de certains prêts, harmonisation des règles fiscales et des taux d'intérêts créditeurs, inscription au F. D. E. S., pour 1966, d'une première dotation en faveur de la restructuration industrielle. Enfin d'autres dispositions sont à l'étude, car, dans ce domaine plus qu'en d'autres, ce n'est pas d'un seul coup mais par improvisation qu'il est possible de définir toutes les mesures destinées à modifier des pratiques ou à réformer des procédures héritées de cinquante années d'inflation.

Il est apparu, au terme des études techniques, que la gamme des moyens recensés permettait de considérer le financement du V^e Plan comme assuré au départ avec une probabilité suffisante. Mais, bien entendu, ce financement sera une création continue. Il postule, comme je l'ai dit, l'intégration du plan et de la politique économique. M. le ministre des finances et des affaires économiques, dont les services ont étroitement copéré avec ceux du commissariat du plan, chacun dans le domaine de sa compétence et de sa responsabilité, et qui s'est penché lui-même à plusieurs reprises sur le dossier, s'est clairement prononcé dans ce sens lors des déchets de l'Assemblée nationale.

J'en viens maintenant aux indications en valeur. Leur introduction dans le V^e Plan est nécessaire à partir du moment où l'on s'accorde à reconnaître que l'objectif du Plan n'est pas l'expansion à tout prix, mais l'expansion à des prix compétitifs, où l'on veut bien en second lieu se souvenir que, dans une économie vivante, les prix relatifs évoluent les uns par rapport aux autres en fonction des coûts de production et des préférences des consommateurs — cela fait écho à plusieurs déclarations que j'ai entendues cet après-midi — et, en dernier lieu, mais non le moindre, où l'on a le souci d'une répartition équitable des fruits de l'expansion. Je ne traiterai d'ailleurs ce vaste sujet que sous l'angle de la comparaison entre les options et le Plan.

Il y a d'abord des confirmations, dans la mesure où le chiffre définitif ne sort pas de la fourchette initiale. C'est le cas du

salaires annuels par tête à qualification inchangée, du salaire annuel par tête, tous glissements compris, et du revenu brut de l'entrepreneur individuel non agricole, la norme indicative se situant dans ces trois cas à la limite inférieure de la fourchette, à cause du caractère serré de l'équilibre. Il y a, en revanche, une modification pour le revenu agricole par exploitation. La fourchette des options, comme on l'a rappelé, était de 5,3-5,5 p. 100 par an en année climatique moyenne. La norme indicative retenue est de 4,8 p. 100, donc inférieure au chiffre des options, mais encore nettement supérieure aux normes des autres catégories. Ce changement exige une explication. Aussi bien à l'époque des options qu'à celle de l'établissement du Plan, la norme a été fixée par le Gouvernement sur le vu d'études techniques qui lui avaient été fournies par le commissariat au plan après consultation d'un certain nombre d'experts. Ces études sont difficiles, car elles doivent prendre en compte l'évolution prévisionnelle des prix, celle des productions compte tenu de l'effet des prix sur les décisions des agriculteurs, celle enfin de la population active agricole compte tenu du niveau de vie, des conditions de travail et d'existence, de la pyramide des âges qu'il ne faut pas omettre. Nous nous sommes rendu compte au mois de mars 1965 que notre estimation de 1964 avait péché par excès, et nous l'avons fait savoir au Gouvernement. Je le reconnais avec franchise, plutôt que de recourir à des artifices qui ne seraient dignes, ni des grands intérêts en jeu, ni de la qualité des relations entre le commissariat général et les partenaires du Plan.

Enfin, le cas des prestations sociales mérite un commentaire particulier. Vous aviez bien voulu, lors des options, approuver pour cette catégorie fort importante l'indice 138-140, intermédiaire entre ceux de la production et des salaires et celui des équipements collectifs. Le V^e Plan maintient cet indice. Mais ce maintien n'a pas, à proprement parler, le caractère d'une validation. En effet les études difficiles entreprises sur ce sujet sensible n'ont pu être encore menées à leur terme. Si le respect du chiffre des options entraînait des conséquences inattendues, et a fortiori si une modification du chiffre apparaissait nécessaire, vous seriez saisi le moment venu d'un additif au projet du V^e Plan.

En ce qui concerne les prestations sociales, j'ai entendu exprimer le regret que notre travail ne soit pas plus avancé. Je voudrais indiquer que, s'agissant d'un sujet aussi sérieux, il n'était pas possible de lancer des propositions sans avoir exploré le fond du problème d'une manière complète. En outre, s'il est vrai, le contenu du V^e Plan sur les prestations familiales est, je le reconnais volontiers, relativement mince.

On constatera, si l'on se reporte aux plans précédents, qu'ils ne contenaient rien sur ce sujet. C'est la première fois que le sujet est abordé dans un plan. Je vous demande d'avoir également à l'esprit que c'est d'abord une première tentative et que cette première tentative porte sur un sujet très difficile.

Toutes les indications que je viens de vous donner sont libellées en valeur réelle, autrement dit à niveau général des prix constants. Les options avaient en effet laissé ouverte la question de la norme d'évolution du niveau général des prix. Le V^e Plan comporte à cet égard une addition. Il limite à 1,5 p. 100 par an la hausse normalement admissible de ce niveau général. Je signale à ce sujet que ce taux ne doit pas être retranché des progressions indiquées comme le fait, par suite d'un malentendu, le rapport de la commission, qu'il s'agisse de la consommation par tête, des salaires ou des revenus agricoles. Les chiffres de progression figurant au Plan sont exprimés en volume, c'est-à-dire à prix constants. Si on les exprimait en valeur, il faudrait les majorer de 1,5 p. 100. Par exemple, la progression de la consommation par tête, de 3,5 p. 100 si on l'exprimait en volume, serait de 5 p. 100 exprimée en valeur, tandis que, par suite du malentendu dont j'ai parlé, le rapport de la commission mentionne une progression de 3,5 p. 100 en valeur et de 2 p. 100 en volume. Comme la nuance est importante, j'ai cru devoir la signaler.

M. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. C'est exact et je vous prie de nous excuser.

M. Pierre Massé, commissaire général du Plan. Le malentendu est tout autant de notre fait que du vôtre.

J'ajouterai que la norme de 1,5 p. 100 ne correspond pas à tel ou tel indice de prix à la consommation, mais au niveau général des prix de la production intérieure brute, puisque c'est en termes de production brute que nous raisonnons.

Selon le budget économique de 1965, la hausse de ce niveau général serait cette année de 2, 3 p. 100. Selon les hypothèses économiques pour 1966 récemment examinées par la commission des comptes de la nation, la hausse de l'an prochain serait de 1,8 p. 100. Nous sommes ainsi en bonne voie, mais nous n'avons pas encore atteint le but. Il ne faut pas d'ailleurs nous dissimuler

que l'établissement de prix stables dans leur niveau et corrects dans leur structure — je fais allusion ici à ce que le comité Rueff-Armand a appelé la « véracité de prix » — est un objectif difficile.

Il y a là une justification supplémentaire de la stratégie industrielle dont j'ai parlé tout à l'heure. A l'action sur les structures devront se joindre l'emploi généralisé des méthodes modernes de gestion et le renforcement des actions de productivité, dont les moyens vont être concentrés au sein d'un centre français de productivité.

Enfin, la programmation en valeur débouchera sur une politique des revenus — de tous les revenus — qui, tant que les conditions d'engagements réciproques ne seront pas remplies, revêtira seulement un caractère illustratif et indicatif, que l'on aurait tort toutefois de sous-estimer. Un des premiers pas à faire est la constitution d'un centre d'études des revenus que le Gouvernement saisira des situations appelant un examen particulier, soit de son propre chef, soit à la demande du Conseil économique et social, car il y a des informations à recueillir, des évolutions à confronter, des critères à élaborer pour passer du domaine des principes généraux à celui des discussions concrètes et des recommandations précises. La tâche est difficile, mais nous ne sommes pas le seul pays à en ressentir la nécessité.

Je voudrais maintenant rappeler les différents objectifs qui confèrent au Plan son contenu social. Tout d'abord, faisant écho à ce que j'ai entendu cet après-midi, je voudrais dire que le V^e Plan ne renonce absolument pas à l'innovation qui figurait dans le IV^e Plan, innovation qui a été remarquée : le IV^e Plan reposait sur « une vue moins partielle de l'homme », ce qui a été rappelé ici, et c'est la même chose pour le V^e Plan.

On m'a demandé quel était l'homme que nous avions en vue, quel était l'homme qu'avait en vue le V^e Plan et l'on a exprimé la crainte que ce ne fût un homme-robot, que cet homme ne soit écrasé sous le poids des techniques.

Je donnerai, à cette crainte, deux réponses, l'une sera celle de l'homme, l'autre celle du commissaire au Plan.

La réponse de l'homme, la voici : « le développement n'est pas seulement la marche vers l'abondance ; c'est plus encore sans doute la construction d'une société ; il est des implications éthiques que nous ne pouvons esquiver, des valeurs que nous entendons respecter, des fins que nous désirons poursuivre ».

Mais, ayant exprimé l'opinion de l'homme, j'ajouterai que le fonctionnaire, lui, est l'homme de la cohérence et non de la préférence et n'a pas à élire telle ou telle fin ; il a à rechercher la compatibilité des fins exprimées par la nation et à trouver les moyens d'y satisfaire.

La réponse du fonctionnaire à la question posée est la suivante. Nous avons tellement en vue la construction d'une société que, pour éclairer la préparation du V^e Plan, nous avons réuni un groupe de personnalités qui a élaboré un petit livre publié sous le titre : *Réflexions pour 1985*. C'est la première fois que l'on travaille à un horizon dépassant aussi largement celui des plans de développement. Cela a été une étude « prospective », pour employer un terme qui connaît aujourd'hui une certaine vogue.

Je rappellerai que, selon Gaston Berger, l'initiateur de cette attitude nouvelle, les préceptes de l'attitude prospective sont au nombre de cinq : voir large, voir loin, analyser en profondeur, prendre des risques, penser à l'homme — ce dernier précepte est l'un de ceux que j'ai entendu rappeler cet après-midi et je ne crois pouvoir mieux exprimer mon accord à ce sujet qu'en rappelant ce que nous avons fait.

M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles a livré à mes méditations — et il ne croyait peut-être pas si bien dire — *La Ballade de l'apprenti sorcier* de Goethe ; il m'a même appris — et je l'en remercie — que, dans sa version initiale, cette ballade s'appelait *La Ballade du chercheur de trésor*. S'il voulait entendre par là que le trésor est peut-être un moyen vulgaire auprès des hautes fins que nous poursuivons, je voudrais lui répondre par une citation de Gaston Berger, qui était un esprit ouvert et un cœur généreux : « l'idéalisme des fins, lorsqu'il prétend s'isoler, est aussi ruineux que le réalisme des moyens lorsqu'il fait abstraction des fins poursuivies ».

Je voudrais dire que le sens du plan, tel que nous le comprenons, est une dialectique entre les fins et les moyens et que nous ne séparons pas les uns des autres. Si nous attachons parfois beaucoup d'importance, et peut-être une importance exagérée, aux moyens, c'est précisément parce que nous estimons qu'ils conditionnent les fins très hautes que vous désirez poursuivre.

Cette parenthèse fermée, je voudrais en revenir au contenu social du plan d'une manière plus concrète. D'abord la progression de la consommation privée — la consommation des

ménages au sens de la comptabilité nationale — est légèrement en retrait sur la progression de la production intérieure brute, comme la chose a lieu dans la plupart des nations avancées, pour permettre de développer davantage les emplois de nos ressources qui commandent notre avenir, en premier lieu les investissements productifs dont j'ai parlé, et les équipements collectifs dont je parlerai.

Ce léger décalage est d'autant plus nécessaire — je me permets d'attirer votre attention là-dessus — que nous partons d'une situation dans laquelle le pourcentage de notre production nationale consacré à la consommation privée est assez sensiblement supérieur au pourcentage correspondant dans la République fédérale d'Allemagne, et même dans la moyenne des pays de la Communauté économique européenne.

Il reste d'ailleurs, que l'indice 124,5 correspond à une progression moyenne de 4,5 p. 100 par an, soit 3,5 p. 100 par an et par tête. Cette cadence est celle du doublement du niveau de vie en vingt ans. On a rappelé que, maintenue jusqu'à la fin du siècle, elle multiplierait le niveau actuel par 3,5. Ainsi aurait-on grand tort de qualifier ces perspectives d'austères. En se réalisant, elles permettraient, dans l'intervalle d'une génération, une transformation profonde de la société française.

Une seconde disposition sociale du Plan, que j'ai déjà évoquée, est la légère diminution prévue de la durée hebdomadaire du travail, complétée par des mesures en vue de la réduction des horaires trop longs.

Enfin, deux catégories d'objectifs complètent le contenu social du Plan, l'objectif de logements et l'objectif d'équipements collectifs.

Vous savez que l'objectif initial du IV^e Plan en matière d'habitat était la construction de 350.000 logements en 1965 et qu'à la demande du Parlement il a été décidé qu'il serait révisé pour tenir compte de l'afflux des rapatriés. L'objectif a donc été porté à 375.000 logements. Or, cette année, le cap des 400.000 logements sera dépassé, avec une amélioration de qualité supérieure aux prévisions. On observe parallèlement une évolution des comportements de nombreux Français acceptant de consacrer une part plus importante de leurs revenus — ce qui est normal — à l'habitation.

Dans ces conditions, le chiffre des dépenses de logements figurant aux options a été relevé de 24 à 26 milliards de francs, le nombre correspondant de logements passant de 470.000 à 480.000. Une distinction importante a d'ailleurs été introduite pour la première fois dans le V^e Plan. Le nombre de logements dits économiques, accessibles et réservés aux titulaires de petits et moyens revenus, et financés principalement sur fonds publics, soit 260.000, constitue un objectif. On peut d'ailleurs joindre à cette catégorie 15.000 logements de fonction et d'administration. Le surplus a davantage, comme il a été dit, le caractère d'une prévision. Enfin, un effort particulier aura lieu pour l'amélioration de l'habitat existant, aussi bien rural qu'urbain.

La catégorie des équipements collectifs recouvre dans notre terminologie des investissements de types très divers, mais ayant pour caractère commun d'avoir pour maîtres d'œuvre des collectivités publiques, les investissements des entreprises publiques rentrant dans la catégorie des investissements productifs.

Un premier dosage — je dis bien « dosage » et non « priorité » — avait été opéré au moment des options, les commissions ayant proposé des programmes correspondant à différents niveaux de satisfaction des besoins. Au vu de ces études et des débats sur les options devant le Conseil économique et social et le Parlement, le Gouvernement avait arrêté une première répartition comprenant, pour chaque catégorie, une fourchette entre une limite haute et une limite basse. Compte tenu des études effectuées cette année, et notamment des avis des commissions de développement économique régional, le Gouvernement a arrêté des chiffres définitifs, se rapprochant tantôt de la limite haute, tantôt de la limite basse, mais toujours à l'intérieur de la fourchette. Les choix ainsi opérés, qui correspondent au total de 20 milliards de francs 1960 pour l'année 1970, ont tendu à forcer un peu les chiffres pour les catégories d'équipements les plus susceptibles d'accroître nos chances dans la compétition des prochaines années, cela en facilitant les échanges et les communications, en créant un climat favorable à l'innovation technique et en augmentant le nombre et la qualification des travailleurs. Les deux postes de beaucoup les plus importants correspondent d'une part à l'équipement scolaire, universitaire et sportif, 25,5 milliards de francs pour les cinq années du Plan, d'autre part à l'équipement routier, 26 milliards de francs, qui était resté quelque peu en arrière dans le IV^e Plan et également en arrière par rapport aux pays immédiatement voisins. Le groupe suivant comprend l'équipement urbain, 16,2 milliards de francs, l'équipement collectif rural, 13,7 milliards de francs, les postes et télécommunications, 13,5 milliards de francs, et l'équipement sanitaire et social, 12,9 milliards de francs, tous chiffres visant le montant des opérations à engager au cours du V^e Plan.

Au total, comme je l'ai dit, les équipements collectifs connaîtront l'indice de progression le plus élevé du Plan, puisqu'ils s'accroîtront de 50 p. 100 entre 1965 et 1970.

Je rappelle, enfin, que la progression à l'étude pour les prestations sociales, soit 38 à 40 p. 100, vient immédiatement après, précédant d'assez loin la progression de la production nationale, qui est de 27,5 p. 100.

Je ne dirai que quelques mots de l'aménagement du territoire et des départements et territoires d'outre-mer, non que je méconnaisse l'importance primordiale du sujet, mais parce que, dans ce domaine, le V^e Plan ne s'écarte pas ou ne s'écarte que de très peu des grandes lignes tracées par les options : modernisation de l'agriculture et de l'espace rural ; industrialisation de l'Ouest ; développement des régions du Nord et de l'Est et premières réalisations sur l'axe économique Mer du Nord—Méditerranée ; modernisation de la région de Paris dans le sens du schéma directeur établi par le district ; actions spécifiques dans certaines zones en difficulté ; définition et aménagement d'une armature urbaine hiérarchisée, portant particulièrement, mais non exclusivement, sur des métropoles d'équilibre ; développement du réseau de communications, notamment en matière d'équipements routiers et téléphoniques ; politique de l'eau ; orientations particulières et taux d'expansion supérieur concernant les départements et territoires d'outre-mer. Toutes ces options sont, une à une, reprises et développées dans le V^e Plan.

Vous savez d'ailleurs qu'au cours des débats devant l'Assemblée nationale le Gouvernement a été amené à accentuer certaines de ces orientations régionales.

En premier lieu, au cours de son intervention finale, M. le Premier ministre a formellement déclaré : « Le Gouvernement a tranché. Il a décidé de réaliser l'axe mer du Nord—Méditerranée sous forme d'un réseau de voies navigables à grand gabarit ininterrompu avec deux branches, l'une vers l'Alsace et le Rhin, l'autre vers la Moselle ». En second lieu, le Gouvernement a déposé lors des débats une lettre rectificative, appuyant d'une part la déclaration précédente par l'inscription au V^e Plan d'une voie navigable à grand gabarit à construire entre Mulhouse et Altkirch, prévoyant d'autre part, fin 1967, un examen des résultats de la politique d'industrialisation de l'Ouest, suivi, le cas échéant, d'une accentuation des mesures prises dans ce sens.

En dépit du contenu régional du Plan, complété par des additions dont l'importance ne vous échappe pas, il reste possible que les commissions de développement économique régional, avec lesquelles j'ai tenu, dans leur très grande majorité, à prendre personnellement contact, éprouvent quelques déceptions au vu de programmes dont le total devait s'inscrire à l'intérieur de sérieuses et inévitables contraintes. Mais l'aménagement du territoire est une œuvre de longue haleine ; il importe avant tout de s'y engager. Les informations recueillies par les préfets de région et les orientations marquées par les commissions ont servi à l'élaboration du V^e Plan ; elles serviront, après le vote du Plan par la représentation nationale, à la définition des tranches opératoires régionales pendant le premier semestre de l'année prochaine. Enfin, elles constitueront une base de réflexion éminemment utile pour la préparation du VI^e Plan qui viendra vite, même si après l'effort accompli ces deux dernières années, les uns ou les autres éprouvent le besoin de marquer une courte pause.

Je voudrais, sans abuser de votre patience, me permettre une dernière remarque sur ce sujet. J'ai entendu déplorer, presque de toutes parts, le fléchissement des décentralisations industrielles. Je voudrais dire qu'il n'est pas la conséquence d'un relâchement de volonté, mais du ralentissement des investissements productifs, contre lequel, précisément, le V^e Plan entend réagir. Lorsque les marges se rétrécissent ou le financement devient difficile, les entreprises renoncent d'abord aux investissements qui leur paraissent les plus risqués ou qui entraînent le plus de complications dans leur gestion et les décentralisations entrent évidemment dans cette catégorie. Il y a dès lors de sérieuses raisons de penser que la politique de développement industriel et la poursuite de l'objectif d'investissements productifs, relevé comme je l'ai dit de trois milliards de francs, exerceront une influence favorable sur l'expansion décentralisée. Ainsi en travaillant pour notre industrie nous travaillons pour nos régions, tant il est vrai qu'une profonde solidarité unit tous les aspects de notre développement.

En sens inverse, il est vrai, la réduction d'un milliard de francs de l'objectif envisagé l'an dernier pour les équipements collectifs oblige à plus de rigueur dans le choix des infrastructures à réaliser. Mais la simple comparaison des chiffres suffit à montrer que l'effet positif, trois milliards, l'emporte sur l'effet négatif, un milliard.

Je voudrais maintenant conclure en commentant devant vous le passage des options au Plan.

Je pourrai d'ailleurs être bref, car le rapport présenté par M. Longchambon, au nom de la commission des affaires écono-

miques et du Plan, vous a donné à ce sujet, dans ses pages 11 à 14, tous les éléments d'appréciation utile.

Je rappellerai donc simplement que le Plan valide le taux d'expansion des options : environ 5 p. 100 par an, soit l'indice 127,5 au bout de cinq ans. Il valide de même la progression prévue pour la consommation des ménages à l'indice 124,5.

Je ferai cependant une remarque concernant la base à laquelle s'appliquent ces indices. Les options avait été calculées en mai 1964 sur la base de la production alors supputée pour 1965. Le V^e Plan qui vous est soumis aujourd'hui est établi sur une base 1965 mieux connue et par conséquent légèrement rectifiée. De petits écarts de cette nature sont inévitables dans des calculs qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui font appel à une information progressivement précisée.

Les options étant confirmées sur ces points fondamentaux, compte tenu de la nouvelle base 1965, quelques changements ont été apportés dans les emplois généraux de la production. J'en citerai trois, par ordre d'importance :

L'objectif d'investissement productif a été relevé de 53 à 56 milliards de francs ;

L'objectif de construction de logements a été relevé de 24 à 26 milliards de francs ; en revanche, l'objectif d'équipements collectifs a été ramené de 21 à 20 milliards de francs et conserve au contraire l'indice le plus élevé, soit 150.

En résumé une progression légèrement moindre de la consommation des ménages et des équipements collectifs permet une augmentation plus rapide des investissements productifs et des constructions de logements. Mais il s'agit là d'un affinement des choix plutôt que de changements substantiels. Je crois pouvoir dire que si les commissions du Plan ont fructueusement travaillé, la synthèse de leurs travaux n'a pas conduit à remettre en cause les grandes lignes des options.

En ce qui concerne la « programmation » indicative en valeur, il y a une seule retouche : la réduction de l'accroissement annuel moyen du revenu agricole : 4,8 p. 100 au lieu de 5,3-5,5 p. 100 figurant aux options. Je me suis expliqué tout à l'heure sur les raisons de ce changement, comme M. le secrétaire d'Etat l'a fait. Il y a enfin une addition, tendant à limiter à 1,5 p. 100 la hausse annuelle du niveau général des prix. Nous n'obtiendrons probablement pas ce résultat en 1966, mais nous y tendrons.

Compte tenu de ce rapide commentaire, il n'est pas surprenant que votre commission des affaires économiques et du Plan ait constaté que le V^e Plan est effectivement basé, dans ses objectifs et prévisions, sur les options que le Gouvernement a présentées en 1964 et que vous avez approuvées.

Il reste des incertitudes de divers ordres. Sur l'hypothèse faite au sujet du Marché commun, M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre s'est exprimé. Quant aux aléas spécifiques du Plan, ils sont inhérents à la vie économique. Leur évolution sera suivie et, le cas échéant, redressée grâce au dispositif des indicateurs d'alerte.

Je ne nierai certes pas que ceux qui ont été les artisans de ce Plan ont parfois éprouvé devant la complexité des choses et la difficulté de l'œuvre ce que Paul Valéry appelait « un immense embarras tâtonnant et créateur ». Je crois pouvoir dire cependant que vous avez aujourd'hui devant vous le fruit d'un effort de réflexion et de synthèse qui, malgré ses imperfections que je n'ai pas cherché à déguiser, n'avait pas encore été accompli jusqu'à présent, qui représente une contribution substantielle à notre développement économique et social, et qui ne sacrifie aucune de nos espérances. En approuvant le V^e Plan, le Parlement consacrera cet effort et, ce qui compte bien davantage, ouvrira la porte à de nouveaux progrès et à de nouveaux accomplissements. (*Applaudissements.*)

M. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Henri Longchambon, rapporteur. Monsieur le président, je voudrais faire une proposition au Sénat, mais auparavant je suis certain que tous mes collègues se joignent à moi pour remercier M. le commissaire général du Plan des informations très précises et très complètes qu'il vient de nous donner, pour le féliciter du travail qui a été effectué sous sa direction depuis sept ans au commissariat général au Plan.

On chuchote que, de par sa volonté, il cesserait de le poursuivre, ce que nous regretterions beaucoup. Je saisis cette occasion, si elle devait être la dernière, pour le saluer et le remercier. (*Vifs applaudissements.*)

Il reste vingt orateurs inscrits. Nous ne pouvons siéger demain matin car, conformément aux décisions de la conférence des présidents, le Sénat doit tenir une séance publique seulement à quinze heures. Or, nous devons terminer cette discussion demain soir. Il serait donc sage que ce soir nous poursuivions nos travaux jusqu'à une heure du matin. Voudriez-vous, monsieur

le président, consulter nos collègues sur cette proposition de la commission des affaires économiques ?

M. le président. Je consulte le Sénat sur la proposition de M. le rapporteur tendant à ce que nous poursuivions nos travaux jusqu'à une heure du matin.

(*Cette proposition est adoptée.*)

M. le président. Dans la suite de la discussion générale la parole est à M. Garet.

M. Pierre Garet. Monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général, mes chers collègues, dans l'annexe qui nous a été remise contenant les documents relatifs au V^e Plan destinés à l'information des parlementaires, je lis à la page 383 ce qui suit :

« Pour la première fois, la préparation du plan a fait place à des travaux décentralisés dans chaque région. A la suite de l'approbation des options principales du V^e Plan par le Parlement, les instances régionales ont été invitées à faire connaître leur point de vue sur les orientations qu'il convient de donner à la politique d'aménagement du territoire et d'action régionale pendant la période 1966-1970 ».

Et un peu plus loin je lis : « Il a été tenu compte des résultats de cette consultation pour l'établissement du projet de rapport général sur le V^e Plan ».

Il est bien évident que la tâche n'est pas aisée. Il faut concilier : d'une part, les besoins énormes de toutes sortes dont le total résulte des demandes additionnées de toutes les régions de France ; d'autre part, les possibilités normales de réalisation des projets par la nation, financièrement et techniquement, dans le cadre du délai de cinq ans compris entre 1966 et 1970. Il y a donc un choix à faire. Un choix est toujours difficile. Tout ceci n'est pas discutable.

Mais ce choix doit notamment tenir compte, comme le rappelle le texte par moi cité il y a un instant, de la politique d'aménagement du territoire. Or, je ne suis pas certain qu'il en est ainsi. J'ai au contraire l'impression, et je le dis au Gouvernement pour qu'il me réponde, que les régions déjà économiquement importantes reçoivent ou vont recevoir une aide proportionnellement beaucoup plus forte que les autres, ce qui est l'opposé d'une sage politique d'aménagement du territoire qui doit, au contraire, tendre à une normale répartition de la population, de son activité et de la vie économique en évitant dans toute la mesure du possible les trop grandes concentrations à côté de régions délaissées et en donnant notamment leur chance aux régions apparemment les plus susceptibles de se développer.

Je pose cette question en pensant évidemment à la région de Picardie et le Sénat ne m'en voudra pas de prendre pour exemple cette région qui est la mienne pour illustrer mon propos et justifier mon interrogation.

Voici une région qui groupe trois départements, la Somme, l'Aisne et l'Oise, lesquels représentent à ce jour une population de plus de 1.500.000 habitants et une densité de population légèrement inférieure à la densité de la population de l'ensemble de la France, 75,8, d'une part et 84,5, d'autre part, si je ne m'abuse.

Cette région est située entre deux autres régions suréquipées, celle de Paris et celle du Nord. Elle est géographiquement extrêmement bien placée. Elle peut normalement se développer facilement. Si elle représente un territoire agricole précieux pour notre économie nationale, elle est apte — elle l'a déjà démontré et elle le démontre en ce moment encore — aux implantations industrielles et commerciales plus prospères.

Que fait-on exactement pour elle ? Je pose la question. Bien sûr, il y aura bientôt l'autoroute Paris—Lille et le canal du Nord qui traverseront la Picardie, mais il est certain que ces réalisations n'ont été entreprises que pour mieux assurer les liaisons entre Paris et le Nord, ces deux régions extrêmement importantes qui étouffent la Picardie.

Sans doute, une académie a été créée à Amiens, mais il y faudrait une université. Y songe-t-on — et je vous demande de noter cet exemple plus précis encore et de me répondre — y songe-t-on pour Amiens où paraît notamment possible la mise en place d'un grand centre hospitalier universitaire qui cependant, aux dires du ministère de la santé publique, n'existera réellement que dans un proche avenir que si dans le même temps le ministère de l'éducation nationale accepte de créer cette université, que justifie par ailleurs déjà le nombre des étudiants ? Cela n'est-il pas nécessairement l'affaire de l'aménagement du territoire, du Plan et de l'autorité de l'Etat ?

Je dis qu'on ne songe pas à la Picardie et je vais en donner d'autres preuves. La population totale de cette région est passée de 1.481.000 habitants en 1901 à 1.474.000 habitants en 1962, date du dernier recensement, ce qui représente une diminution de 0,5 p. 100 depuis le début du siècle, alors que pendant la même période, la population totale de la France a augmenté

de 13,7 p. 100. Ainsi la population picarde, qui représentait en 1901, 3,6 p. 100 de la population nationale, n'en représente plus que 3,2 p. 100.

Ceci est dû à deux séries de facteurs : d'une part, les destructions entraînées par les deux guerres, nettement accusées dans les courbes pour les périodes 1911-1921 et 1936-1946 ; d'autre part, le dépeuplement dû à l'exode rural, tendance généralement observée dans les courbes d'évolution pour l'ensemble de la période.

Cependant, les trois départements n'ont pas suivi la même évolution. Si l'Aisne et la Somme ont vu leur population décroître, l'Oise, en revanche, surtout dans la moitié Sud située en bordure de la région parisienne, a accusé une augmentation très sensible de l'ordre de 18,2 p. 100, ce qui est significatif.

Ces constatations m'amènent à poser cette nouvelle question : quelles sont, pour la Picardie, les perspectives en matière de création d'emploi ?

Il est non moins significatif de noter que les éléments favorables sont peut-être essentiellement constitués par la proximité de l'agglomération parisienne et la mise en œuvre d'une politique de desserrement poursuivie en vue de mettre un terme au mouvement d'exode des travailleurs vers Paris et de décongestionner la capitale littéralement asphyxiée par la concentration excessive qu'elle connaît dans tous les domaines.

Mais il faut noter aussi que, jusqu'à présent, les implantations d'industries en Picardie qui résultent presque toujours d'initiatives locales, et dont le mérite n'en revient qu'aux administrateurs locaux, n'ont pas été suffisamment importantes pour freiner l'émigration, principalement dans les départements de l'Aisne et de la Somme.

Le bilan migratoire de l'Oise est certes favorable, mais on peut se demander, dans ce dernier cas, s'il s'agit réellement d'un desserrement de Paris, comme je disais il y a un instant, ou d'une poussée de la capitale vers le Nord sans grand bénéfice pour les régions concernées qui tendraient plutôt à basculer dans l'orbite parisien qu'à renforcer leur propre autonomie.

Quand on examine en effet les conditions dans lesquelles ont été opérées certaines décentralisations à partir de Paris, on constate bien souvent que le siège social est resté parisien et que la proximité de la capitale et les relations faciles qui existent avec elle sont en définitive peu propices au renforcement du pouvoir attractif de la Picardie.

D'ailleurs est-il sérieusement possible de créer des emplois puisqu'il apparaît impossible de loger ceux que l'on veut voir demeurer en Picardie ? A cet égard les calculs primitifs effectués dans le cadre du plan régional de développement et d'aménagement de la Picardie avaient fixé un objectif de construction de 14.000 logements par an.

Le dépouillement du recensement de 1962 a montré que ce chiffre n'était pas exagéré et qu'il représentait un seuil minimum susceptible de satisfaire au remplacement des immeubles vétustes et de créer un nombre suffisant de nouvelles habitations pour freiner le mouvement d'émigration constaté en Picardie.

La commission de développement économique régional a, pour sa part, approuvé cette évaluation minimale puisqu'elle a estimé à 75.000 le nombre de logements à construire au cours du V^e Plan. Pour réaliser cet objectif, il est évident que des financements importants doivent être assurés par l'Etat.

Or, sur la base nationale de 325.000 logements par an, la tranche opératoire Picardie n'était que de 7.900 logements. Les dotations suivantes ont été attribuées : 1963 et 1964, 7.800 logements pour chacune de ces deux années ; 1965, 8.300 logements. Pour 1966, la dotation allouée à la Picardie a été fixée à 8.400 logements. Cela représente pour quatre années 32.000 logements, alors que d'après les estimations raisonnables et officielles, il en fallait 56.000. Il manque donc de quoi satisfaire 43 p. 100 des besoins.

Cette situation est préoccupante en raison de l'intérêt capital qui s'attache en Picardie à l'arrêt des émigrations vers la zone d'influence directe de Paris. Si un effort particulier n'est pas accompli en matière de logement, c'est tout l'ensemble de l'action régionale qui pourra être compromis.

Une implantation régionale suppose pour les hommes, et surtout pour les femmes, des possibilités d'emplois, et pour les familles des logements. Mais elle suppose aussi une organisation scolaire et universitaire suffisante. Je ne reviendrai pas, à cet égard, sur ce qui a été dit à l'Assemblée nationale par mon collègue Max Lejeune qui a cité de nombreux chiffres et donné des exemples. Il est bien évident que si on ne donne à la Picardie, au titre du V^e Plan, le minimum d'équipements scolaires et universitaires nécessaires, on commettra une faute, elle aussi susceptible de gêner l'essor de cette région.

Je veux me contenter de confirmer ici ce que je disais au début de mes explications. On a admis le principe de l'acquisition de 82 hectares de terrain dans la périphérie immédiate au Sud d'Amiens pour la création d'un campus universitaire devant comprendre les quatre facultés traditionnelles et tous les bâti-

ments des œuvres universitaires. Tout cela ne sera une réalisation vraiment utile que si le Gouvernement veut bien créer l'université d'Amiens.

Un dernier mot sur les liaisons routières. Comprise comme je l'ai dit entre deux régions suréquipées — la région parisienne et le Nord — la Picardie se voit assignée, du fait de cette position géographique, deux axes d'efforts principaux : d'une part assurer son propre développement, d'autre part améliorer son rôle de transit qui lui est traditionnellement dévolu depuis des siècles et que l'installation du Marché commun va encore accentuer.

A ces courants de trafics se superpose d'ailleurs la participation de la région aux mouvements de tourisme, soit qu'il s'agisse des déplacements de week-end surtout dans l'Oise, soit qu'ils concernent l'accès estival aux plages de la Manche, soit encore et surtout qu'il s'agisse des très nombreux passages pendant près de six mois chaque année de nos amis britanniques qui débarquent avec une voiture, soit du bateau à Boulogne-sur-Mer, soit de l'avion au Touquet.

Le problème des communications routières de la Picardie est évidemment dominé par la mise en service de l'autoroute du Nord dont le tronçon Paris-Roye doit prochainement être ouvert à la circulation. Cette autoroute traverse la Picardie en son milieu et constitue une armature centrale où viendra s'articuler toute une série de courants de circulation. Il est bien évident que le plan d'aménagement des routes nationales devra être conçu en fonction de ce rayonnement.

Les principaux axes de circulation qui sillonnent la Picardie sont les suivants : la route Paris—Beauvais—Abbeville vers Boulogne et Calais dont l'aménagement nécessaire paraît commandé par la future mise en œuvre du tunnel sous la Manche ; la route nationale Paris—Clermont—Amiens—Doullens, vers Dunkerque ; la route nationale Paris—Soissons—Laon—Vervins vers Bruxelles, Liège et Aix-la-Chapelle ; la route nationale de Rouen vers Reims par Beauvais et la route nationale de Rouen à Amiens—Saint-Quentin et Laon.

L'objectif qui eût dû être poursuivi en priorité consistait à raccorder dans des conditions convenables les villes principales de la Picardie à l'autoroute. Il était donc essentiel que soit assuré le financement des bretelles de raccordement d'Amiens vers Estrées-Deniécourt et de Saint-Quentin vers Estrées-Deniécourt ; d'Abbeville et la région côtière vers Amiens, Roye et de Saint-Quentin vers Roye ; de Beauvais vers Clermont, Arsy et de la Fère, Chauny, Compiègne, Arsy. Rien ou presque rien, n'a été fait.

J'imagine que tout est bien prévu en tête des réalisations du V^e Plan. Un tel programme, e... même temps qu'il assurera un meilleur accès aux portes, présentera l'avantage considérable de faciliter les relations entre les villes les plus importantes de la région.

En outre, dans le cadre de la liaison de Paris avec les pays du Marché commun, l'autoroute du Nord pourra à partir de la déviation de Combles, comporter un accès direct à la Ruhr. Cet itinéraire qui assurera la liaison avec les trois capitales Paris, Bruxelles et Bonn fera de Combles un nœud routier d'une importance capitale.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire général, les observations que je voulais verser à l'étude du dossier du V^e Plan.

Elles sont commandées par le souci qu'il faut avoir, je l'ai dit en commençant, au moment de faire un choix, de songer à toutes les régions, et pas seulement à celles qui sont actuellement et économiquement les plus fortes.

Un véritable aménagement du territoire semble, au contraire, réclamer une solution opposée. C'est à cette condition que le plan sera vraiment bon et servira, sans aucun doute, l'intérêt national. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Blondelle.

M. René Blondelle. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans le projet de plan qui nous est proposé, à la tête du chapitre concernant l'agriculture, nous pouvons lire ce qui suit : « Restant dans la ligne définie par le IV^e Plan et la loi d'orientation agricole, le V^e Plan conserve comme objectifs essentiels la modernisation des structures agricoles et l'amélioration du revenu agricole par exploitant ».

Il est évident qu'on ne peut que souscrire à de pareils objectifs et que je donne personnellement un accord complet à ce désir exprimé par le Gouvernement.

Il est dit ensuite : « Le premier objectif dépend de l'effort conjoint des agriculteurs et des pouvoirs publics ». Là encore, il est certain que le monde agricole est tout disposé à conjuguer ses efforts avec ceux du Gouvernement pour améliorer ses structures. Il est absolument convaincu de la nécessité d'augmenter la productivité. Il l'a d'ailleurs fait au cours de ces dernières années d'une façon considérable. Je me demande ce qu'il serait devenu avec les prix consentis s'il n'avait pas augmenté sa productivité.

Enfin, il est affirmé : « Le second objectif dépend en outre des débouchés offerts à notre production et des prix de vente qu'elle obtiendra ». Nous sommes bien convaincus de cette vérité que le revenu agricole en grande partie dépend à la fois de sa production, donc des débouchés que peut trouver sa production et du prix de vente de ses produits. Ce sont les deux facteurs essentiels du revenu du monde agricole.

Ce qui me chagrine dans ce premier paragraphe, c'est que l'on fait référence à ces objectifs de la loi d'orientation et du IV^e Plan. Je crois qu'il est inutile de rappeler une fois de plus que la loi d'orientation n'a pas été appliquée par le Gouvernement.

Je ne reprendrai pas chacun des articles de la loi d'orientation. J'ai eu l'honneur de le faire à plusieurs reprises et je ne voudrais pas me répéter, mais il est de notoriété que cette loi n'a pas été appliquée au cours des dernières années.

La référence au IV^e Plan n'est pas de bon augure pour le V^e Plan parce qu'il faut se souvenir des prévisions du IV^e Plan. Je voudrais rappeler d'abord que le Sénat, sur la proposition de sa commission des affaires économiques et avec l'accord du Gouvernement, avait à l'époque introduit à l'article unique de la loi portant approbation du IV^e Plan un amendement qui stipulait que l'amélioration des conditions de vie devrait toucher les moins favorisés de la nation, en particulier les agriculteurs. Je peux affirmer que c'est bien cette disposition qui a été la moins appliquée pendant la période d'exécution du IV^e Plan. J'ai déjà dit, au cours de la discussion budgétaire, que la commission des comptes de la nation a reconnu très officiellement que le revenu agricole avait diminué en 1964 de 3 p. 100 par rapport à 1963 et qu'en 1965, selon les dires de M. Pisani, on ne pouvait compter sur aucune amélioration. Donc, en matière de revenus, nous enregistrons un échec total du IV^e Plan.

En ce qui concerne l'orientation des productions, comme le V^e Plan, le IV^e Plan prévoyait une augmentation des productions animales par rapport aux productions végétales. Je signalerai simplement que, pour la première fois en 1964, la France est devenue importatrice de viandes alors qu'elle avait toujours été exportatrice.

Que dire des investissements, de l'autofinancement que l'on situait déjà à l'orée du IV^e Plan ? Est-il utile de signaler l'endettement considérable de l'agriculture à l'heure actuelle ? J'ai consulté le chiffre il y a quelques jours dans mon département, qu'on donne comme un département très modernisé, où l'agriculture a su faire sa reconversion. L'endettement à l'hectare dans le département de l'Aisne est en moyenne de 100.000 anciens francs. Comparé à la production annuelle, évaluée entre 130.000 et 140.000 anciens francs à l'hectare, cet endettement, qui représente les deux tiers du chiffre d'affaires annuel, me paraît considérable.

Quant à la balance commerciale agricole, on avait prévu qu'elle s'améliorerait. Les chiffres montrent qu'elle est restée à peu près aussi déficitaire en 1965 que cinq ans auparavant ; son déficit reste toujours supérieur à 500 milliards d'anciens francs. Voilà pour le IV^e Plan.

Mais on peut se demander comment se présente aujourd'hui l'application du V^e Plan qui nous est proposé. En ce qui concerne les débouchés, dois-je rappeler que tout le V^e Plan, pour ce qui concerne l'agriculture, a été élaboré en fonction de la réalisation de la Communauté économique européenne et que, dans l'état actuel des choses, on peut éprouver les pires craintes sur le succès de cette réalisation du Marché commun ? Alors je pose la question : quelle politique de rechange nous sera proposée ? Comment le Premier ministre peut-il affirmer que, s'il n'y a pas réalisation du Marché commun, les choses ne seront pas si terribles qu'on veut bien le dire en ce qui concerne l'agriculture ? Le Marché commun, c'était la certitude de vendre des produits agricoles en augmentation, à des prix moyens européens, c'est-à-dire à des prix en général plus élevés, que nos prix actuels. La non-réalisation du Marché commun, c'est sans doute la vente d'une partie de la production agricole, ce qu'on appelle les surplus, à un prix mondial, qui n'est qu'un prix de dumping, c'est-à-dire qui ne signifie à peu près rien au point de vue du prix de revient à la production.

Pour moi, c'est la question qui m'accable tous les jours : quelle pourrait être la politique de rechange à introduire dans le cadre du Plan si le Marché commun ne se réalisait pas ?

Il est aussi prévu dans ce Plan une augmentation annuelle de 0,4 p. 100 des prix des produits agricoles. Je signale d'ailleurs qu'à l'origine il était prévu 1,1 p. 100 de hausse ; ce chiffre a été ramené à 0,4 p. 100, mais je l'admets encore et je me demande comment le Gouvernement se prépare à cette hausse alors que, je le dénonçais l'autre jour à propos de l'article de la loi de finances qui concerne la reprise sur les céréales, pour une fois que nous pouvions avoir une hausse d'un produit agricole, il s'empresse immédiatement de l'annuler.

Est-ce que nous pouvons avoir confiance dans cette prévision contenue dans le V^e Plan ? On parle de développer les investissements. Je répète encore que les propositions du Gouvernement en ce qui concerne la réforme de la taxe sur le chiffre d'affaires ne favorisent pas l'agriculture. Je ne reprends pas la démonstration que j'ai essayé de faire l'autre jour. L'autofinancement ? Je ne vois pas qu'on le préconise pour l'agriculture, comme on le fait à maintes reprises dans le document qui nous est soumis pour l'industrie. Or, le commissaire général du Plan nous signalait tout à l'heure qu'il était indispensable que l'on trouve au moins pour les industries un autofinancement de l'ordre de 70 p. 100. Eh bien, je souhaite tout simplement que l'on en demande autant pour l'agriculture et que l'on prenne surtout les moyens pour lui assurer cet autofinancement.

En ce qui concerne les productions, on reprend l'orientation préconisée par le IV^e Plan. J'ai dit tout à l'heure ce qu'il en était advenu et j'aimerais bien que l'on me démontre comment une diminution constante de la population active agricole, des personnes employées dans l'agriculture, peut pousser vers des productions animales qui demandent une main-d'œuvre beaucoup plus importante que les productions végétales. J'ai l'impression que l'on prend immédiatement des mesures qui vont à l'encontre de cette orientation souhaitée.

On parle beaucoup aussi de la recherche. Je m'en félicite, mais on oublie peut-être — ce n'est d'ailleurs pas le Plan, mais le Gouvernement — que cette recherche n'a d'effet véritable que si elle est vulgarisée. Or, mes chers collègues, lors de l'examen récent du budget de l'agriculture pour 1966 vous avez tous déploré la faiblesse des crédits concernant la vulgarisation. J'ajouterai même que, lorsque les organisations professionnelles, notamment les chambres d'agriculture, veulent voter sur leurs propres fonds, sur la bourse des agriculteurs, des cotisations pour accroître les moyens de cette vulgarisation, le Gouvernement s'y oppose. Là encore, va-t-on vers la vulgarisation ?

Pour la modernisation des structures, des crédits sont prévus. Ils sont en faible augmentation, mais nous sommes tous convaincus qu'ils ne sont pas suffisants pour permettre de réaliser une véritable modernisation des structures comme celle qui est préconisée par le document soumis à notre approbation.

Le plan prévoit aussi que l'amélioration du revenu agricole résultera de deux facteurs : une hausse des prix agricoles, d'une part, et une baisse des produits nécessaires à l'agriculture, d'autre part. Je suis exploitant agricole et depuis des années mes charges sociales, salariales et de service n'ont cessé de croître tandis que les prix de vente se stabilisaient. Je ne suis pas du tout convaincu que tout cela va changer l'année prochaine ou dans les années que couvre le V^e Plan. Je me demande donc quels éléments de confiance le monde agricole peut retenir dans ce V^e Plan qu'on nous propose, d'autant plus, qu'à certains moments, il s'agit de prévisions et à d'autres d'objectifs ; on finit par distinguer assez mal entre les uns et les autres.

Je voudrais formuler une proposition concrète car il dépend du Gouvernement que le monde agricole prenne confiance dans le V^e Plan qui nous est proposé aujourd'hui. Il faut d'abord que le Gouvernement admette comme un objectif et non comme une prévision — c'est capital à mes yeux — l'amélioration du revenu agricole. Cette amélioration chiffrée ne doit pas figurer seulement comme une hypothèse de travail, mais comme une partie intégrante du projet soumis à notre approbation. Je propose aussi qu'on institue, comme dans d'autres secteurs, un indicateur d'alerte, un clignotant dont le déclenchement puisse être commandé par la commission des comptes de l'agriculture. Je ne propose rien d'impossible ; cette commission des comptes de l'agriculture existe depuis le décret de 1964 et je demande qu'elle soit habilitée — c'est son rôle — à faire le constat annuel de la situation de l'agriculture et à proposer les mesures nécessaires pour un rattrapage effectif.

En plus de ce clignotant, je souhaite qu'on rappelle dans cet article qu'un des éléments fondamentaux de la progression du revenu agricole, c'est le prix agricole lui-même. La progression de 0,40 p. 100 — progression réduite comme je le signalais il y a un instant — peut être mentionnée dans cet article de la loi sur laquelle nous avons à nous prononcer alors qu'elle ne figure actuellement que dans les annexes.

En résumé et en conclusion de cet exposé, dont je vous demande d'excuser la longueur, je rappelle que ces trois points : amélioration du revenu agricole, clignotant, hausse de 0,40 p. 100 quelle que soit la production doivent figurer dans l'article de loi qui nous est proposé. Ils font l'objet d'un amendement que j'ai eu l'honneur de déposer avec les membres de mon groupe au début de cette séance. Si le Gouvernement n'accepte pas cet amendement, je me demande bien quelle confiance on pourra accorder aux prévisions qu'il fait, quelle confiance on pourra

avoir en sa volonté d'améliorer le revenu agricole. Si cet amendement n'est pas adopté, nous nous trouverons non pas devant un plan de développement économique et social, mais en face d'un vœu pieux et, si j'osais, je dirais d'un panneau-réclame.

Je voudrais que M. le secrétaire d'Etat fût bien convaincu que les agriculteurs ont besoin d'avoir confiance pour apporter leur collaboration à la réussite de ce plan et pour faire de l'agriculture — je tiens à affirmer que c'est leur plus vif désir — un des secteurs les plus dynamiques de l'économie nationale. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jager.

M. René Jager. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le commissaire du plan, mes chers collègues, l'acte de foi que l'on nous demande de manifester pour la mise sur rail du V^e Plan m'apparaît davantage un acte d'espérance tant il est vrai qu'il est dans notre nature d'hommes de vivre toujours un peu d'illusions.

Un récent dialogue avec des ingénieurs d'outre-Rhin tenterait de me plonger dans le monde des réflexions. J'avais exposé un panorama des institutions politiques françaises. L'excellent Dalloz de notre charmant collègue, M. le professeur Marcel Prélot, m'a certainement retenu sur les bords de la critique impétueuse, mais j'ai eu la réplique en constatant que mes interlocuteurs s'intéressaient avant tout au devenir de l'économie française.

La question fondamentale leur paraissait à eux une évidence : « Pourquoi, vous Français, avez-vous un plan ? Pourquoi des milliers de cerveaux, sûrement solides et brillants, s'acharnent-ils pendant des mois et des années à couler dans un moule de cinq ans des objectifs et des prévisions que l'Etat, les finances, le développement des conjonctures, le manque de cohésion et de coopération, l'évolution internationale, etc., s'amuse à contredire, de telle sorte que vos plans ne cadrent jamais avec la réalité ?

« Nous, Allemands, nous n'avons pas de plan. Nos bureaux d'étude, au niveau des administrations et des industries, suffisent d'ailleurs toujours à asseoir un équipement et une expansion raisonnés et raisonnables. Votre plan, n'est-ce pas du temps perdu et du gaspillage intellectuel ? »

J'avoue que la confrontation était sévère et qu'avec les disciples du libéralisme économique cher au chancelier de Bonn il a fallu un effort véritable pour démontrer que le plan était utile, voire indispensable et que, sans être dirigiste, il était orienteur, sans être impératif il était engageant, sans être contraignant il respectait la libre entreprise.

M. François Schleiter. Très bien !

M. René Jager. Mais aussi ses prévisions étaient bien souvent en deça des possibilités parce que, pour une large part, il avait ce défaut pour les hommes comme pour les industries et les entreprises de trop s'en remettre à l'Etat déjà trop envahissant pour réaliser avec des moyens trop modestes de trop nobles ambitions.

Que l'on fasse simplement le total des investissements demandés à l'Etat et aux collectivités pour la réalisation des seules priorités reconnues urgentes dans le cadre des tranches opératoires régionales prévues et retenues par le V^e Plan et l'on aura la démonstration de la démesure de nos ambitions.

Que l'on fasse la comparaison entre les seuls crédits budgétaires pour 1966 et les objectifs définis pour 1970 et il en résultera que pour créer la seule autoroute Metz—Nancy — 60 kilomètres — il faudra quatorze ans et pour poursuivre la canalisation de la Moselle sur le seul tronçon Metz—Neuve-Maisons...

M. François Schleiter. La vie entière !

M. René Jager. ... c'est vingt-sept ans qu'il faudra.

Vous avez deviné que mon propos vise à vous conduire rapidement dans nos Marches de l'Est.

M. François Schleiter. Par voie d'eau ! (*Sourires.*)

M. René Jager. Ceux d'entre vous qui ont mené les combats d'avant ou d'arrière-garde entre une ligne Maginot et une ligne Siegfried se rendent avec moi à l'évidence — et avec résolution — qu'à la séculaire querelle fratricide il est temps, grand temps, de substituer une compétition économique, pacifique qui ne peut aboutir que par une union et un fédéralisme européen.

Nous, les Lorrains, nous nous étions réjoui qu'après avoir été des siècles durant des sacrifiés nous allions être enfin récompensés en menant au cœur du Marché commun l'œuvre puissante et magnifique de réconciliation des peuples, si courageusement entamée par Robert Schuman.

Nous nous demandons aujourd'hui, avec inquiétude et parfois avec angoisse, à quoi peut mener une politique d'exaltation nationale, sinon à provoquer par contre-coup une autre politique d'exaltation nationale et déjà les signes avant-coureurs de ces réactions sont redoutables.

Si un important organe de presse parisien n'avait, ces jours-ci, consacré à la Lorraine un ample exposé de ses espoirs, de ses difficultés, de ses besoins, de sa prise de conscience d'être en retard dans l'évolution économique, technique et culturelle de notre temps, nous nous serions livrés à coup sûr à un inventaire bien plus détaillé. Voilà pourquoi notre propos se bornera à quelques brèves observations.

J'accorde volontiers au V^e Plan le mérite de vouloir dégager un surcroît d'épargne pour faciliter et augmenter à la fois les investissements privés et l'autofinancement. Mais le V^e Plan ne nous donne guère de recettes pour que cette épargne, avant d'être redistribuée, puisse d'abord se constituer, ce qui paraît essentiel, comme il paraît essentiel que, pour reconstituer une épargne dilapidée sous la pression excessive de besoins souvent exagérés, l'Etat devrait, lui, aller de l'avant en manifestant dans le V^e Plan sa volonté de déflation fiscale. Celle-ci n'apparaît nulle part.

Je ne sais comment cette politique de l'épargne, qui est en principe saine, je le reconnais, pourra se réaliser lorsqu'elle concerne, par exemple, une sidérurgie endettée à 70 p. 100 du chiffre d'affaires et des charbonnages dont le déficit ne s'améliore pas, en dépit de ses améliorations de productivité. Si le ministre de l'industrie venant en Lorraine conclut rapidement en disant qu'il est assuré de l'avenir de notre région, l'ancien ministre de la production industrielle, M. Maurice Lemaire, affirme, lui, que notre région est de celles dont l'avenir se trouve singulièrement menacé.

Je serais tenté de rejoindre l'opinion de ce dernier car je ne vois pas comment la Lorraine, dont le taux démographique ne s'est à aucun moment ralenti depuis la Libération, pourra sortir de l'impasse dans laquelle le IV^e Plan l'a plongée.

C'est l'impasse dans la grande réalisation de l'axe fluvial Mer du Nord-Méditerranée. Oh ! je ne nie pas le bon vouloir de M. Pompidou lorsqu'il accorde une rallonge à nos amis d'Alsace et lorsqu'il promet sa réalisation totale dans le V^e Plan. Mais ce que nous allons faire c'est achever les travaux prévus par le IV^e Plan et nulle part les seuils ne seront franchis, de sorte qu'il n'y a à l'heure actuelle aucune certitude que l'axe fluvial se fera.

L'incertitude demeurant, industries et entreprises renvoient à plus tard leurs bonnes dispositions pour éventuellement s'implanter dans cet axe et nous le regrettons tous.

Bien sûr, je me réjouis que tous les élus et responsables alsaciens et lorrains soient désormais d'accord sur le planing d'exécution de cet axe.

C'est en tout cas vers l'impasse sociale que vont la sidérurgie, les charbonnages, les mines de fer, si je m'en réfère simplement aux conclusions de la Coder. Dans ces trois domaines clés de l'industrie lourde lorraine, le V^e Plan non seulement ne prévoit aucune expansion mais entrevoit en raison du déclin du minerai de fer et du plafonnement de la production du charbon et de l'acier le dégageant de 12.000 à 15.000 emplois.

M. François Schleiter. Très bien !

M. René Jager. Et j'y ajoute le textile vosgien où de nombreux emplois féminins sont indispensables. Oh ! sans doute un certain nombre de reclassements seront possibles dans la sidérurgie et dans les activités portuaires du tronçon de la Moselle canalisée mais cela n'ouvre aucune perspective nouvelle à la masse des jeunes, la plupart non qualifiés, qui vont arriver au marché de la main-d'œuvre.

D'où impasse dans la formation professionnelle et dans la scolarisation particulièrement dans la technique où les retards se font cruellement sentir. Dans l'escalade de la réforme de l'enseignement la Lorraine, mon département, est à peu de choses près la lanterne rouge des équipements scolaires en France. Ce n'est pas avec trois ou quatre C. E. G. ou C. E. S. par an que l'on pourra rattraper le retard de scolarisation, sans vouloir nier par ailleurs les efforts de rattrapage.

Nous avons, monsieur le secrétaire d'Etat, à meubler d'abord la métropole d'équilibre Lunéville—Nancy—Metz—Thionville. Comme on le voit, et comme on le sait, pour ne s'contenter personne, le chef-lieu Pont-à-Mousson va devenir le trait d'union entre la banlieue Nord, Metz, et la banlieue Sud, Nancy, la première étant la capitale économique et administrative, la seconde la capitale universitaire et culturelle de cette métropole qui s'étire le long de la Moselle sur cent vingt kilomètres. Puisque planisme et planification il y a, il faut raisonner en fonction de l'avenir. Dans dix ans on peut supposer, si tout ne va pas trop mal, que les deux axes fluviaux européens, le Rhin et la Moselle, sans oublier la Meuse, seront créateurs, pourvoyeurs et bases de nombreuses activités industrielles, portuaires, commerciales, tertiaires, ce dont nous nous féliciterions. Mais a-t-on jamais songé qu'entre Rhin et Moselle un immense hinterland agricole et rural risque de devenir, par la disparition des forces vives de ces régions, le désert, l'abandon et la mort de centaines de villages lorrains et alsaciens, si dans le cadre

de l'aménagement du territoire, on ne meuble pas par des points de polarisation d'activités industrielles, artisanales et commerciales des chefs-lieux d'arrondissement et de canton qui s'appellent Verdun, Lunéville, Château-Salins, Sarrebourg, Saverne, noms légendaires rendus célèbres par les épopées de la Grande Guerre et de la Libération, mais aujourd'hui aux abois devant l'évasion des hommes et des capitaux vers les grandes villes et les centres industriels et demain vers les activités nouvelles créées le long de l'axe Mer du Nord—Méditerranée ?

La Lorraine, pour faire face à cet avenir économique incertain, va disposer dans les dix prochaines années d'une centaine de milliers de jeunes bras ; 40 p. 100 de notre population n'aura pas dépassé vingt ans. Donner sa chance à cette nombreuse jeunesse nécessite des équipements collectifs sanitaires, sociaux, urbains, des réseaux de circulation, des équipements scolaires, des logements, pour lesquels l'intervention conjuguée de l'Etat et des collectivités locales est estimée par les auteurs du Plan à un total de 5.570 millions, dont un minimum de 2.500 millions est à la charge des collectivités locales dont les dépenses budgétaires, pour la plupart d'entre elles, plafonnent déjà. Le Plan suppose donc qu'annuellement elles devront faire un effort sept à neuf fois supérieur à celui qu'elles ont consenti dans les années passées.

Là encore nous nous trouvons dans une impasse et j'avoue, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Plan s'avère absolument irréalisable.

Les équipements ne pouvant se faire, allons-nous condamner notre jeunesse à ce choix apparemment irrémédiable qui leur semble d'ores et déjà imposé : chercher du travail soit dans la région parisienne, soit dans notre voisinage en Allemagne, au Luxembourg, en Belgique, comme c'est déjà le cas pour plusieurs milliers d'entre eux ?

Jusqu' alors la région parisienne, dont les efforts de décentralisation et d'équipement industriel ont été orientés vers l'Ouest, n'a pas apporté de relais d'emploi à la Lorraine. Du reste, la discrimination faite au sein de nos départements où certains secteurs seulement ont été ouverts au bénéfice de la prime d'adaptation industrielle laisse à nos régions rurales peu d'espoir de trouver une solution au dépeuplement.

Nous avions fondé quelque espoir sur l'arrivée d'une industrie allemande venue s'implanter en bordure du territoire lorrain. Les industriels qui sont ainsi venus — ils nous l'ont dit — ont estimé que l'Europe se fera et, dans le cadre d'un Marché commun irréversible, leur choix devait se fixer sur la France ; nous avons facilité leur implantation. Ils occupent plusieurs milliers d'ouvriers ne trouvant plus d'emplois dans nos charbonnages.

Mais le courant est, hélas ! depuis un an renversé. Non seulement les industriels allemands ne viennent plus, car ils n'ont plus confiance dans notre politique étrangère, mais beaucoup de leurs implantations se font de plus en plus en territoire allemand et attirent la main-d'œuvre lorraine qui ne trouve plus d'emploi chez nous. Le cas est d'ailleurs identique en Alsace. Il y présente simplement, par rapport à la Lorraine, un caractère encore beaucoup plus aggravé.

Lorsque, inévitablement, de par notre position frontalière, nous sommes amenés à observer ce qui se passe de l'autre côté, nous constatons d'abord un magnifique réseau d'autoroutes qui débouche sur les confins de notre département. Nous constatons également que les communes bénéficient d'un équipement où presque toujours la piscine, le foyer de jeunes voisinant avec la réfection totale de l'appareil sanitaire et du confort — éclairage public, assainissement, trottoirs et caniveaux partout — que les villes de petite et moyenne importance bénéficient de ressources qui sont non le double des nôtres, mais trois ou quatre fois supérieures, que, dans la moindre vallée de la Sarre, du Palatinat et du pays de Bade, des industries s'installent à longueur d'année.

Nous sommes ainsi inévitablement appelés à nous poser certaines questions. Par quelle parade économique le Gouvernement entend-il empêcher que ne s'exerce une trop grande attraction de nos populations vers le voisinage ? Cette attraction va encore être renforcée par l'implantation de Ford dans le complexe métallurgique sarrois. Celle-ci devait s'opérer d'abord en Lorraine, ce qui ne s'est pas fait pour des raisons que je laisse deviner à cette assemblée et que certains d'entre nous connaissent bien.

M. François Schleiter. Monsieur Jager, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. René Jager. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Schleiter, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Schleiter. Monsieur Jager, excusez-moi de vous interrompre en cet instant, alors que vous avez particulièrement l'attention du Sénat. Si je me permets de le faire, c'est pour

souligner que votre intervention ne nous apparaît pas indifférente, car vous examinez ce projet de V^e Plan le long de nos frontières, alors que, dans les temps derniers, nous avons vécu sous le signe de la fortification militaire. Tout à l'heure, vous avez parlé de la ligne Maginot. On a assez dit qu'elle était sans valeur parce que son dispositif manquait de profondeur.

Dans le domaine économique, nous avons vécu longtemps aussi sous le signe de la fortification. Or, dans le domaine économique comme dans le domaine militaire, il convient de donner de la profondeur au dispositif à une époque où la fortification est révolue. Il convient de tisser une toile d'araignée efficace en dehors des métropoles d'équilibre et jusque dans les cantons. Vous avez évoqué l'infrastructure, les voies navigables. Vous avez évoqué aussi, cher collègue et ami, le voisinage au sujet duquel nous devons être clairvoyants.

Je me suis permis de dire, à cet instant de votre intervention, qu'elle retenait toute l'attention du Sénat. Nous souhaitons aussi qu'elle retienne celle du Gouvernement.

M. René Jager. Je vous remercie, mon cher collègue, d'avoir bien voulu venir à mon secours.

M. François Schleiter. Ce n'était pas nécessaire.

M. Bernard Chochoy. Vous n'étiez pas en péril.

M. René Jager. Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, l'avenir de la Lorraine ne débouche pas sur l'expansion et c'est avec une légitime inquiétude que les responsables de cette région se demandent comment ils vont pouvoir servir la génération qui monte. Nous avons fait venir de toutes parts des ouvriers et des familles pour aider l'expansion de l'industrie. Cette expansion arrêtée, allons-nous devoir renvoyer des dizaines de milliers d'entre eux, alors que leurs familles ont fait souche et entendent rester dans notre province ?

Nous avons en Lorraine, peut-être plus qu'ailleurs, monsieur le secrétaire d'Etat, pris conscience du fait que notre seule chance, notre seul avenir réside dans l'Europe, non seulement parce qu'au cœur du Marché commun nous serions confrontés à une saine compétition, à la libre circulation des hommes, des idées et des capitaux, mais aussi et surtout parce que, devant l'étalage de la prospérité économique éblouissante de l'Allemagne, nous mesurons une fois encore, avec autant d'admiration que de crainte, la puissance de cet appareil qui doit pouvoir servir la grande cause de la paix et non plus conduire ce peuple à l'exaltation, puis, nécessairement, à l'explosion du nationalisme, germe de toutes les querelles séculaires entre nations civilisées.

Sachant que le V^e Plan ne nous donnera pas les moyens de mettre en œuvre les équipements qui conduiraient le destin de la Lorraine vers sa mission de liaison et de confrontation avec nos voisins, que du moins notre politique étrangère qui conditionne étroitement et directement ce destin ne nous enlève pas nos chances de vivre et de prospérer !

Il serait par trop cruel que, si étaient méconnues la réalité économique européenne et la volonté d'union des populations européennes, par une psychologie de la fausse grandeur et un esprit de domination qui sera impitoyablement rejeté par toutes les nations, grandes ou petites, les Lorrains soient amenés, une fois encore, à devoir changer d'état civil, après avoir changé cinq fois de nationalité en soixante-dix ans.

Il fallait qu'un fils de cette vieille terre de patriotisme et de fidélité le proclame du haut de cette tribune. (*Vifs applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Ribeyre.

M. Paul Ribeyre. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le débat concernant le plan de développement économique et social devrait être un grand débat de politique générale dans le sens le plus large et le plus élevé. En effet, lorsqu'il s'agit de tracer l'avenir d'un pays, de déterminer les moyens qui doivent répondre aux besoins de l'ensemble de ses habitants, et ce pour cinq ans, on peut estimer la tâche si difficile qu'elle exige de ceux qui disposent d'une responsabilité le maximum d'attention.

Le souci de préparer avec sérieux le Plan a certes inspiré la méthode d'examen qui est bonne. En effet, le Gouvernement a, l'an dernier, demandé au Parlement de se prononcer sur les options principales, puis le commissariat général s'est mis au travail avec le concours de toutes ses commissions. C'est le résultat de ces travaux que le Parlement doit maintenant examiner.

Schématiquement, c'est parfait ; pratiquement, les délais accordés au Parlement pour l'examen de ce document si important sont tellement réduits qu'ils limitent considérablement la portée des observations que nous sommes à même de présenter sur ses grandes lignes conductrices.

A peine avons-nous terminé l'examen de la loi de finances que nous abordons ce débat capital, alors que l'ensemble des rapports nous a été remis voici seulement quelques heures.

Heureusement, grâce au travail remarquable de nos rapporteurs et aux commentaires très complets qu'ils nous en ont donnés, grâce aussi aux explications qui viennent de nous être fournies par M. le commissaire général, nous pouvons avoir une idée plus précise de l'ensemble des travaux du commissariat du Plan. Toutefois, il faut admettre que la tâche s'avère pour nous très difficile, presque impossible. Je me contenterai donc de présenter rapidement un certain nombre d'observations qui se rattachent à la conception générale de l'œuvre que nous examinons.

Au cours de la période qui précéda la Libération, nous avons, dès les premiers contacts qui nous rassemblaient avec des hommes venus d'horizons divers, compris la nécessité d'établir un planisme qui devait nous permettre de relever nos ruines, de préparer l'avenir d'une nation qui avait tant souffert et de réaliser cette tâche immense avec des moyens extrêmement modestes, qu'il fallait épargner au maximum.

Aussi, est-ce avec satisfaction que nous avons salué la publication du premier plan d'équipement et de modernisation. Dans ce premier plan, apparaissait, en bien des points, la notion de goulot d'étranglement qui avait sévèrement freiné et parfois même arrêté notre première volonté d'expansion.

Dans le II^e Plan, à la préparation duquel j'ai participé au ministère de la santé publique, en collaboration avec la commission présidée par M. le conseiller d'Etat Le Gorgeu, l'ampleur des chiffres qui s'inscrivaient en face des besoins faisait déjà apparaître les difficultés de financement par les moyens classiques.

Avec le V^e Plan qui nous est présenté aujourd'hui, ces difficultés persistent, mais elles s'amplifient encore par le fait que, pour la première fois, les jeunes couches de la population nées après la Libération arrivent à la majorité et vont intensifier la pression des besoins que l'évolution impose.

Ces jeunes, nés après la guerre, vont exiger très vite beaucoup de nous et c'est pourquoi notre responsabilité s'accroît. Si nous ne savons pas préparer les solutions susceptibles de répondre à leurs désirs et à leurs exigences, ils risquent de nous juger avec beaucoup de sévérité. Cette demande accrue d'équipements collectifs et privés va s'exercer dans tous les domaines.

Atteignant leur majorité, ces jeunes gens désireront très rapidement fonder un foyer; leurs jeunes ménages voudront disposer de logements modernes distincts de ceux de leurs parents, que ce soit à la ville ou à la campagne.

M. Bernard Chochoy. Très juste !

M. Paul Ribeyre. Croyez-vous, dans ces conditions, que le rythme de construction envisagé soit suffisant pour répondre à cette demande, pour assurer le renouvellement du patrimoine immobilier vieillissant et pour permettre l'épanouissement d'un standard de vie meilleur ?

M. Bernard Chochoy. Certainement pas !

M. Paul Ribeyre. Les cadets de ces jeunes gens, qui sont encore d'âge scolaire, désirent poursuivre leurs études; toutes les familles françaises, à quelque catégorie sociale qu'elles appartiennent, sont maintenant persuadées que l'instruction pour un homme moderne est le plus précieux de tous les biens.

Dans ces conditions, l'effort réalisé au cours de ces dernières années ne peut pas, en matière d'éducation nationale, se ralentir, mais doit aller en s'amplifiant, d'autant plus qu'il faudra absolument dans les cinq années à venir assurer la scolarisation obligatoire à tous les enfants jusqu'à seize ans.

La vie moderne, placée sous le signe de la vitesse, exige des communications faciles et de plus en plus rapides. Notre réseau routier, qui était autrefois le premier du monde, n'est plus du tout adapté aux besoins actuels; c'est même devenu un lieu commun que de déplorer l'insuffisance des grands axes routiers. Le retard de notre équipement en autoroutes est trop connu pour que l'on insiste. Mais il faut aussi constater l'inadaptation de nos routes nationales qui ne permettent plus de desservir de façon normale les centres industriels provinciaux dont le développement constitue la partie essentielle de l'aménagement du territoire. Nous connaissons tous, dans nos départements, de ces cités industrielles dont le fonctionnement est compromis par les difficultés de communication.

J'ajouterais qu'il n'est pas tolérable d'accepter avec résignation que tous les week-ends soient sanctionnées par une hécatombe routière. Au cours de l'année qui s'achève, on dépassera certainement le chiffre de 12.000 morts et de plus de 200.000 blessés, dont une grande partie est due à l'insuffisance matérielle des routes. Et cette insuffisance que nous constatons pour les routes l'est également pour les infrastructures de l'aviation civile intérieure. Elle l'est aussi dans le domaine des télécommunications, pourtant primordiales pour la marche des affaires.

Si l'homme moderne vit sous le signe de la vitesse lorsqu'il est en bonne santé, il veut aussi, lorsqu'il est atteint par la

maladie, retrouver cette santé sous le signe de la rapidité. Aussi les soins qu'exigent ces formes de thérapeutique qui permettent de se remettre rapidement au travail ne peuvent, le plus souvent, s'appliquer qu'à l'hôpital. Il ne peut non plus être question de soigner longtemps le malade à domicile, car les formes anciennes de la vie familiale, où rarement les deux conjoints travaillaient, ne sont plus courantes. C'est pour cette raison que les établissements hospitaliers de la nation exigent un développement accru, complété par un équipement sanitaire et social dont ont absolument besoin les personnes qui ont atteint le troisième âge.

Sur bien d'autres points encore, nous pourrions enregistrer des désirs nouveaux. Or, le Plan qui nous est présenté répond-il à toutes ces exigences? Je crains fort, compte tenu de la volonté de voir augmenter très rapidement le mieux-être et de l'impressionnante et heureuse poussée démographique, que ses propositions ne se révèlent parfois insuffisantes. Que de déceptions amères il risque alors de nous réserver !

Et pourtant, même conservé dans ses limites parfois trop étroites, il exige des moyens financiers tellement considérables que seule une économie très prospère et en pleine expansion permettra de dégager. Sinon le Plan, quel que soit son numéro, ne sera jamais en mesure de rattraper efficacement les retards considérables pris en de si nombreux domaines.

Certes, nous avons connu les rigueurs d'une politique de stabilité dont il fallait admettre l'opportunité. Cette politique a certainement assaini l'économie; mais parce qu'elle est coercitive, elle s'apparente à ces traitements de choc qui ne peuvent sans dommage être longtemps appliqués aux malades. Il importe donc d'envisager une relance par les investissements publics et privés. Il ne faut pas hypothéquer l'avenir en obligeant les entreprises à assurer leur financement par un endettement qui risque de devenir très rapidement une charge insupportable les mettant en difficulté et favorisant la concurrence étrangère.

Il faut aussi amender la fiscalité des entreprises si on veut leur permettre de résister à cette même concurrence. Sur ce point, comme du reste sur l'ensemble du vaste problème que nos excellents rapporteurs ont étudié, des options doivent être prises et des choix précis doivent être faits. Ils sont bien sûr d'origine politique, mais dans le sens noble du terme. Il est certain que les options portant sur la politique étrangère, les moyens de défense nationale, le degré d'intégration de notre pays dans l'Europe commandent en définitive les formes de financement du V^e Plan.

Tous les problèmes économiques et sociaux qui ne peuvent être qu'effleurés ce soir devraient faire l'objet de longs débats et nous souhaitons que, lors de la prochaine session, le Gouvernement accepte d'en saisir le Parlement. Ce soir, vu la rapidité de cette discussion, il ne peut être question de proposer des remaniements importants des chapitres du Plan qui nous est présenté. Nous devons nous contenter d'en retenir l'ensemble en considérant ce qui objectivement constitue une étape vers l'avenir. Du reste, l'avenir se chargera d'imposer bien des adaptations et des accélérations à ce texte qui ne saurait demeurer immuable, qui devra bénéficier en priorité des avantages que pourrait lui procurer toute amélioration de la situation économique et financière générale.

En définitive, malgré les insuffisances des propositions qui nous sont faites, nous devons exprimer l'espoir de voir améliorer les conditions de vie des Français. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à l'heure tardive où je monte à cette tribune, il n'est plus temps de procéder à une analyse complète du V^e Plan, mais vous me permettrez néanmoins de faire, au nom de mon groupe, un certain nombre d'observations.

Qu'il me soit permis de dire que, pour la première fois, notre assemblée est appelée à voter le Plan avant même qu'il ne soit mis en œuvre. Certes, notre discussion est peut-être trop rapide par suite des impératifs d'un calendrier qui, cette année, est particulièrement chargé et nous conduit à interrompre les travaux parlementaires dès la fin de cette semaine. Pourtant, si l'on compare la situation à celle des années passées, on doit objectivement convenir qu'il y a un progrès sensible.

En effet, le I^{er} Plan n'a jamais été soumis aux assemblées. Le II^e Plan a été discuté deux ans après sa mise en vigueur, en sorte que le débat ne pouvait avoir aucune influence sur les données essentielles de ce plan. Quant au troisième plan, il a été discuté tardivement. Il a subi le contrecoup de l'inflation en sorte qu'il fallut le corriger par un plan intérimaire et par des lois de programme concernant un certain nombre de secteurs particuliers.

Avec le IV^e Plan, les Assemblées ont pris position pour la première fois sur un Plan au début de sa mise en vigueur, mais sans pouvoir y apporter autre chose que des précisions sans suite bien déterminées.

La procédure suivie pour le V^e Plan constitue donc une innovation. Elle est d'ailleurs pour une part due à l'initiative des commissions du Sénat. Le débat sur les options a permis des interventions nombreuses de tous les milieux intéressés par la planification. On peut donc dire qu'il y a là un progrès démocratique certain, toutes les critiques présentées à ce sujet n'y changeront rien.

Certes, le Plan diffère peu des options précédemment retenues. Le taux d'expansion est resté inchangé à 5 p. 100. Il peut paraître modeste à certains et nous sommes de ceux qui auraient souhaité un taux plus élevé, mais l'important n'est pas tellement de fixer un taux, c'est encore de le respecter au cours des cinq années qui viennent et dans la stabilité monétaire.

On s'est livré à des comparaisons avec d'autres pays. Tout dépend du point de départ considéré. A juste titre, M. le Premier ministre, intervenant à l'Assemblée nationale, a pu dire que la France n'a jamais connu dans le passé, pendant une période de longue durée, un tel taux d'expansion et que si la production française avait augmenté au rythme de 5 p. 100 depuis le début de la révolution industrielle, notre niveau de vie actuel serait de 100 à 200 fois plus élevé.

Ce taux de progression, d'autre part, exige la stabilité monétaire, condition indispensable au développement de l'épargne et à son orientation vers les investissements productifs. Le Gouvernement estime que la hausse des prix doit être limitée à 1,5 p. 100, taux très raisonnable si on le compare à celui de nos voisins. La hausse des prix, en effet, dans la plupart des pays européens, est supérieure à ce taux. Il sera donc difficile et même probablement impossible de maintenir la hausse des prix dans cette limite en 1966, mais cela est un objectif vers lequel il faut tendre.

D'autre part, il est nécessaire que cette épargne soit convenablement orientée, qu'elle s'écarte pour une partie des biens de consommation pour se diriger davantage vers des investissements productifs. L'effort demandé par le Plan en la matière, pour modéré qu'il paraisse, représentera pour beaucoup de Français un effort considérable, compte tenu des habitudes du passé. En effet l'esprit spéculatif a donné lieu à des appréciations totalement erronées encore dans un passé très récent. Ainsi les actions en Bourse étaient-elles acquises non en raison des dividendes qu'elles pouvaient procurer, mais uniquement en fonction de la hausse espérée.

Comptant sur cet effort d'épargne, le Gouvernement a donc modifié les objectifs en ce qui concerne les investissements productifs qui ont été légèrement majorés. De même un certain nombre d'autres objectifs ont bénéficié d'un rajustement. Je citerai en passant la hausse prévue pour l'objectif de construction des logements, qui doit passer à 480.000 logements par an en 1970, encore que nous pensions — et je l'ai déjà dit à cette tribune au moment de la discussion budgétaire — que c'est là un objectif minimum qui devrait être largement dépassé avant la fin du V^e Plan.

A première vue les équipements collectifs ont été moins bien traités puisque leur montant a été légèrement réduit par rapport aux options. Il n'en reste pas moins que la progression envisagée pour certains d'entre eux est remarquable. Le développement des équipements scolaires, universitaires, sportifs doit se poursuivre à un rythme très élevé puisque 25,5 milliards leur sont consacrés.

L'équipement routier bénéficiera lui aussi d'une dotation supérieure à celle du Plan précédent et atteindra 26 milliards. De même un effort est fait sur les télécommunications.

Le Gouvernement a voulu ainsi mettre l'accent sur les éléments susceptibles d'accroître nos chances dans la compétition au cours des prochaines années, soit en facilitant les échanges et communications, soit en créant un climat favorable à l'innovation, comme l'a dit M. le commissaire général, en augmentant le nombre et la qualification des travailleurs et en donnant une place particulière à la recherche, puisque les sommes qui lui sont affectées doublent d'un plan à l'autre.

Néanmoins on peut se demander si l'effort qui sera fait au titre de l'équipement urbain et rural sera suffisant. Là se pose en effet un problème grave dont nous n'avons pas trouvé, monsieur le secrétaire d'Etat, la solution dans le Plan, à savoir celui du financement des équipements collectifs par les collectivités locales.

Au cours de la période du IV^e Plan, la participation de celles-ci aux investissements concernant les équipements collectifs a été très importante. Les documents joints en annexe au budget indiquent 64 p. 100 en moyenne. Le rythme de croissance prévu pour la période du V^e Plan doit être à peu près du même ordre. Mais un important changement de tendance a déjà été amorcé au cours des dernières années du IV^e Plan. Il va intervenir dans la répartition du financement entre les ressources propres des collectivités, les concours accordés par l'Etat et les établissements de crédit. Les raisons de l'infléchissement prévisible de tendance tiennent à la nature des investissements à la

charge des collectivités dans les futures réalisations du V^e Plan : distribution de l'eau, assainissement, habitat, voirie, sont parmi les investissements les moins subventionnés, 30 p. 100 au maximum.

D'autre part, la structure du financement des équipements va évoluer. Jusqu'alors les collectivités pouvaient emprunter la totalité des dépenses subventionnables non couvertes par la subvention. Elles ont même pu emprunter auprès d'organismes publics de crédit les sommes nécessaires pour financer les investissements non subventionnés par l'Etat.

Si l'on examine le montant des emprunts réalisés par les collectivités locales au cours des dernières années, on s'aperçoit que ces emprunts sont passés de 3.900 millions de francs en 1961 à 5.600 millions de francs en 1965, soit environ 65 p. 100 de toutes les dépenses d'équipement. La diminution de la valeur de la monnaie rendait ce mode de financement relativement peu coûteux.

La stabilité monétaire pose par contre en termes nouveaux le problème des dettes des collectivités locales. Les charges d'emprunt, en croissant, réduisent les fonds disponibles, entraînent le recours à de nouveaux emprunts, dont les niveaux sont tous limités par l'évolution des ressources propres, condition même du remboursement. La limitation du recours à l'emprunt s'impose donc, en raison des besoins de l'investissement productif et du logement. Déjà, le Crédit foncier a réduit sa participation aux prêts des collectivités locales, d'où ponction accrue sur les ressources propres des collectivités locales.

Comment faire ? La structure financière de ces collectivités a été conçue au siècle dernier. Elle n'est pas adaptée au rôle d'investissement qu'elles sont appelées à jouer dans le V^e Plan. Quelles que soient les solutions envisagées, on s'oriente vers un accroissement notable de la pression fiscale, la plus injuste qui soit. Toutes les solutions proposées n'ont eu d'autre effet jusqu'alors que d'étaler cette pression sur plusieurs années.

On conçoit que certains services doivent payer au prix de revient et que soient appliquées en la matière les règles de la gestion industrielle et commerciale ; mais tout a des limites. L'autofinancement accru des travaux des collectivités locales exige des ressources nouvelles et le transfert à l'Etat de certaines charges qui lui sont propres.

M. Léon David. Très bien !

M. Jean-Eric Bousch. On ne peut, par exemple, concevoir que, dans l'état actuel de la réforme de l'enseignement, le paiement des indemnités de logement du personnel enseignant continue de rester à la charge des collectivités locales. Un certain transfert de charges a été amorcé il y a trois ans et, depuis lors, il s'est arrêté net ; il n'en est pas question dans le plan, même si, dans le projet de loi de finances, le problème est admirablement posé, sans toutefois être résolu.

En effet, nous ne devons pas perdre de vue que les besoins, ou l'idée qu'on se fait, pourraient croître plus vite que l'expansion prévue dans les secteurs correspondants.

Ainsi, il est vraisemblable qu'à la fin du V^e Plan on constatera quelles réalisations à effectuer ne seront plus à la mesure des besoins du moment. N'en est-il pas déjà ainsi pour les logements que nous avons construits au cours du III^e Plan et même au cours du IV^e Plan, que tout le monde se plaît à reconnaître comme trop petits ? N'en est-il pas ainsi, également, quant aux constructions scolaires, routières ou autres ? La notion des loisirs évolue considérablement et leur durée ne pourra que s'accroître avec la réduction du temps de travail.

Tout doit donc être mis en œuvre pour accentuer le progrès technique et la compétitivité. A cet effet, il faudra que les mots « réformes des structures » ne restent pas vains et que nous luttons sans cesse contre les situations sclérosées et les tendances malthusiennes qui entravent le développement de l'expansion.

Tout le monde est d'accord en France sur ce point, mais, dès qu'on aborde un secteur particulier, on éprouve les pires difficultés. Chacun est d'accord pour que les réformes se fassent chez le voisin, mais oppose un barrage solide à tout aménagement de sa propre situation.

M. le Premier ministre a pu signaler à l'Assemblée nationale que l'Etat avait donné en la matière l'exemple, ne serait-ce que par le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la disparition du rôle inflationniste du Trésor, la réforme de l'administration régionale et le dépôt de nombreux textes, qui ont été votés, pour modifier les structures agricoles.

Mais toutes les réformes entreprises appellent de si multiples critiques qu'il faut beaucoup de courage pour poursuivre cette œuvre. Ne voit-on pas ceux-là mêmes qui demandent, et avec raison, l'accélération du Marché commun se refuser à des mesures demandées par la commission économique européenne, ne serait-ce que dans le cadre de l'harmonisation des fiscalités ?

D'autre part, les réformes de structure sont coûteuses et certaines reconversions très onéreuses. Souvent encore, elles se compliquent par des problèmes sociaux très graves. Ainsi, pour ne citer que des exemples que je connais bien, lorsqu'il s'agit de reconvertir nos mineurs, qu'il s'agisse des mines de charbon ou de fer, cette reconversion ne se fait plus à partir d'un certain âge ; elle pose un ensemble de problèmes humains et sociaux qui doivent retenir l'attention du Gouvernement.

Reconversion et réforme des structures constituent des investissements dont le prix est souvent lourd, en sorte que l'action en la matière doit être programmée et son financement assuré comme celui de n'importe quel autre investissement.

Mais comment accroître le rythme de l'expansion ? Comment financer les équipements et les réformes de structure sans inflation ?

On ne peut y arriver qu'avec l'augmentation de la productivité et aussi du nombre des travailleurs actifs. Par là même se pose le problème de la démographie. Celle-ci ne peut être développée que par une politique familiale raisonnable, où les prestations familiales seraient à la tête des prestations sociales, puis par une politique normale d'immigration.

Aujourd'hui, la France est une nation jeune ; il est bien évident que c'est la présence même de cette jeunesse qui nous incite si vivement à réformer nos structures et à moderniser notre appareil industriel. Il serait dangereux d'arrêter cet élan qui a permis à la France de mettre fin à son lent déperissement. Cela n'exclut pas la notion de régulation des naissances, problème qui engage la responsabilité individuelle et la conscience de chacun.

Après avoir rappelé les idées qui sont à la base de la réussite du plan, à savoir expansion dans la stabilité, augmentation et orientation convenables de l'épargne, développement de la formation professionnelle et de la recherche, réforme des structures et augmentation de la productivité, enfin politique démographique, vous me permettrez de dire quelques mots particuliers sur certains aspects du plan intéressant les départements de l'Est, et plus spécialement la Lorraine.

En effet, dans ces départements se posent de graves problèmes, encore masqués par le souvenir de l'extraordinaire développement qu'ils ont connu depuis la Libération. Malheureusement, depuis quelques années, les crises qui ont affecté les industries de base, les mines de fer et de charbon, voire la sidérurgie et certaines industries de transformation telles que l'industrie textile, sont des réalités.

Certes, jamais la Lorraine n'a produit autant de charbon qu'en 1964, certes, la sidérurgie elle-même a battu encore, l'an dernier, des records de production, mais le progrès technique a fait que l'augmentation importante de la production a été acquise avec des effectifs humains en constante réduction.

Pour les charbonnages, l'équilibre financier appelle une augmentation de l'objectif de production qui, fixé pour 1970 à 15 millions de tonnes, doit être porté à 17 millions de tonnes. La valorisation du charbon doit être poursuivie par le développement des industries chimiques. Les décisions en la matière ne doivent pas être remises en cause et il serait grand temps que celles qui sont encore en suspens soient prises le plus rapidement possible. Je ne crois pas utile de préciser davantage ma pensée étant sûr que les instances gouvernementales compétentes sont au fait des problèmes auxquels je fais allusion.

Quant à l'écoulement du charbon, il est assuré pour l'instant, mais dans l'avenir le Gouvernement devra poursuivre une politique raisonnable de construction de centrales thermiques et de développement du chauffage urbain. Peut-être que, pour certains secteurs de reconversion, comme nos mines, la réduction du temps de travail prévue dans le cadre du plan devrait être rapidement mise en application, voire accélérée.

En ce qui concerne la sidérurgie, les données du problème sont aussi bien connues. Une politique de prix erronée qui dure depuis plus d'une décennie a démesurément accru les charges financières qui pèsent sur la production, entravent l'auto-financement des investissements et freinent la nécessaire évolution des salaires. Bien sûr, l'approvisionnement énergétique de la sidérurgie doit faire l'objet d'une attention toute particulière. Tout d'abord, la situation concurrentielle fera que la sidérurgie lorraine devra disposer d'une raffinerie lui fournissant le fuel-oil nécessaire. Mais la présence des houillères de Lorraine, dont l'existence doit être préservée, demande que des décisions concernant le secteur de l'énergie ne soient prises qu'après des études approfondies.

Sans vouloir entrer ici dans le détail des problèmes, tout le monde sait maintenant que le plein emploi dans la région lorraine ne pourra être assuré par ces deux industries de base et c'est plusieurs milliers d'emplois qu'il faudra créer chaque année au cours de la période du V^e Plan.

Les investissements prévus en ce qui concerne les autoroutes, la liaison fluviale Mer du Nord—Méditerranée et les équipements

collectifs ne sont pas à la mesure du problème posé. La création d'industries de transformation devient, pour cette région, un impératif qui appelle sans plus tarder des décisions concrètes. Les études sont prêtes ; il n'est plus temps de remettre les solutions qui s'imposent.

A cet effet, les équipements collectifs, les infrastructures de communications doivent être développées et nous sommes littéralement atterrés de voir que la liaison fluviale du bassin houiller avec la Moselle canalisée et la Sarre n'est même pas amorcée dans le V^e Plan — et ce n'est pas faute d'avoir attiré l'attention sur le sujet au moment de la discussion sur les options du plan ! — que l'autoroute qui doit relier le bassin houiller à la capitale régionale n'y est pas mentionnée et qu'il y est à peine fait allusion aux infrastructures indispensables.

Certes, nous demandons beaucoup, mais ne sommes-nous pas aux avant-postes de la compétition européenne. Le Gouvernement n'ignore rien des difficultés qui assaillent nos entreprises, dont le développement extraordinaire pendant la période d'expansion des industries de base qui a suivi la Libération a fait qu'elles possèdent aujourd'hui un équipement qui ne trouve plus une charge suffisante.

Si je ne considérais que les aspects particuliers du problème lorrain, je serais conduit à faire, monsieur le ministre, de sérieuses réserves à l'égard du plan. Mais je ne veux croire que les événements de 1963 ont retenu comme il convenait l'attention du Gouvernement sur les difficultés particulières de la Lorraine. Je veux croire que le Gouvernement est fermement décidé à agir avec efficacité et rapidité pour éviter à tout jamais le retour à des situations aussi douloureuses pour nos populations.

Cela dit, il m'appartient, en conclusion, de préciser à cette tribune la position que prendra mon groupe dans le vote sur l'ensemble du plan. Nous espérons encore que certaines lacunes peuvent être comblées. Le Gouvernement a déjà fait un geste à l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'axe Mer du Nord—Méditerranée et nous en avons pris acte avec satisfaction. Nous savons bien que le plan n'est pas l'addition des intérêts particuliers, fussent-ils régionaux, et qu'il ne peut tout retenir. Il était nécessaire d'opérer une sélection entre les urgences et de s'intéresser d'abord aux secteurs qui doivent nous permettre de mieux affronter la concurrence internationale. Le Gouvernement était donc conduit, en présence des résultats fournis par les diverses commissions spécialisées, à harmoniser l'ensemble des propositions afin d'inscrire en priorité dans les objectifs du plan les secteurs les plus aptes à soutenir le développement de la production et l'amélioration du niveau de vie.

C'est pourquoi, en présence de ce document, résultat de travaux très importants, qui constitue certainement un programme ambitieux à la mesure de nos besoins — même s'il appelle certains correctifs, notamment ceux auxquels il a été fait allusion — nous sommes unanimes, mes collègues et moi, à apporter notre soutien à la politique économique, financière et sociale définie pour les cinq années à venir. Car enfin, nous croyons au Plan parce qu'il soutient tout en l'orientant l'initiative individuelle en matière de création économique, tout en assurant le respect des grands équilibres entre les divers secteurs et les régions, et parce qu'il tend enfin à partager équitablement les fruits de l'expansion entre tous les éléments qui forment la nation.

Dans cinq ans le Marché commun sera une réalité définitive, du moins nous l'espérons. (*Murmures ironiques à gauche.*) Il reste donc peu de temps pour nous élever au niveau de la compétitivité exigée par les conditions de concurrence qui seront la loi dans le cadre du Marché commun défini par le traité de Rome. Le plan qui nous est actuellement soumis trace la voie. Nous pouvons formuler le vœu qu'il réussisse et que le Gouvernement veuille bien inscrire annuellement les crédits nécessaires à cet effet dans les budgets que nous serons appelés à discuter au cours de cette période. (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. Je devrais maintenant donner la parole à M. Georges Cogniot, dont l'intervention doit durer une demi-heure ; le Sénat désire-t-il l'entendre ce soir ?

M. Georges Cogniot. Je souhaiterais que le Sénat voulût bien consentir à m'entendre ce soir. (*Marques d'assentiment.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Cogniot.

M. Georges Cogniot. Mesdames, messieurs, s'il est une partie du V^e Plan qui retient spécialement l'attention par l'insuffisance des dotations et par l'orientation fâcheuse des lignes directrices, c'est bien celle qui concerne l'éducation nationale.

Le rapport de votre commission des affaires culturelles a montré que l'éducation nationale était à la fois sacrifiée et déformée par un caractère d'utilitarisme vulgaire à courte vue. Pour sa part, le groupe communiste, au nom duquel mon ami Léon

David présentera demain des observations d'ensemble sur le Plan, voudrait insister sur trois idées relatives à ce domaine de l'éducation nationale.

L'équipement scolaire et universitaire va prendre, nous semble-t-il, un nouveau et considérable retard sur les nécessités. La promotion de la masse des enfants et des adolescents conforme aux besoins objectifs du pays est de plus en plus menacée, quelles que soient les apparences, par un système de ségrégation et de sélection à base sociologique. Le problème des rapports entre la culture générale et la culture technique est résolu à contresens de l'humanisme et de l'intérêt national.

Déjà mercredi dernier, dans la discussion du budget de l'éducation nationale, les données financières du V^e Plan ont été mises en lumière. M. le président Gros a rappelé dans le présent débat comment, au lieu de l'hypothèse la plus modeste de la commission spécialisée, au lieu de l'option des 32,8 milliards qui ne permettait elle-même que le strict accomplissement des tâches absolument indispensables, le Gouvernement a retenu une « enveloppe » de 25,5 milliards en imposant ce que la commission devait appeler « une revision déchirante » des objectifs.

J'ai eu l'impression — peut-être étais-je distrait, mais je ne le crois pas — que les représentants du Gouvernement et du commissariat au Plan ont passé très rapidement sur cette question soulevée par M. le président Gros.

Mercredi dernier, M. le secrétaire d'Etat Maurice Herzog avait tenté de contester, à l'aide de formules un peu embrouillées, le caractère dramatique de la décision prise par le pouvoir, mais M. Maurice Herzog aurait bien fait de consulter ses amis avant d'essayer de nier l'évidence, c'est-à-dire la gravité des réductions opérées.

Un membre éminent de l'U. N. R., M. Jean-Yves Chapalain, député du Mans, présentait le 5 novembre à l'Assemblée nationale les observations textuelles que voici : « C'est à ce dernier chiffre... » — vingt-cinq milliards de francs — « ... que le Gouvernement a limité l'effort en matière de politique d'éducation. C'est donc à des abattements massifs et systématiques sur la quasi totalité des postes, même sur ceux qui sont considérés comme incompressibles, qu'il a fallu procéder.

« On est conduit à se demander si ces décisions ne conduiront pas, une fois de plus, à retarder de deux années supplémentaires la mise en place complète du nouvel enseignement du premier cycle du second degré.

« D'aucuns estimeront que cette réforme qui, par rapport à la date initialement prévue pour son application, a déjà été reportée de cinq ans, peut être à nouveau différée de deux années supplémentaires. Cependant, on doit noter que cette mesure aura une grave répercussion sur l'ensemble du dispositif scolaire. »

Ainsi parlait M. Chapalain. Nous tenons, si j'ose dire, les aveux de l'accusé. Les amis du pouvoir confessent eux-mêmes que les abattements sont massifs et systématiques, que la prolongation de la scolarité obligatoire est remise aux calendes, que tout le dispositif scolaire en est altéré et vicié.

Il y a dans La Fontaine une fable qui s'appelle, je n'invente rien, « Le Charlatan ». Le héros de la fable s'est donné dix ans pour faire d'un âne un docteur en Sorbonne. Comme le roi, qui avait payé d'avance l'exploit, le menaçait de la pendaison s'il ne réussissait pas,

*L'autre reprit : « Avant l'affaire,
Le roi, l'âne ou moi, nous mourrons. »*

Personne ne sait plus pour quelle date on nous promet la scolarité prolongée. C'était d'abord 1967, ce fut ensuite 1972. C'est maintenant 1974. Le roi — bien entendu, je veux dire le régime — le régime s'attend-il à mourir avant d'être obligé de tenir sa promesse ? En tout cas, une chose à mon sens est claire : il faut faire mourir ce régime si l'on veut faire vivre l'éducation nationale d'une façon digne et convenable. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

Le Plan prétend être un plan de développement, mais ses auteurs négligent la source première du développement, qui est le capital intellectuel de la nation, on vous l'a déjà dit cet après-midi. Les chiffres qu'on nous propose signifient que les classes continueront à être surchargées dans les écoles primaires des zones récentes d'urbanisation et partout dans les écoles maternelles. Dans une école maternelle de Corbeil-Essonnes, on a compté à la rentrée deux cents élèves pour deux classes et ce n'est pas un cas unique. Est-ce là ce qu'on appelle la modernisation et la rénovation ?

Le IV^e Plan avait sous-estimé systématiquement les prévisions d'effectifs dans l'enseignement préscolaire et élémentaire. On en convient aujourd'hui dans les documents officiels sur le Plan, mais on continue : les classes de quarante, quarante-cinq élèves et davantage subsisteront et se multiplieront, non seulement dans les écoles primaires, mais dans les écoles du second degré.

Je sais bien que la pédagogie officielle leur trouve des excuses et même des mérites. Dans des conseils inspirés d'en

haut, on a pu lire : « Les classes peu nombreuses ne sont pas souhaitables, car elles sont alors des instruments auxquels il manque trop de cordes. »

A ce compte-là, chaque classe devrait bientôt comporter autant d'élèves qu'un orchestre symphonique compte de musiciens. Le malheur, c'est que la pédagogie n'est pas la musique, que les enfants sont des apprentis et non des virtuoses et que la prétendue symphonie de cinquante élèves est une affreuse cacophonie.

Vous dites avoir fait le nécessaire pour l'enfance inadaptée. Or, vous n'avez pas réglé convenablement le problème. Vos chiffres étendent sa solution sur vingt ans, au lieu de quinze ans.

L'insuffisance de la dotation aura pour conséquence la réduction de 27 p. 100 des objectifs pour l'enseignement supérieur. Vous avez reçu ici des compliments pour vos prévisions en faveur de la recherche, mais d'autre part le congrès du syndicat des chercheurs, réuni il y a quelques jours à l'école normale supérieure, déclarait que l'« enveloppe » de la recherche était inférieure de 30 p. 100 au seuil de dégradation défini par la commission compétente. Sans doute, ce syndicat pensait-il d'abord à l'« enveloppe » de la recherche fondamentale.

Pour les équipements sportifs, les crédits prévus par la commission sont diminués de 35 p. 100. Ces abattements signifient qu'en approuvant les propositions présentes, nous prendrions la responsabilité de compromettre gravement ou plutôt d'empêcher le fonctionnement normal de l'école en France.

Dans l'autre assemblée, les défenseurs de la politique gouvernementale, moins enthousiastes que M. Bousch en matière universitaire, en ont été réduits à plaider pour des rajustements du Plan ; mais ces paroles douces n'ont pas été suivies d'effet. Le Gouvernement n'a manifesté et ne manifeste aucune volonté de revenir au chiffre de 32.800 millions et cette seule considération suffirait à faire rejeter un projet faussé dans une de ses parties essentielles et vitales.

Je passe à la deuxième raison que nous avons de condamner la politique scolaire actuelle. Elle se rapporte au caractère purement illusoire de la démocratisation, cette démocratisation que les documents sur le Plan se vantent de réaliser dans l'enseignement. Une observation fondamentale s'impose d'abord à cet égard. N'est-ce pas se moquer de parler de démocratisation lorsqu'on entasse les étudiants dans les amphithéâtres des facultés, lorsqu'on se refuse à fixer pour les classes du premier et du second degrés un maximum de vingt-cinq élèves ?

Dans la monstrueuse classe de quarante élèves, consacrée comme normale, un maître surchargé de besogne n'a pas le temps de repêcher un enfant perdu dans la masse anonyme, de lui donner cette attention, ce regard humain qui suffirait peut-être à le sauver, auquel en tout cas il a droit et d'autant plus droit qu'il est plus en retard. Toute classe de quarante élèves suppose une queue, comme on dit, de quinze à vingt élèves, innocentes victimes d'un système qui massacre les intelligences.

Or, ces victimes, dans quel milieu se recrutent-elles en ordre principal ? Elles se recrutent surtout dans les milieux populaires, là où les facteurs familiaux et sociaux, les secours culturels de la famille ne peuvent pas compenser les défaillances du système scolaire. L'école, en étant attentive à chaque enfant, devrait corriger les difficultés culturelles que certains élèves héritent de leur entourage. En fait, l'école, en ne s'occupant, par la force des choses, que des élèves les plus éveillés, renforce et multiplie les effets de la discrimination sociale automatique à l'encontre de la masse des enfants pauvres. Et c'est ainsi que prétend se justifier le malthusianisme *a priori* des documents officiels.

Je poserai une question qui a déjà été soulevée hier après-midi. Vous déclarez dans vos documents que 65 p. 100 des anciens élèves des écoles primaires perdraient leur temps s'ils étaient mis dans l'enseignement long du second degré. Pourquoi 65 p. 100 ? Pourquoi pas les trois quarts ou les neuf dixièmes ? On serait bien incapable de nous le dire car la base de cette prétendue orientation n'est pas du tout l'expérience, comme on voudrait nous en persuader ; en effet, l'expérience est viciée à la base par les conditions de fonctionnement de l'enseignement. La base réelle de ce qu'on appelle noblement l'orientation, ce sont les besoins à court terme des maîtres de l'économie, dont on ne se demande certes pas s'ils coïncident avec les besoins profonds et à long terme de l'économie elle-même.

Le rapport Rueff-Armand en 1960 recommandait de ne pas se borner à orienter en fonction des aptitudes, mais d'éveiller les vocations les plus utiles.

Le souci de l'utilité immédiate primera donc à la fois la préoccupation humaniste, l'idéal démocratique et la considération du bien public, qui exigerait, elle aussi, la promotion sociale de masse.

Une certaine féodalité estime notamment qu'il lui faut 25 p. 100, d'après les textes officiels, mais dans la pratique de nos écoles,

30 p. 100 de manœuvres disponibles à partir de l'âge de 14 ans. Voilà pourquoi s'opère à 11 ans une première sélection. Trente pour cent au moins des enfants sont refoulés, en fait, dans les classes terminales du primaire et peu importe quel écriteau porte le bâtiment où ces classes sont logées : école primaire, collège d'enseignement général ou collège d'enseignement secondaire. A ces classes on donne des programmes nouveaux, purement pratiques, excluant tout développement de l'intelligence. Elles forment dans tous les cas une filière close d'où l'élève ne s'échappera plus, un couloir à part, sans autre débouché que l'accès de l'enfant à la vie active, comme manœuvre, à 14 ans.

Qu'on ne vienne pas dire que cette filière prépare aussi certains retardés scolaires à entrer dans des classes de quatrième d'accueil et à rejoindre les enfants qui bénéficient d'une scolarité normale. Ce serait une plaisanterie sans gaieté. A Paris où la situation est meilleure que partout ailleurs, il n'y a pas 4 p. 100 des élèves des classes terminales — chiffre officiel — qui parviennent en quatrième d'accueil.

D'ailleurs, je vous le demande, comment l'enfant qui a été frappé par la discrimination, qui sait qu'on n'attend plus de lui aucun résultat intellectuel, comment cet enfant, dis-je, donnerait-il ensuite quelque chose ? Or, la statistique enseigne que les jeunes ainsi marqués, les réprouvés de la onzième année, sont choisis dans de telles conditions que l'influence familiale et sociale est prédominante. Ce sont presque tous des enfants d'ouvriers et de paysans.

On console les parents en leur disant que leurs garçons et leurs filles ne sont pas « doués ». Mais si vous demandez une définition de l'enfant doué, on vous répondra que c'est l'enfant qui réussit, explication qui s'apparente à celle qui rend compte du sommeil provoqué par l'opium en parlant de la vertu dormitive de cette substance. Une telle scolastique est bien commode à qui veut éviter la recherche des causes sociales du retard scolaire, à qui veut ignorer les influences des taudis, des bas salaires, du sous-développement, que les classes de 40 élèves ne permettent pas de contrebalancer ni de corriger.

On évoque les mystères de la providence, qui ne répandrait pas ses faveurs sur toutes les têtes, pour ne pas parler des mauvaises conditions scolaires et sociales dont une certaine politique est responsable.

Les autres enfants, ceux qui accèdent au paradis de la sixième, sont répartis autoritairement, mais non pas au hasard, entre les collèges d'enseignement général d'une part, et les lycées, d'autre part.

La doctrine officielle est que l'affectation ici ou là n'a pas d'importance. Cette affirmation est fautive. Les élèves affectés en sixième de collège d'enseignement général auront plus tard, pour entrer en seconde, à franchir un barrage plus difficile que leurs camarades lycéens.

La preuve, c'est par exemple que 5.000 élèves titulaires du brevet d'enseignement du premier cycle, issus pour la plupart de collèges d'enseignement général, n'ont pu cette année, dans l'académie de Paris, trouver place nulle part en seconde. On leur fait bien voir que le collège d'enseignement général est destiné à fournir directement les « petits cadres » de l'administration, du commerce et de l'industrie et non à conduire au deuxième cycle des lycées.

Précisément, la statistique officielle, ici encore, enseigne que l'assiette sociale du recrutement n'est pas la même ici et là. Le recrutement est plus populaire dans les collèges, plus relevé dans les lycées. Les fils d'ouvriers et de paysans sont, en chiffres ronds, deux fois plus nombreux dans les sixièmes de collèges que dans les sixièmes de lycées. Les fils de cadres supérieurs sont sept fois plus nombreux dans les sixièmes de lycées que dans les sixièmes de collèges. Tout cela est-il le fait du hasard ?

Le choix entre le collège et le lycée à onze ans est pré-orienté soit par des considérations géographiques, soit le plus souvent par des considérations sociales, en tout cas selon des vues tout à fait étrangères à l'intérêt pédagogique des enfants.

Nous sommes en présence de la négation d'une véritable orientation, cette orientation dont on nous parle avec tant d'émotion dans le projet sur le V^e Plan.

En vain objectera-t-on que l'enseignement long des lycées et l'enseignement court des collèges sont unifiés dans les nouveaux collèges d'enseignement secondaire. En vain M. Christian Fouchet déclare-t-il faire des collèges d'enseignement secondaire la pièce maîtresse de sa réforme prétendue et le projet de loi que nous avons discuté affirme-t-il que « là est réalisée progressivement l'égalité des chances entre tous les enfants ».

Le Premier ministre a remis lui-même les choses au point en rappelant que dans les collèges d'enseignement secondaire, on trouve « côte à côte un enseignement secondaire, un enseignement de type primaire supérieur et un enseignement pratique ». Côte à côte, car chaque section fermée sur elle-même conserve son personnel à part, sa pédagogie propre et même son système d'inspection distinct. Autrement dit, entre la onzième et la quinzième année, la réforme consacre le plura-

lisme scolaire, reflet de la différenciation sociale, au lieu d'y mettre fin, comme le voulait le plan Langevin-Wallon.

La pancarte « collège d'enseignement secondaire » apposée sur la porte d'un établissement dissimule la réalité aux yeux des parents. Les collèges d'enseignement secondaire ne sont à l'heure actuelle qu'un moyen commode et peu coûteux d'affirmer à tort qu'on réalise la démocratisation de l'enseignement. Cette réforme n'a rien de commun avec le projet des partis et des organisations démocratiques, qui, tout en améliorant la formation des maîtres, prévoit pour le premier cycle du deuxième degré de véritables établissements polyvalents où l'observation, l'orientation des élèves soient correctement réalisées, où la séparation de l'enseignement long et de l'enseignement court soit abolie, où l'enseignement soit rééquilibré commun, tout en étant assorti de mises à l'essai et d'options qui permettent à l'enfant de s'orienter en connaissance de cause, en fonction de ses réussites, et non plus d'être préorienté et prédéterminé par des facteurs extra-pédagogiques.

Avec l'entrée en seconde, commenceront désormais les grandes épurations. Le projet de loi vous en avertit en indiquant textuellement que le grand danger serait de dépasser le fameux taux de 35 p. 100 dans le cycle long ; ce taux, remarquons-le bien, qui est déjà atteint aujourd'hui à très peu de chose près. L'orientation est donc bien conçue comme l'art d'éliminer.

Encore les élèves conservés en seconde seront-ils répartis entre les sections en réalité par voie autoritaire. Ces répartitions forcées se renouvelleront au niveau des classes terminales des lycées, et ici, ce qui commande et commandera l'entrée d'un grand nombre — je ne dis pas de tous — mais d'un grand nombre d'adolescents en philosophie ou en mathématiques élémentaires ou en sciences expérimentales, ce sera tout simplement, dans l'état de pénurie financière de l'université, le nombre des places matériellement disponibles dans chaque section. Le principe tant vanté de l'orientation s'identifie ainsi à la capacité d'accueil des locaux.

Pourtant, le mécanisme sélectif dont je parle n'est pas au point de vue social un mécanisme aveugle : de deux adolescents écartés d'une seconde de lycée pour insuffisance, le moins fortuné renoncera aux études longues et cherchera soit un emploi subalterne, soit une place dans le deuxième cycle court le jour où celui-ci existera ailleurs que sur le papier ; le plus fortuné s'adressera à prix d'argent à quelque établissement commercial de préparation au baccalauréat, et ce n'est pas non plus un hasard si ces établissements connaissent aujourd'hui une fièvre de développement inhabituelle.

Toute une partie de la réforme joue en faveur des boîtes à bachot. L'Etat prétend noblement que son enseignement long est réservé aux plus intelligents, mais il oublie d'ajouter que les plus riches disposent d'un enseignement parallèle.

Dès aujourd'hui, nous retrouvons dans les classes terminales du lycée tous les fils de cadres supérieurs qui avaient fréquenté sept ans plus tôt une sixième de collège d'enseignement général ou de lycée ; mais la proportion tombe au tiers pour les enfants de paysans — les deux tiers ont été perdus entre la sixième et la classe terminale — et au sixième pour les enfants d'ouvriers. Vous voyez que le système de sélection sociale est dès maintenant très efficace.

On va le perfectionner encore en aggravant les barrages au niveau de la seconde. Le jeune homme aisé arrivera beaucoup plus facilement au baccalauréat que le jeune homme dépourvu.

Et après le baccalauréat on espère bien trier encore les étudiants pauvres, qui sont par définition les étudiants pressés, en les orientant, puisque orientation il y a, vers l'enseignement supérieur court, celui des instituts, qui ne préparera que des techniciens subordonnés et non des cadres dirigeants. Les instituts formeront — on nous en avertit dans les déclarations officielles — des cadres moyens associés au travail des ingénieurs ou des administrateurs, traduisant leurs conceptions, interprétant leurs instructions générales, mais sans s'élever jamais à leur niveau de responsabilité.

La tendance n'est-elle pas d'ailleurs de barrer les issues au sortir de l'enseignement technique, et ceci est extrêmement grave. J'en donnerai un exemple et un seul, parce que l'heure est vraiment très avancée.

Les lycées techniques voient dans leur classe de mathématiques et technique réduire l'horaire de mathématiques. Ces classes perdent ainsi la parité avec les classes de mathématiques élémentaires des lycées généraux. Sans doute pense-t-on par là rendre plus difficile l'admission des élèves sortant des lycées techniques dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, où les bacheliers venant du technique faisaient souvent jusqu'ici excellente figure.

Pour des techniciens, les grandes ambitions intellectuelles et sociales ne sont pas à mise. On couvre l'enseignement technique de fleurs de rhétorique, mais dans la pratique on le déprécie.

Les nouveaux instituts de technologie, qui tiennent deux pages au moins dans le rapport, offriront, nous n'en doutons pas, une

liaison étroite avec la profession, c'est-à-dire avec le patronat, qui pourra, d'après ce qui a été déclaré officiellement, être présent non seulement dans le conseil des établissements, mais dans leur corps enseignant et dans la direction des établissements, laquelle, nous dit-on, sera choisie éventuellement hors de l'Université, circonstance bien étrange pour des instituts dits universitaires. Vous nous dites : liaison avec la profession, mais vous pensez : absorption par la profession. Ce n'est pas la même chose.

En revanche, du fait de leur scolarité expéditive et de leur programme sommaire, quelle liaison ces nouveaux établissements offriront-ils avec la science, compagne inséparable de la technique ? Dès cette année, un questionnaire officiel distribué aux étudiants de la faculté des sciences de Paris, cette faculté qui sert de banc d'essai aux volontés gouvernementales, oppose comme incompatibles le souci de la science et le souci de la profession et invite le jeune homme ou la jeune fille à choisir.

Parlant l'autre jour devant les cadres dirigeants de l'industrie, le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale a expliqué la création de l'enseignement supérieur court en disant, par exemple, que, dans l'enseignement supérieur long, 37 p. 100 des candidats présents à l'examen de première année en lettres avaient échoué, mais il n'a pas dit que 80 p. 100 des étudiants n'avaient pas de bourses, même très faibles, et que 40 p. 100 des étudiants étaient obligés de travailler pour vivre. Il n'a pas dit non plus que l'institution d'une allocation d'études en faveur des étudiants n'était pas inscrite dans le V^e Plan.

Avant de prétendre que les étudiants sont inaptes aux études longues, la logique voudrait qu'on les mit en possession des conditions matérielles et financières minima qui sont requises pour faire de bonnes études. Le puissant secrétaire général a préféré parler en termes quelque peu sybillins des « mécanismes convenables d'orientation » qu'il allait faire jouer. Faut-il comprendre qu'on va éliminer les pauvres des facultés pour ne pas dépenser d'argent à les soutenir ?

Le secrétaire général déclare que les instituts offriront des « cheminements concrets » qui s'opposeront à la « voie théorique et abstraite ». Il proclame qu'il faut « rompre avec le dogme de l'unité de la pédagogie » et séparer par une muraille de Chine ce qu'il appelle « la formation professionnelle et concrète » de la formation dite « générale et abstraite ». Ce n'est pas sans de bonnes raisons qu'on a soustrait les affaires concernant les instituts de technologie au conseil de l'enseignement supérieur ! Ils n'auront d'universitaire que le nom.

Quel contraste avec la conception que les démocrates se font des rapports entre la formation générale et la formation technique et qu'ils se font de l'unité supérieure de la culture ! Paul Langevin, qui était directeur d'une école d'ingénieurs, écrivait en 1931 : « Il faudrait dégager l'enseignement des sciences des préoccupations exagérément utilitaires ». Et l'orientation étroitement pratique qu'il condamnait est encore, du point de vue national, plus absurde aujourd'hui qu'en 1931, parce qu'aujourd'hui nos connaissances et nos moyens d'actions se renouvellent à une vitesse sans précédent, au point qu'il est impossible de dire avec précision quelles seront les techniques mises en œuvre dans la production d'ici à une dizaine d'années. De plus en plus, techniciens et ingénieurs seront amenés à remettre en cause les résultats appris et les habitudes prises, et ce qu'exige avant tout l'essor sans précédent des forces productives, c'est la faculté d'adaptation et de souplesse intellectuelle, donc une formation théorique large et profonde. La réforme tourne le dos à cette nécessité nationale.

Les instituts constitueront un enseignement en cul-de-sac et non pas un véritable enseignement technique supérieur, articulé avec la théorie et avec la recherche, que voulaient les hommes de progrès.

Les Américains, disait Anatole France, sont gens pratiques ; il y a au Texas une université qui vise à satisfaire deux besoins, le besoin de dentistes et le besoin de clergymen ; elle n'a que deux facultés : la faculté dentaire et la faculté de théologie.

Le vieil humaniste se gaussait de ce pragmatisme simpliste. Eh bien ! que dirait-il de vos pseudo-techniciens supérieurs qui n'auront compétence que pour travailler dans une spécialité étroite et figée ? La nation, encore une fois, n'y trouvera pas son compte, parce que son développement économique exigerait de jeunes maîtres de la technique à l'esprit largement ouvert et capables de s'adapter au progrès impétueux des années qui viennent. Y trouveront leur compte les hommes qui désirent avant tout des exécutants mutilés, bien en main et qui ne pensent pas trop.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer à cette tribune comment, à mon sens, la prétendue réforme des programmes et des structures du second cycle des lycées allait dans le même sens, sacrifiant la culture générale.

Cet après-midi, le président de notre commission des affaires culturelles citait Goethe. Cette circonstance m'a remis en mémoire ce que Goethe dit dans « Poésie et Vérité » de la mauvaise éducation secondaire. Goethe regrette que cette mauvaise éducation sacrifie les vraies études préparatoires qui forment l'esprit à un apprentissage prématuré et superficiel des spécialités, qu'on justifie par un faux réalisme. Eh bien ! la réforme qu'on nous propose ou qu'on nous impose, tend à refouler en effet et à stériliser les valeurs intellectuelles. Pourquoi ? Parce que certains hommes craignent, parce que certains hommes veulent réprimer ces choses dangereuses pour obtenir de la nation une docilité complète à celui qui se croit investi du droit de représenter à lui seul la France.

Le Gouvernement ose imprimer dans les documents concernant le V^e Plan destinés à l'information des parlementaires, page 271, qu'il s'agit d'appliquer « des réformes scolaires approuvées par le Parlement ». C'est pousser un peu loin l'aplomb. Je demande quand ces mauvaises réformes nous ont été soumises ; je demande quand nous les avons approuvées par un vote. Le pouvoir personnel en portera toute la responsabilité, nous ne l'acceptons pas.

Le V^e Plan considéré du point de vue intellectuel, c'est un plan de fabrication des esprits hémiplogiques. Il y a là pour tous les démocrates, pour tous les hommes soucieux de l'intérêt national, une raison déterminante de le repousser.

L'idéal scolaire que nous visons, quant à nous, est un idéal de véritable démocratisation, de promotion de masse, car la promotion de tous peut seule permettre aux meilleurs de se dégager et faire épanouir la fleur suprême de l'intelligence nationale ; la culture doit être portée en avant par la nation tout entière.

Notre idéal spirituel est un idéal humaniste de maîtrise générale de l'ensemble des techniques et de la pensée contemporaine, qui, en même temps, ne laisse rien perdre de l'héritage universel et français. Dans un Etat démocratique où tout travailleur est citoyen, il est indispensable que la spécialisation professionnelle ne soit pas un obstacle à la compréhension des plus vastes problèmes et qu'une ample et solide culture générale encadre et élargisse la vie technique. Privée d'humanisme, que serait la cité des hommes ?

M. Longchambon, M. le président Gros ont parlé ici de civilisation. Il faut défendre les civilisations, on l'a dit, parce qu'elles sont mortelles. Il y a deux mille ans, la science grecque, la culture grecque, après une magnifique floraison, se sont endormies. La science est morte pour des siècles et ce fut, de l'avis de tous les spécialistes, en grande partie à cause de l'esclavage, qui empêchait de découvrir des moyens mécaniques, de développer la technique, remplacée à trop bon compte par les esclaves.

Sachons éviter, dans d'autres conditions, le nouvel esclavage, l'oppression de la culture par les forces inhumaines qui la redoutent et qui lui sont hostiles ! Sachons travailler, par notre union, au changement de la situation politique qui rendra possibles la réforme démocratique de l'enseignement, l'épanouissement des capacités, l'accroissement de la dignité de chaque personne et, par là même, l'adaptation de notre pays au progrès et à la vie moderne, non plus dans des discours contredits par les actes, mais dans la réalité. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. le président. Il reste vingt-trois orateurs inscrits. Le Sénat vaudra sans doute renvoyer à la prochaine séance la suite de ce débat ? (*Assentiment.*)

— 9 —

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, tendant à relever de la forclusion les preneurs de baux ruraux qui ont saisi les tribunaux paritaires cantonaux dans les délais institués par l'article 841 du code rural.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 59, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale une proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à réglementer la profession de professeur de danse ainsi que les établissements où s'exerce cette profession.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 60, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales. (*Assentiment.*)

— 10 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Roger Menu un avis, présenté au nom de la commission des affaires sociales, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du Plan de développement économique et social (n^{os} 38 et 40 - 1965/1966).

L'avis sera imprimé sous le n^o 58 et distribué.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 17 novembre, à quinze heures :

Suite et fin de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant approbation du plan de développement économique et social. [N^{os} 38 et 40 (1965-1966). — M. Henri Longchambon, rapporteur de la commission des affaires économiques et du Plan ; et n^o 41 (1965-1966), avis de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. — M. André Armengaud, rapporteur ; et n^o 56 (1965-1966), avis de la commission des affaires culturelles. — M. Louis Gros, rapporteur ; et n^o 58 (1965-1966), avis de la commission des affaires sociales. — M. Roger Menu, rapporteur.]

Vers dix-sept heures trente :

a) Scrutin pour l'élection de douze délégués représentant la France à l'assemblée unique des communautés européennes, en vue du renouvellement général des mandats qui prendra effet à compter du 13 mars 1966 ;

b) Scrutins pour l'élection de sept membres titulaires et de sept membres suppléants de la commission mixte paritaire char-

gée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant réforme des greffes des juridictions civiles et pénales.

(Ces scrutins auront lieu dans l'une des salles voisines de la salle des séances, conformément à l'article 61 du règlement. Ils seront ouverts pendant une heure.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 17 novembre, à une heure vingt-cinq minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

Erratum

au compte rendu intégral de la 3^e séance du 14 novembre 1965.

Page 1746, 2^e colonne :

INTERVENTION DE M. MICHEL HABIB-DELONCLE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AUX AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Modifier comme suit les trois derniers paragraphes :

... Aucun accord aussi favorable, et de loin, n'avait pu jusqu'alors être envisagé ; mais la condition première de l'entrée en vigueur de l'accord conclu est l'octroi d'une convention fiscale de longue durée à la S. P. E. C. Il est du ressort du conseil général de Saint-Pierre comme, soit dit en passant, les questions relatives au S. M. I. G.

M. HENRI CLAIREAUX. Pardon !

M. MICHEL HABIB-DELONCLE, secrétaire d'Etat. Le président du conseil, déjà au courant, va recevoir, s'il ne les a déjà reçues, les informations les plus complètes. A lui de les examiner attentivement avec les conseillers généraux.